

République du Sénégal – Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement de la République du Sénégal et la Commission européenne conviennent de ce qui suit:

- (1) Le gouvernement de la République du Sénégal (représenté par M. Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances) et la Commission européenne (représentée par M. Gilles Hervio, Chef de Délégation au Sénégal), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à Dakar de novembre 2006 à septembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République du Sénégal, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Sénégal.

Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

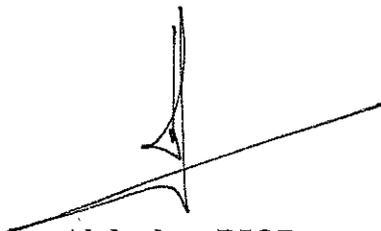
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République du Sénégal pour la période 2008-2013, un montant de **288 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **9,8 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Sénégal bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ou un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République du Sénégal dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non-étatiques ou sur la base de

l'article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir de l'enveloppe B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements du Conseil concernant la mise en œuvre du 10^e FED et le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif national, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

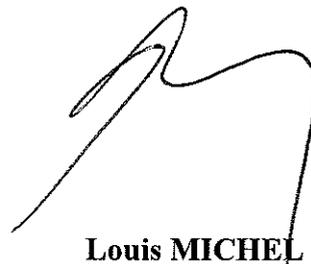
Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007.

Pour le gouvernement de
la République du Sénégal



Abdoulaye DIOP
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie et des Finances

Pour la Commission Européenne



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

Table des matières

PARTIE 1 - DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS	3
1.1 LE CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE SÉNÉGAL.....	5
1.1.1 Objectifs généraux de la stratégie de l'Union Européenne.....	5
1.1.2 Objectifs stratégiques de la coopération avec le Sénégal.....	6
1.1.3 Principaux accords bilatéraux.....	7
1.2 DIAGNOSTIC DU PAYS.....	8
1.2.1 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	8
1.2.1.1 Situation politique et institutionnelle	8
1.2.1.2 Situation économique et commerciale.....	10
1.2.1.3 Situation sociale	13
1.2.1.4 Situation environnementale.....	15
1.2.1.5 Le Sénégal dans le contexte international	16
1.2.2 Stratégie de développement du Sénégal.....	17
1.2.3 Viabilité des politiques et défis à moyen terme.....	18
1.3 COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE	20
1.3.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente	20
1.3.2 Eléments d'évaluation de la coopération passée et présente	20
1.3.2.1 Performance financière.....	21
1.3.2.2 Approche participative.....	21
1.3.2.3 Cohérence avec les politiques sectorielles.....	22
1.3.2.4 Recours à l'appui budgétaire	22
1.3.2.5 Suivi des projets et programmes.....	23
1.3.2.6 Aspects transversaux.....	23
1.3.3 Programmes des Etats membres et des autres bailleurs	24
1.3.3.1 Les Etats membres de l'Union européenne.....	24
1.3.3.2 Les autres bailleurs de fonds.....	25
1.3.3.3 Coordination et harmonisation de l'aide	26
Source: Revues de dépenses publiques 2005 (Banque Mondiale)	27
1.3.4 Autres politiques de l'Union Européenne	28
1.3.5 Les actions de la BEI	29
1.4 STRATÉGIE DE RÉPONSE.....	30
1.4.1 Les déterminants de la stratégie	30
1.4.1.1 La situation du pays et l'agenda politique	30
1.4.1.2 Principes directeurs de la coopération.....	30
1.4.2 Présentation synthétique de la stratégie de coopération.....	31
1.4.2.1 Domaine de concentration 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale ..	32
1.4.2.2 Domaine de concentration 2 : Infrastructures d'assainissement	33
1.4.2.3 Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	34
1.4.2.4 Hors secteurs de concentration	34

PARTIE 2 - PROGRAMME INDICATIF NATIONAL1

2.1 PROGRAMME INDICATIF NATIONAL..... 2

2.1.1 Introduction2

2.1.2 Instruments financiers2

2.1.2.1 10^{ème} FED, enveloppe A, € 288,0 millions.....2

2.1.2.2 10^{ème} FED, enveloppe B, € 9,8 millions2

2.1.2.3 Facilité d’investissement3

2.1.2.4 10^e FED, programme indicatif régional.....3

2.1.2.5 Autres instruments financiers3

2.1.3 Domaines de concentration.....4

2.1.3.1 Domaine 1 : Appui à l’intégration régionale et commerciale4

2.1.3.2 Domaine 2 : Infrastructures d’assainissement5

2.1.4 Appui budgétaire à la mise en œuvre du DSRP.....6

2.1.5 Autres programmes (hors secteurs de concentration)7

2.1.6 Cadre d’intervention8

(voir infra).....8

2.1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs9

2.1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux9

2.1.8 Chronogramme des activités 12

2.1.9 Cadre d’intervention 13

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L’INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE 13

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L’INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE 14

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L’INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE 15

DOMAINE DE CONCENTRATION 2 : ASSAINISSEMENT 16

ANNEXES1

ANNEXE 1 - TABLEAU DES INDICES MACRO-ÉCONOMIQUES3

ANNEXE 2 BIS - MATRICE DES DONATEURS.....9

ANNEXE 3 - PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU SÉNÉGAL..... 28

ANNEXE 4 - PROFIL MIGRATOIRE 45

ANNEXE 7 - PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES RATIFIÉES PAR LE SÉNÉGAL..... 79

ANNEXE 9 - BIBLIOGRAPHIE..... 89

LISTE DES SIGLES.....98

**Partie 1 -
Document de Stratégie Pays**

Résumé

Le Sénégal appartient au groupe des pays les moins avancés. Selon l'indice de développement humain du PNUD, il se place au 157^e rang sur 177 pays (chiffres de 2005). Avec une population de près de 11 millions d'habitants et un PIB par habitant de 634 US\$, le pays connaît une espérance de vie à la naissance de 56 ans, supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (46,1 ans). Le taux d'alphabétisation des adultes sénégalais de 39,9% (29,2% pour les femmes et 51,1% pour les hommes) est inférieur à celui des groupes de pays similaires (Afrique subsaharienne : 60,5%) (chiffre de 2005). Il en est de même du taux brut de scolarisation, qui s'établit à 80% en 2005. En 2004, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 54%.

Les principaux indicateurs macroéconomiques témoignent d'une situation globalement saine de l'économie sénégalaise, notamment un faible taux d'inflation, un déficit budgétaire soutenable et un encours de la dette publique ramené 17,1% du PIB suite à l'accomplissement du point d'achèvement de l'IPPTE et à l'initiative du G8 d'annulation de la dette multilatérale. Pendant la période 2001-2005, le pays a connu un taux de croissance du PIB de 4,7% en moyenne, qui reste toutefois insuffisant pour réduire sensiblement la pauvreté.

Cependant l'activité économique a connu un repli en 2006, avec un taux de croissance estimé à 2%. Cette décélération de la croissance résulte notamment des difficultés des secteurs de l'énergie et de la chimie induites par la flambée des prix du pétrole. Les perspectives 2007 prévoient une amélioration si le cadrage macroéconomique reste maîtrisé et si les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du DSRP se réalisent.

Le gouvernement du Sénégal a élaboré et applique une stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP II) qui définit sur le moyen terme les priorités de son action. Cette stratégie intègrera une stratégie de croissance accélérée (SCA) qui vise à passer à une croissance économique au-delà de 7% par an. La stratégie de développement du Sénégal s'inscrit également dans le cadre des orientations données par le NEPAD, dont le Sénégal a été un des initiateurs.

La stratégie de coopération de la Communauté européenne a globalement pour but d'appuyer la mise en œuvre du DSRP II. Elle fait siens les objectifs de cette stratégie, notamment: (i) réduire l'incidence de la pauvreté des populations par une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; (ii) faciliter l'accès aux services sociaux de base; (iii) protéger les populations, en particulier les plus vulnérables, contre les risques sociaux et les catastrophes, (iv) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit. La mise en œuvre de la SCA représente d'ailleurs l'élément clef du premier objectif (ou pilier) de cette stratégie.

L'enveloppe programmable dans le cadre du 10^e FED (enveloppe A) est de 288 millions d'euros. Les deux domaines de concentration de l'appui communautaire au titre du 10^e FED sont l'intégration régionale et commerciale et le secteur de l'assainissement. Un appui budgétaire général est prévu et comptera pour 52% du programma indicatif national (PIN).

Hors secteurs de concentration, la problématique migratoire, la gouvernance, l'action culturelle et d'autres domaines pourront bénéficier de l'appui communautaire. Les questions environnementales et de genre sont traitées de manière transversale par la présente stratégie et seront prises en compte lors de l'identification et de l'exécution des actions spécifiques.

1.1 Le cadre des relations entre l'Union européenne et le Sénégal

1.1.1 Objectifs généraux de la stratégie de l'Union européenne

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de partenaire mondial, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'UE a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politique étrangère et de sécurité commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre ses ambitions intérieures et ses actions extérieures, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

1.1.2 Objectifs stratégiques de la coopération avec le Sénégal

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Sénégal poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernées, ainsi que les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits de l'enfant et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui trace un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'inter-connectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

1.1.3 Principaux accords bilatéraux

La coopération entre le Sénégal et l'Union européenne est régie par les dispositions de l'accord de partenariat signé à Cotonou, le 23 juin 2000, entre les États ACP, la Communauté européenne et ses États membres.

Toutefois, dans le domaine spécifique de la pêche, un accord entre le Sénégal et la CEE, conclu en 1980 et régulièrement renouvelé par des protocoles d'application depuis lors, fixait les possibilités de pêche pour les navires de l'UE dans les eaux territoriales sénégalaises en contrepartie d'un appui financier de la CE. Le dernier protocole à l'accord de pêche venant à échéance le 30 juin 2006, des négociations ont été engagées entre les deux parties en vue de conclure un accord de type nouveau, dit accord de partenariat de pêche. Toutefois, ces négociations n'ayant pas abouti, le Sénégal se trouve depuis le 30 juin 2006 sans protocole à l'accord qui reste par ailleurs en vigueur.

1.2 Diagnostic du pays

1.2.1 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

1.2.1.1 Situation politique et institutionnelle

Réputé pour sa stabilité politique, le Sénégal bénéficie d'un régime démocratique pluraliste de type présidentieliste. L'élection présidentielle de mars 2000 a permis une alternance politique. Le 25 février 2007, près de 56% des électeurs ont plébiscité A. Wade pour un nouveau mandat de cinq ans. Les électeurs se sont massivement rendus aux urnes: environ 71% des inscrits ont voté dans le calme. Le taux de participation était inattendu compte tenu de la forte augmentation du nombre d'inscrits (environ 4,7 millions contre 2,6 millions en 2000). Le Parti socialiste, représenté par Ousmane Tanor Dieng, est arrivé en troisième position avec 13,57% des suffrages, derrière Idrissa Seck, qui en a recueilli 14,93% pour sa toute première candidature à l'élection présidentielle.

La Constitution proclame l'adhésion du Sénégal aux droits de l'homme et du citoyen de 1789 et à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le Sénégal a ratifié les principales conventions internationales relatives à ces droits et s'est doté des instruments juridiques internes pour les faire respecter. La peine de mort a été abolie en 2004. Les médias sont nombreux, actifs et libres.

Le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) retient la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif comme un de ses quatre axes prioritaires. Le programme national de bonne gouvernance (PNBG), lancé en janvier 2003, se fixe pour objectifs l'amélioration de la qualité du service public, la promotion de la gouvernance économique, locale et judiciaire, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et le développement des NTIC.

Un plan national d'action pour la gestion des dépenses publiques et du système de passation des marchés a été élaboré en 2003. Il prévoit, notamment, l'informatisation du MEF, l'application d'un nouveau code des marchés publics (CMP), le renforcement des capacités de contrôle de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes ainsi qu'une réforme du système statistique.

En matière de justice, le diagnostic du programme sectoriel justice du Sénégal 2004-2013 relève la nécessité de plusieurs réformes visant à combler les faiblesses existantes. Il est en particulier prévu: i) de renforcer les capacités du législateur et de toutes les autorités ayant compétence pour créer des normes juridiques, ii) de garantir une justice proche des justiciables, rapide, équitable et respectée, iii) d'assurer une formation solide aux magistrats et auxiliaires de justice et iv) de consolider la lutte contre la corruption. Par ailleurs, la justice administrative doit également être réformée.

Dans un pays qui, d'après Transparency International, est classé à la 78^e place sur 158 en 2005, il faut se féliciter de la création par la loi de novembre 2003 de la commission de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion (CLTCC). Il importe de s'assurer que cet organisme jouit de la reconnaissance nécessaire et des moyens d'exercer son pouvoir. Le Sénégal possède un système moderne de gendarmerie et de police.

Le Sénégal a adopté, en 1996, une loi portant Code des collectivités locales. Le texte consacre l'existence des trois collectivités locales que sont la région, la commune et la commune rurale. Le programme national de développement local (PNDL), lancé en 2005, est le principal instrument de décentralisation pour assurer une gouvernance locale effective.

Le bilan de la gouvernance locale et du développement local à travers la décentralisation doit encore être renforcé. Libérées de la tutelle, les 441 collectivités sont devenues des instances reconnues dans la prise en charge des initiatives locales. La politique de décentralisation a notamment misé sur le développement de la participation avec la reconnaissance des organisations communautaires de base et l'organisation d'un partenariat entre les instances élues et celles de la société civile. Toutefois, les collectivités locales manquent encore de moyens financiers, humains et matériels pour réaliser leurs objectifs. La création du Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et du Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) ne s'est pas encore accompagnée des transferts financiers qu'imposent les transferts de compétence. Le besoin de formation des agents et des élus, dont le statut devrait être plus clairement défini, est important. La décentralisation entreprise doit enfin être confortée par une politique de déconcentration des administrations centrales.

Le conflit de la Casamance a connu des progrès mais n'est pas encore définitivement réglé et demeure un risque potentiel pour la sécurité intérieure. Un accord pour la reprise des pourparlers de paix est intervenu en novembre 2004. Organisé avec la médiation de l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, leader charismatique du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), cet accord aurait dû permettre au gouvernement et au MFDC de trouver des solutions au conflit. L'abbé est décédé début 2007, ce qui pose un problème de leadership au sein du mouvement.

Les acteurs non étatiques (ANE) n'ont pas toujours les moyens de tenir leur place dans l'action publique. Les ONG et associations sénégalaises, les syndicats et les OCB sont certes nombreux mais leur efficacité est menacée par leur rivalité, leur hétérogénéité et leur manque de capacités.

Prise en compte dans le premier DSRP, la question du genre est aujourd'hui traitée dans sa dimension transversale et relancée sous le thème de la protection des groupes sensibles dans le DSRP II. Par ailleurs, il existe une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG). Le Sénégal est doté de nombreuses institutions et organisations permettant la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les différents politiques et programmes: ministère de la femme, de la famille et du développement social; ministère des PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro-finance; Fédération des associations féminines du Sénégal. Un projet de réforme visant à inscrire la parité dans la constitution devrait être adopté prochainement.

1.2.1.2 Situation économique et commerciale

Cadre macroéconomique

Les principaux indicateurs macroéconomiques témoignent d'une situation globalement saine de l'économie sénégalaise: faible taux d'inflation; déficit budgétaire soutenable; encours de la dette publique à 17,1% du PIB en 2006 suite à l'accomplissement du point d'achèvement de l'IPPTE et à l'initiative des pays du G8 pour la réduction de la dette multilatérale; réserves de change représentant près de cinq mois d'importations de biens et services; absence d'arriérés de paiement sur la dette intérieure et extérieure; taux de pression fiscale relativement élevé en comparaison des pays de la région; poids modéré mais grandissant de la masse salariale publique dans le total des dépenses publiques.

Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est le pays qui satisfait le mieux aux critères de convergence arrêtés par l'organisation. Le seul sujet de préoccupation majeure est le déficit des paiements courants.

Le cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des finances publiques est jugé satisfaisant et répond aux principes de la séparation des pouvoirs. Le dispositif juridique et d'exécution est complet. Le Sénégal a transposé l'ensemble des directives de l'UEMOA dans ce domaine et un «nouveau» CMP a été récemment adopté, tandis qu'était mis en place un système informatique de gestion de la dépense.

Les efforts entrepris doivent être poursuivis afin de préserver les acquis, consolider le système et approfondir les réformes (transparence, contrôle, reddition des comptes, etc.). Dans ce but, un plan national de réforme des finances publiques (issu de diagnostics CFAA/CPAR) a été adopté en juillet 2003. Un comité conjoint d'harmonisation et de suivi, qui réunit les autorités sénégalaises et les principaux bailleurs de fonds intéressés, en suit la mise en œuvre. Une évaluation externe du plan de réformes, réalisée en mai/juin 2006, a abouti à des conclusions globalement positives vu l'avancement satisfaisant des actions compte tenu de la complexité de certaines mesures et des aléas de certains financements ainsi que la pertinence du dispositif opérationnel et des indicateurs de suivi. Un exercice PEFA sera réalisé en 2007.

En matière de transport, un des atouts du Sénégal est le port de Dakar, carrefour de nombreuses routes maritimes. Cependant, l'état des infrastructures de transport terrestre vers les pays voisins et dans l'agglomération de Dakar ne permet pas de tirer entièrement parti de cet atout. Le programme d'amélioration de la mobilité urbaine du gouvernement vise à remédier à cette situation. Le pays compte un réseau routier de 14 500 km dans un état très insatisfaisant, une seule ligne de chemin de fer entre Dakar et Bamako dont la gestion a été confiée en 2003 à un concessionnaire, et trois aéroports internationaux.

Le Sénégal dispose enfin d'infrastructures de télécommunications performantes avec, notamment, des liaisons sous-marines à fibre optique reliant l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Asie et un réseau IP (Internet Protocol) et une technologie ADSL développés qui ont permis un essor extrêmement rapide d'un secteur de télé services.

L'économie sénégalaise se caractérise par une structure duale entre le secteur primaire, premier pourvoyeur d'emplois, et le secteur tertiaire privé et public, principal pourvoyeur du PIB.

Cette dualité se retrouve également entre le secteur formel et le secteur informel. Les deux sont soumis à des conditions de travail et à un environnement différent. Si le premier respecte la réglementation en vigueur et s'acquitte de toutes les taxes, ce n'est pas le cas pour le secteur informel. Selon les comptes nationaux, la contribution du secteur informel au PIB représenterait en moyenne 50% contre 40% pour le secteur moderne, le reste des contributions étant constitué d'éléments d'ajustement.

La croissance économique, très faible dans les années qui ont précédé la dévaluation du franc CFA le 12 janvier 1994, a depuis lors repris sa progression. Le taux de croissance du PIB de 4,7% l'an sur la période 2001-2005 reste toutefois insuffisant pour réduire rapidement la pauvreté. De surcroît, l'année 2006 s'est caractérisée par une dégradation marquée du cadrage macroéconomique national imputable, certes, au choc pétrolier externe, mais également à la chute drastique des activités des Industries chimiques du Sénégal (ICS) et aux importantes coupures récurrentes d'électricité touchant autant le secteur formel qu'informel.

Cet accident, conjoncturel pour l'instant (sous réserve de la prise de mesures de redressement en 2007 dès l'issue des élections), se manifeste par une chute du taux de croissance qui est estimé à 2% en 2006.

Le déficit budgétaire s'est accru et est passé de 2,5% en 2005 à près de 6% en 2006, ce qui reflète en partie les subventions accordées au secteur énergétique (2,1% du PIB à la SENELEC et à la SAR). La hausse des prix du pétrole s'est traduite par une augmentation des tensions de trésorerie.

Le déficit extérieur courant a atteint 10,5% du PIB en 2006 contre près de 8% en 2005. Il serait encore beaucoup plus élevé si le Sénégal ne bénéficiait pas de près de 300 milliards de FCFA de transferts privés, dont l'essentiel correspond à des transferts des Sénégalais de l'étranger à leurs familles.

Cette même conjoncture défavorable, également liée à la période préélectorale, a entraîné une accumulation d'arriérés de paiements (de l'ordre de 1% du PIB) qui demeure néanmoins contrôlable pour 2007. Une amélioration est espérée en 2007 si la crise des ICS, qui représentent 10% des exportations, est résolue et si la situation des finances publiques se redresse.

Pour ce qui est de l'endettement extérieur, le Sénégal a enregistré un flux net de 60,6 milliards de francs CFA (€92 millions environ) en 2005. Le ratio dette publique extérieure rapportée au PIB est maintenant estimé en 2006 à près de 17,1% suite à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale du G8.

L'investissement public, en croissance de plus de 15% l'an, a été au cours des cinq dernières années et demeure encore le principal moteur de la croissance, à la différence des investissements productifs privés domestiques ou étrangers qui restent faibles.

Des mesures ont été prises par le gouvernement pour stimuler l'investissement, notamment l'adoption d'une loi relative à la modernisation des procédures administratives appliquées aux investissements, la promulgation d'un nouveau Code des investissements et la mise en place d'un régime d'«entreprise de franche exportation».

Le Sénégal a ratifié les sept actes uniformes sur les sociétés commerciales adoptées par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

L'activité des entreprises n'en continue pas moins à se heurter à un certain nombre de contraintes, dont:

- la concentration de l'activité sur la ville de Dakar, d'où la rareté et la cherté du foncier et les graves encombrements de circulation;
- le coût élevé des transports et de l'énergie, la situation énergétique s'étant récemment aggravée du fait de fréquentes interruptions de la fourniture d'électricité;
- l'insécurité de la propriété foncière due notamment à l'archaïsme du cadastre;
- la rigidité du marché du travail, qui ne tient pas tant au Code du travail qu'à l'interprétation restrictive qu'en font les syndicats ouvriers et les tribunaux;
- le manque de personnel d'encadrement de niveau ouvrier qualifié et technicien;
- la corruption;
- l'insécurité judiciaire due à des jugements fréquemment soupçonnés d'arbitraire;
- le faible niveau de bancarisation et la réticence des établissements bancaires à fournir du crédit à moyen terme aux PME.
- la faiblesse de la production d'énergie. Le gouvernement a rédigé un plan de redressement du secteur de l'énergie, et placé l'approvisionnement énergétique comme priorité afin d'assurer une bonne exécution des grands projets et programmes de développement dans tous les secteurs.

Le gouvernement du Sénégal a publié en 1999 une stratégie de développement du secteur privé (SDSP), mise à jour en 2002 et 2004. Par ailleurs, une stratégie de croissance accélérée (SCA) a été adoptée en 2007.

Échanges extérieurs et intégration régionale

S'ajoutant à la faiblesse de l'investissement productif, le déséquilibre des échanges extérieurs a été, dans la période récente, un frein à la croissance économique. Les importations de biens et services maintiennent un rythme tendanciel de croissance un peu supérieur à 3% l'an. Par contre, les exportations, qui avaient bénéficié dans la seconde moitié des années 90 de la dévaluation du FCFA et affichaient alors un taux de croissance supérieur à 6% l'an, se sont depuis lors affaiblies; sur la période 2000-2005, leur croissance n'a été que de 2,5% l'an, et est désormais inférieure à celle des importations. Ce déséquilibre tient notamment à ce que les exportations sénégalaises sont faiblement diversifiées et concentrées sur des produits dont la demande internationale est peu dynamique.

Des divergences d'intérêts nationaux expliquent en partie le positionnement encore ambigu de la région à propos des modalités à prendre pour la mise en œuvre de l'extension du tarif extérieur commun - TEC (UEMOA) à l'ensemble des pays de la CEDEAO (prévue en principe à partir du 1er janvier 2008). Cependant, l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest passera nécessairement par la création d'un TEC commun à toute la zone.

Les produits de la pêche, le phosphate et ses dérivés et les produits de l'arachide constituent la majeure partie des produits exportés. On relève toutefois un renforcement des exportations vers d'autres pays africains qui témoigne des progrès de l'intégration régionale des économies ouest-africaines. Entre 2000 et 2004, la part des exportations sénégalaises vers d'autres pays

africains a augmenté de plus de 10 points, de 28,2% à 39,2% des exportations totales, tandis que celle des exportations vers l'Europe baissait de 47,5% à 29,9% du total.

La diminution des exportations vers l'Europe est liée à la raréfaction des poissons dans les eaux du Sénégal, les produits de la pêche constituant le principal secteur d'exportation vers l'Europe et, à la faible compétitivité des productions des autres secteurs agricoles, miniers et de transformation. Le secteur industriel ne représente qu'environ 12,6% du PIB. Il est à souligner que la Communauté n'a plus reconduit son accord de pêche avec le Sénégal, venu à expiration en juin 2006.

1.2.1.3 Situation sociale

Le Sénégal appartient au groupe des pays les moins avancés. Selon l'indice de développement humain du PNUD, il se plaçait au 157^e rang sur 177 pays en 2005. Avec un PIB par habitant de 634 US\$, le pays connaissait en 2005 une espérance de vie à la naissance de 56 ans, supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (46,1 ans). Le taux d'alphabétisation des adultes sénégalais de 39,9% (29,2% pour les femmes et 51,1% pour les hommes) est inférieur à celui des groupes de pays similaires (Afrique subsaharienne: 60,5%). Il en est de même du taux brut de scolarisation, qui s'établit à 80% (Afrique subsaharienne: 93%).

Santé

Au regard des tendances actuelles, un seul des quatre OMD relevant du secteur de la santé pourrait être atteint d'ici à 2015. La cible 7 de l'OMD 6, «avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle», reste envisageable en raison des politiques suivies depuis vingt ans. Le taux de séroprévalence calculé pour la population générale est un des plus faibles d'Afrique subsaharienne (< 1%). Toutefois, le dépistage volontaire reste marginal et, en 2006, le taux de prévalence du VIH tous sexes confondus était de 0,7% (0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes). Ces taux permettent d'estimer la population adulte séropositive à environ 32 200 (21 700 femmes et 10 500 hommes) à la fin de l'année 2004. L'OMD 1, notamment l'indicateur relatif à la «proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique», apparaît en revanche hors de portée. La proportion de la population souffrant de sous-alimentation n'a que très peu régressé, de 25% à 24%, entre 1995 et 2000 et reste très au-delà de la cible de l'OMD pour 2015, soit un maximum de 11,5% de la population.

De même, la cible 8 de l'OMD 6, «d'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance», ne sera très certainement pas atteinte. Maladie la plus répandue, avec une incidence en augmentation, le paludisme serait responsable de 40% des morbidités notifiées.

L'OMD 4 «Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers entre 1990 et 2015» nécessiterait une baisse de ce taux de 4% annuellement. Or le taux de mortalité infanto-juvénile, bien qu'inférieur à celui du reste de l'Afrique subsaharienne, n'est passé que de 131‰ en 1992 à 121‰ en 2005. Il en est de même pour l'OMD 5 «Améliorer la santé maternelle», la mortalité maternelle n'ayant baissé que de 510 pour 100 000 naissances vivantes en 1986 à 434 en 2005 alors que l'objectif visé est de 127 d'ici 2015.

Éducation

Compte tenu des tendances actuelles, le Sénégal rencontrera des difficultés à atteindre d'ici 2015 les deux OMD concernant l'éducation.

L'OMD 2 «Assurer l'éducation primaire pour tous», avec pour cible 3 «d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires», demandera une amélioration conséquente notamment du taux d'abandon ou de redoublement, ainsi qu'une consolidation des taux d'admission en cours d'instruction. Ces cinq dernières années ont vu une forte progression du taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire (de 68% en 2000 à 81,8% en 2006) et le niveau moyen (de 23% à 32% entre 2000 et 2005).

Toutefois, en raison d'une faible efficience du secteur, la capacité du système éducatif à mener les élèves au terme de la scolarisation primaire reste médiocre: le taux d'achèvement stagne à moins de 50%, avec un nombre d'abandons en progression et de forts taux de redoublement. D'autre part, la qualité de l'enseignement est insatisfaisante: des temps d'apprentissage nettement en dessous des normes internationales, un matériel pédagogique insuffisant et des enseignants insuffisamment formés.

Pour atteindre l'OMD 3 «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», la cible 4 tend à «éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard». Des progrès sensibles ont été réalisés dans l'enseignement primaire. Concernant l'enseignement moyen, la disparité filles/garçons se situait encore en 2005 au même niveau qu'en 2002, c'est-à-dire à 10 points. Quant au secondaire, aucun progrès n'a été enregistré depuis 2000 avec un écart constant de 6 points dans les TBS. Dans le supérieur, les filles représenteraient un tiers des effectifs en 2003.

Le programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF 2000-2010) vise une scolarisation universelle de qualité à l'horizon 2010 avec, comme priorité, l'éducation de base. Le financement de l'éducation reflète une réelle prééminence accordée à ce secteur par les autorités puisque le ratio dépenses publiques en éducation sur PIB a augmenté de 3,6% en 2003 à 4,6% en 2005 et 2006.

Le domaine de la formation professionnelle souffre de nombreuses faiblesses et s'avère peu réglementé, la formation informelle (sous forme d'apprentissage sans formation théorique) étant la règle pour la plupart des métiers. De leur part, les différents corps de métiers ne sont pas suffisamment structurés pour pouvoir assurer une formation adéquate. Par conséquent, les différents secteurs demandeurs de main-d'œuvre qualifiée connaissent des difficultés pour recruter du personnel disposant d'une formation professionnelle appropriée.

Assainissement et eau potable

Entre 1990 et 2002, l'accès à l'assainissement a connu une nette amélioration (de 35% de la population totale à 52%), mais les progrès ont été moindres en ce qui concerne l'eau potable (de 66% à 72% de la population). Si un certain nombre d'actions sont en cours à travers le plan sectoriel eau à long terme (PELT), renforcé par le programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM), des efforts supplémentaires doivent être entrepris, particulièrement en milieu rural, pour atteindre d'ici 2015 les taux d'accès de 100% pour l'eau potable et de 78% pour l'assainissement visés par les OMD.

Le cadre institutionnel du secteur est encore largement structuré selon la réforme de 1995 et s'articule de la manière suivante:

- la distribution de l'eau potable est déléguée à un concessionnaire de droit public fermier (SDE) ;
- la production et la distribution de l'eau potable sont concédées à la SONES (société nationale des eaux du Sénégal) ;
- l'assainissement urbain est confié à l'Office national d'assainissement du Sénégal (ONAS), qui a un statut d'établissement public industriel et commercial.

La réforme en cours du secteur a fait l'objet d'une lettre de politique sectorielle en juillet 2005. Elle conserve le cadre actuel pour l'eau potable en milieu urbain et propose des évolutions pour l'assainissement urbain (reprise, à échéance de 10 ans environ, du schéma de l'eau potable) et un nouveau cadre pour l'assainissement rural.

En 2005 a été élaboré le PEPAM, qui fixe des objectifs ambitieux en matière d'amélioration de l'accès des ménages à des systèmes d'assainissement tant en milieu rural que dans les zones urbaines. Une lettre de politique de l'assainissement est en préparation, qui sera complétée par un document de stratégie propre au secteur.

Emploi et chômage

Une enquête de la DPS réalisée en 2002 sur Dakar a révélé que le taux de chômage au sens strict du terme serait de 11,7% de la population active (9,9% pour les hommes et 14,1% pour les femmes). Mais le sous-emploi, qui reflète mieux la réalité du marché du travail, est beaucoup plus important et pourrait affecter près des trois-quarts de la population active de la capitale. Cette situation précaire de l'emploi en zone urbaine comme en milieu rural est parmi les facteurs clefs qui contribuent au phénomène de l'émigration clandestine qui a connu une ampleur sans précédent depuis le début de l'année 2006 (cf. infra).

La protection sociale est un des axes prioritaire du DSRP II. L'ambition est d'élargir considérablement le champ d'application du dispositif, qui ne couvre aujourd'hui que moins de 8% de la population totale, principalement les agents de la fonction publique.

1.2.1.4 Situation environnementale

Le Sénégal est confronté à de sévères menaces sur son environnement. La qualité des ressources en eau est altérée par la pollution chimique liée à l'agriculture, par l'invasion de la végétation aquatique, par la surexploitation des eaux souterraines et par le tarissement de la nappe principale du Continental Terminal.

Les potentialités agronomiques des sols ont été fortement altérées par la dynamique démographique, les pratiques culturales, le surpâturage, les sécheresses, les feux de brousse et la disparition du couvert végétal. Les ressources forestières subissent la pression des pratiques pastorales et de l'expansion agricole, elles-mêmes expliquées par la poussée démographique et la faible productivité de l'agriculture.

En outre, la dégradation des forêts a des effets directs sur la faune, qui a pour derniers refuges les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves forestières. Toutefois, ces aires protégées sont à leur tour menacées par les feux de brousse et par le braconnage et se trouvent au cœur

de la difficile conciliation entre préservation de la biodiversité et lutte contre la pauvreté. Enfin, à Dakar, première zone d'activité économique, l'air et la nappe phréatique sont menacés par la circulation automobile et, en l'absence de réglementation coercitive, par les déchets industriels et biomédicaux et par les eaux usées.

La situation du Sénégal est aussi liée aux changements climatiques en cours. Le pays a soumis au secrétariat de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique un Plan d'Action National d'Adaptation, outil permettant aux PMA d'identifier leurs priorités d'adaptation aux changements climatiques. Le Sénégal a choisi d'étudier sa vulnérabilité et ses options d'adaptation face aux impacts négatifs sur les ressources liées aux secteurs clefs de son économie (ressources en eau, agriculture et zones côtières). Les principales menaces sont de ce fait : des sécheresses plus sévères que dans le passé, en particulier au sud, la salinisation des eaux de surface et souterraines, l'augmentation de l'érosion des côtes, la modification des populations halieutiques,... Ces vulnérabilités sont toutefois le résultat d'une équation complexe entre changement climatique et activités anthropiques : l'accélération de la dégradation des sols (disparition de la végétation, augmentation de la sensibilité aux érosions hydriques et éolienne), est due à la baisse du régime des pluies mais aussi aux importants prélèvements en bois, essentiellement destinés à la production de charbon de bois qui représente 60% des 4 millions de m³ de bois prélevés annuellement sur les ressources forestières.

Suite à la conférence de Rio, en 1992, le Sénégal a ratifié les accords multilatéraux sur l'environnement et lancé un plan national d'action pour l'environnement (PNAE) en 1997. Le DSRP reconnaît dans la pauvreté le facteur prépondérant de la détérioration de l'environnement. Dans cette perspective, le plan d'opérations sectoriel (POS) élaboré par le gouvernement cherche à concilier développement économique et social et protection de l'environnement à travers une série de programmes pour la valorisation des ressources forestières et animales, la sauvegarde de la diversité biologique, l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural, le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et la gestion communautaire des aires protégées. Il reste que les moyens financiers et humains des collectivités locales, qui ont compétence en matière de gestion environnementale, ne sont pas encore à la hauteur des besoins.

1.2.1.5 Le Sénégal dans le contexte international

Le Sénégal joue un rôle important sur la scène internationale. Fort de sa stabilité politique et de l'exemple de démocratie vivante donné par l'alternance de 2000, le pays contribue à la prévention et à la résolution des conflits régionaux en servant de médiateur ou en participant à des forces d'interposition; il participe activement aux organismes d'intégration régionale que sont l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); sa politique de développement est en parfaite cohérence avec le NEPAD, dont il a été un des initiateurs. Depuis 1995, le Sénégal est membre de l'OMC. Il a également ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC), en novembre 2005.

Le pays entretient également de bonnes relations avec les bailleurs de fonds, comme en témoignent les montants de l'APD alloués au Sénégal ou la reconnaissance de l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'IPPTE en avril 2004.

1.2.2 Stratégie de développement du Sénégal

Depuis 2001, le Sénégal est doté d'un DSRP qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des politiques économiques et sociales et des réformes institutionnelles.

Le DSRP I (2001-2005)

La stratégie de développement proposée par le premier DSRP se déclinait selon trois principaux axes:

- la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain;
- le renforcement des capacités et de la promotion des services sociaux de base;
- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Le rapport d'avancement du DSRP publié en 2005 constate que la programmation budgétaire a relativement bien pris en compte les actions prioritaires des deux premiers axes avec toutefois des exceptions (notamment en matière d'assainissement), mais très peu les actions du 3^e axe en direction des personnes vulnérables. Il relève que les taux d'exécution des dépenses sur ressources internes sont faibles pour les actions d'appui aux PME (taux d'exécution de 10%), l'élevage (28%) et l'éducation et la formation (33%). Des faiblesses concernant le suivi des indicateurs et des retards dans la conduite des revues annuelles ont également été observées.

Le DSRP II (2007-2010)

Les deux premiers axes du DSRP II (création de richesses et accès aux services sociaux de base) sont en étroite continuité avec ceux du DSRP I. Toutefois, concernant la création de richesses, le document marque plus clairement que la croissance économique doit bénéficier prioritairement aux pauvres. Il est à noter que la SCA (cf. infra) récemment adoptée sera le cadre d'intervention principal pour la mise en œuvre du premier axe du DSRP.

Alors que le 3^e axe du DSRP I traitait essentiellement des mesures en faveur des groupes vulnérables, son champ d'application est étendu dans le DSRP II à la protection sociale.

La bonne gouvernance (4^e axe) se voit reconnaître dans le DSRP II un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté. Sont visés l'amélioration de la qualité du service public et la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, la décentralisation et l'aménagement du territoire et enfin la promotion du dialogue social.

La matrice des indicateurs et cibles quantitatifs de la stratégie, outil clef pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP et pour l'évaluation de son impact, a été récemment complétée et mise à jour par les autorités mais elle n'a pas encore été débattue avec les bailleurs de fonds. Toutefois, cette mise à jour, et notamment la prise en compte adéquate des nouveaux axes, reste encore faible et ne permet pas encore un suivi convenable de la mise en œuvre du DSRP. Les mécanismes de traduction des objectifs du DSRP en prévisions budgétaires effectives restent à préciser davantage.

La stratégie de croissance accéléré (SCA)

Depuis 1999, le Sénégal s'est engagé à promouvoir le développement du secteur privé avec l'élaboration de la stratégie pour le développement du secteur privé. Cet engagement répond à un souci d'instaurer un cadre incitatif favorisant le développement de ce secteur avec une vision globale et concertée.

Aujourd'hui, pour accélérer la dynamique de croissance et l'intégration réussie des entreprises sénégalaises à l'économie régionale et mondiale afin de réduire fortement la pauvreté, une stratégie de croissance accélérée a été adoptée début 2007.

La SCA privilégie deux approches complémentaires:

- (i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique et étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires et
- (ii) une démarche ciblée de promotion de cinq sous-secteurs ou «grappes» à haut potentiel de croissance. Les cinq grappes suivantes ont été identifiées: agriculture et agro-industrie; produits de la mer et aquaculture; habillement et textile; tourisme, produits culturels et artisanat d'art; nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La SCA est pilotée par un secrétariat exécutif rattaché à la primature qui se chargera particulièrement de la mise en œuvre de la stratégie. L'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX) et le Centre d'études de politiques pour le développement (CEPOD) travaillent également à l'élaboration de la stratégie avec les différents groupes de travail constitués à cet effet.

1.2.3 Viabilité des politiques et défis à moyen terme

Le Sénégal est confronté à deux défis majeurs:

- Élever le rythme de croissance de son économie, ce qui implique un renforcement de l'investissement privé et des exportations.
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration publique.

Par ailleurs, le pays doit faire face à un problème d'émigration clandestine majeur qui s'est fortement accentué depuis le début 2006.

Une croissance économique soutenue par l'investissement privé et l'exportation

Le DSRP considère à juste titre que la lutte contre la pauvreté passe par une accélération de la croissance économique dont dépendent aussi bien l'augmentation du revenu des ménages que la capacité financière de l'État à fournir aux populations les services de base.

Avec la stratégie de développement du secteur privé, le gouvernement a entrepris de mettre en œuvre des mesures visant à rendre l'environnement des affaires plus attractif. La SCA devrait compléter et affiner ce dispositif sur la base d'une approche participative associant les acteurs privés et publics du développement industriel et commercial. Les grands projets lancés par le président de la république pourraient être un autre facteur de dynamisation de l'économie sénégalaise.

Le Sénégal n'a que très faiblement tiré parti des possibilités que le régime «Tout sauf les armes» offre à ses exportations vers l'UE ou de celles de l'AGOA. Globalement, la croissance des exportations est faible et les échanges commerciaux restent déséquilibrés, ce qui souligne le défaut de compétitivité de l'économie sénégalaise dans tous les secteurs.

Des administrations publiques plus efficaces et plus efficaces

Les travaux visant à apprécier l'efficacité de l'administration sénégalaise et son efficacité concluent tous à l'existence d'une importante marge de progrès. C'est aussi un domaine dans lequel des actions sont en cours. En particulier, le développement de cadres de dépenses à moyen terme dans quatre ministères clefs et leur extension à d'autres ministères représentent un pas important sur la voie de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense publique. D'autres actions restent à développer, comme la décentralisation et, en appui à celle-ci, la déconcentration de l'administration publique centrale. Les collectivités locales manquent des moyens financiers, humains et matériels qu'exige l'exercice des compétences qui leur ont été transférées et ne reçoivent pas des administrations centrales l'appui technique dont elles auraient besoin. Il y a également un besoin reconnu d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

Le Sénégal, pays d'origine et de transit de migrants¹

Le Sénégal est un pays qui dispose d'une longue tradition d'émigration, aussi bien en Afrique que vers l'Europe. Les chiffres officiels pour 2005 indiquent que 650 000 Sénégalais vivent à l'extérieur du pays, dont près de 200 000 en Europe². Les transferts financiers des émigrés constituent un facteur économique fort important, estimé au moins à 6 à 7 % du PIB, dépassant de loin les décaissements au titre de l'aide publique au développement. Ces transferts contribuent largement à la consommation locale et à la sécurisation sociale des familles restées au Sénégal. Leur contribution à l'investissement productif reste cependant limitée.

Depuis le début de 2006, et allant de pair avec des contrôles plus efficaces des voies terrestres de la migration, une vague d'émigration clandestine sans précédent s'est abattue sur les îles Canaries en provenance du Sénégal. Cette année-là, près de 32.000 clandestins utilisant des pirogues artisanales pour la traversée maritime sont arrivés aux Canaries, dont une très forte proportion d'origine sénégalaise.

Ce flux migratoire continue de poser d'énormes problèmes tant pour les pays d'origine, notamment sur le plan humanitaire (pertes de nombreuses vies humaines en mer), que dans les pays d'accueil. Des actions de rapatriement massif depuis les îles Canaries ont été engagées en 2006, mais la difficulté de réintégrer les rapatriés dans la vie économique et sociale au Sénégal demeure.

Un nombre croissant de candidats à l'émigration clandestine originaires d'autres pays du continent africain, voire d'autres continents, choisit le Sénégal comme étape vers l'Europe. De plus en plus, des filières organisées de trafic des êtres humains ainsi que de la drogue servent de support à ce type de mouvements migratoires.

¹ Il est à noter que le Sénégal affichait un solde migratoire positif jusque dans les années 80. Ainsi, il continue de recevoir, à moindre échelle, des immigrants notamment des pays de la sous-région (Guinée, Mali, Sierra Leone...).

² Les chiffres officiels sont toutefois beaucoup plus élevés et estiment le nombre de Sénégalais à l'étranger à plus de deux millions.

Compte tenu de ces développements récents, la question de l'émigration clandestine et de la gestion des flux migratoires est un thème dominant des relations entre le Sénégal et l'UE. À cet égard, en dehors des relations bilatérales, les échanges sur la question ont été approfondis en mai 2006 lors d'une mission conjointe CE/Espagne visant à lancer le dialogue au titre de l'article 13 de l'accord de Cotonou.

1.3 Coopération passée et présente

1.3.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente

L'aide de la Communauté européenne au Sénégal, s'est orientée, à partir du 8^e FED, vers un appui à la lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit dans le PIN pour la période 1996-2001 par l'identification de trois domaines de concentration: la restructuration des services publics dans les secteurs de la santé et du transport routier; la relance de la production et des exportations agricoles; la promotion économique au niveau local. L'orientation de la stratégie communautaire vers un appui à la lutte contre la pauvreté s'est encore accentuée dans le 9^e FED suite à l'adoption du DSRP par le gouvernement du Sénégal.

L'objectif global de la stratégie de coopération pour la période 2002-2007, couverte par le 9^e FED, était «d'appuyer les efforts entrepris par le gouvernement du Sénégal en vue de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie (y compris l'égalité des chances), une bonne gouvernance (avec l'implication des acteurs non étatiques), une intégration régionale et une intégration progressive dans l'économie mondiale». Trois secteurs de concentration avaient été retenus:

- la bonne gouvernance politique, économique et sociale;
- les transports routiers;
- l'assainissement.

En outre, la Communauté européenne s'est engagée à fournir au gouvernement du Sénégal un appui budgétaire général destiné à soutenir la mise en œuvre du DSRP. Enfin, des interventions hors secteurs de concentration étaient envisagées en faveur du commerce, de la culture et des programmes régionaux, ainsi que des actions intéressant le secteur minier financées sur les ressources Sysmin.

L'allocation initiale du 9^e FED de €277,8 millions s'est trouvée augmentée par les reliquats des FED précédents à €302,8 millions, dont 203 millions alloués à l'enveloppe A d'aide programmable et 99,8 millions (Sysmin inclus) alloués à l'enveloppe B. Suite aux revues à mi-parcours et en fin de parcours, conclues en 2005 et 2007 respectivement, l'allocation à l'enveloppe A du PIN a été ramenée à €273,9 millions, auxquels s'ajoutent des dégagements de l'ordre de €20 millions provenant des projets achevés des FED précédents. Le montant de l'allocation à l'enveloppe B s'élève, après revue en fin de parcours, à €13,6 millions.

1.3.2 Eléments d'évaluation de la coopération passée et présente

1.3.2.1 Performance financière

La mise en œuvre du 9^e FED a démarré lentement. En cause la conclusion tardive en mai 2003 du DSP et du PIN, mais également des lenteurs dans la finalisation des conventions de financement, dans la formulation des projets et programmes et des appels d'offres et dans la réalisation des activités.

Une nette accélération s'est produite en 2005 du fait, notamment, de la signature des conventions de financement du programme d'appui budgétaire et d'un important projet de réhabilitation de routes. Fin décembre 2006, les engagements primaires représentaient 85,5% de l'enveloppe A du 9^e FED. Le retard initial continue toutefois de se refléter dans les montants contractés et les paiements. Fin décembre 2006, les engagements secondaires représentaient 29,5% et les paiements 5,9% de la dotation de l'enveloppe A.

Il est à noter que, dans les FED précédents et en cours, les interventions suivant une «approche projet» ont largement dominé le portefeuille de la coopération CE-Sénégal, entraînant une charge importante de gestion administrative et financière conjointe pour les services concernés (ON, ministères techniques, DCE). À l'avenir, une proportion plus importante de l'aide sous forme d'appui budgétaire est susceptible de réduire la partie administrative de la mise en œuvre et de permettre une cadence plus soutenue de décaissement des fonds.

1.3.2.2 Approche participative

La DCE au Sénégal et le ministère de l'économie et des finances, ordonnateur du FED, se soucient d'adopter une démarche participative associant à l'identification, à la formulation et à l'exécution des interventions l'ensemble des parties prenantes à la coopération Communauté européenne-Sénégal.

Ainsi, le projet d'appui au PNBG avait donné lieu, dès février 2003, à la tenue d'un «Atelier d'identification et de planification des projets du secteur "bonne gouvernance" à soumettre au 9^e FED». Les programmes d'appui à la décentralisation et au développement économique local (PSIDEL, PADELU, PAR) se caractérisent par, d'un côté, des mécanismes de programmation et de concertation assurant l'implication des acteurs locaux et, de l'autre, une maîtrise d'ouvrage des projets assurée par les collectivités locales.

La DCE et l'ON ont joué un rôle actif dans la création, en juillet 2004, d'une «plateforme des ANE pour le suivi de l'accord de Cotonou au Sénégal» qui regroupe 31 organisations et est le bénéficiaire de la composante ANE du programme d'appui au programme national de bonne gouvernance (PAPNBG). Cette plateforme participe régulièrement au suivi du programme en cours et aux activités de programmation.

Le processus de programmation du 10^e FED a été lancé en mars 2006 lors d'un séminaire de programmation à Ouagadougou, en présence du commissaire Louis Michel et des ON des pays de l'Afrique de l'Ouest. Sur la base du cadrage général retenu lors de cette rencontre, une série de réunions d'information et d'échange ont été tenues avec les différentes parties

prenantes, notamment la plateforme des ANE, les services publics concernés, les États membres de l'UE et les bailleurs de fonds intéressés.

1.3.2.3 Cohérence avec les politiques sectorielles

Les principales interventions de la CE dans le cadre du 9^e FED appuient les stratégies du gouvernement. C'est évidemment le cas de l'appui budgétaire général, qui soutient la mise en œuvre de la SRP du gouvernement.

Dans le secteur des transports, la coopération européenne contribue à l'exécution du programme sectoriel des transports (PST II) par le financement de travaux de réhabilitation et d'entretien de routes et par la fourniture d'études et d'une assistance technique aux institutions chargées de la gestion de ce secteur. La coopération entre les parties prenantes se manifeste à travers des revues opérationnelles réunissant les institutions concernées et les bailleurs de fonds associés au financement du PST.

Dans le secteur de l'assainissement, s'il existe un plan eau à long terme, l'élaboration d'une stratégie gouvernementale est moins avancée. Les bailleurs actifs dans ce secteur sont d'ailleurs associés à la réflexion gouvernementale, notamment à la préparation d'une lettre de politique sectorielle hydraulique et assainissement urbain. Les bailleurs se félicitent des efforts du gouvernement pour coordonner leurs interventions et améliorer l'information qui leur est communiquée. L'UE participe activement au développement de ce secteur par un appui institutionnel aux organismes chargés de la gestion du secteur, notamment l'ONAS, et par le financement d'études et d'infrastructures.

Concernant le PPNBG, ses actions s'intègrent, de par de l'approche du programme, directement dans le programme national de bonne gouvernance coordonné par la délégation au management public. La composante gouvernance économique de ce programme relevant du 9^e FED, ciblée sur des services clés du ministère des finances ainsi que sur la Cour des comptes et la commission des finances de l'Assemblée nationale, contribue également à la mise en œuvre du plan national de réforme des finances publiques.

1.3.2.4 Recours à l'appui budgétaire

D'un FED à l'autre, les ressources apportées sous la forme de transferts au budget de l'État ont augmenté. Les programmes d'appui budgétaire direct à l'ajustement structurel, PABDAS I (1998) et PABDAS II (2000), s'élevaient respectivement à €27,9 et €39,1 millions. Le programme d'appui budgétaire au soutien de la réduction de la pauvreté (ABSRP) du 9^e FED, dont la convention de financement a été signée en décembre 2005, s'élève à €53 millions.

Par ailleurs, le dialogue politique entre le gouvernement et les bailleurs de fonds, élément clé de l'appui budgétaire, s'est instauré avec quelques difficultés. Si des rapports d'avancement du DSRP ont été publiés en 2004 et 2005, il n'y a pas eu de revue conjointe de l'avancement de la stratégie, mais seulement une présentation des rapports d'avancement au comité de pilotage du DSRP. Au demeurant, le décret créant les organes de pilotage et de suivi de la

stratégie³ est peu explicite sur le rôle des bailleurs et sur les instances auxquelles ils participent. Il persiste clairement un déficit national en matière de suivi et d'évaluation du DSRP et des politiques sectorielles en général, notamment à travers la généralisation d'indicateurs annuels de performance centrés sur l'impact de ces politiques. Il faut néanmoins noter une amélioration nette du point de vue de l'approche participative qui a prévalu lors de la préparation du DSRP II, avec la mise en place effective de commissions de travail rassemblant les différents acteurs.

De plus, l'élaboration d'un arrangement cadre pour les appuis budgétaires (ACAB) vient renforcer le dialogue avec les partenaires et faciliter l'alignement de ces derniers avec les politiques nationales. Pour l'aide budgétaire générale, il est un outil facilitant la mise en œuvre et la cohérence des appuis extérieurs, dans le cadre du DSRP II. .

L'appui budgétaire et les volets de renforcement institutionnels qui lui sont liés demeurent le principal levier en matière de réforme des finances publiques et de dialogue pour la bonne gouvernance économique entre le Gouvernement et les bailleurs. L'option du renforcement de l'appui budgétaire dans le 10^e FED répond notamment au souhait de la Commission européenne de responsabiliser davantage les Etats dans la mise en œuvre de l'aide et d'appuyer les politiques de réformes macroéconomiques et de gestion des finances publiques engagées par le gouvernement sénégalais, ainsi que par les autres Etats ACP. Les perspectives d'améliorations sont réelles comme il ressort des derniers rapports du FMI qui a signé avec le gouvernement un ISPE (instrument de soutien à la politique économique).

1.3.2.5 Suivi des projets et programmes

L'évaluation de la stratégie du 8^e FED soulignait la nécessité d'un suivi des interventions axé sur la gestion et les résultats.

Les résultats du programme d'ABS RP, et plus largement du partenariat qu'il établit entre le gouvernement et l'UE, sont appréhendés par des indicateurs de performance qui visent à mesurer les effets de la SRP dans des domaines essentiels: gestion des finances publiques, éducation et santé. En revanche, la recommandation de l'évaluation n'a guère été suivie d'effet en ce qui concerne les approches projets. Les rapports de monitoring relèvent encore de nombreux cas où le suivi des projets ou programmes reste limité au suivi des réalisations. Les indicateurs de suivi permettent de juger si les projets ou programmes ont mené à bien les activités prévues et si celles-ci ont bien fourni les produits (*outputs*) attendus, mais portent encore peu d'attention aux progrès accomplis vers la réalisation du ou des objectifs spécifiques de ces interventions.

1.3.2.6 Aspects transversaux

La bonne gouvernance est au Sénégal un des axes prioritaires du DSRP et a constitué dans le 9^e FED un des secteurs de concentration de l'activité de l'UE. Cette dimension a également été très présente dans les programmes de promotion économique au niveau local et d'appui à la décentralisation et au développement local (PSIDEL, PADELU et PAR) mis en œuvre sur les fonds du 8^e FED. Par ailleurs, une grande attention a été portée à ce que les femmes soient parties prenantes aux actions de promotion économique locale et à ce que la protection de l'environnement soit prise en compte dans les programmes de développement local.

³ Arrêté n° 5951-2005 du 21 octobre 2005 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Les études préparatoires aux travaux de réhabilitation de routes financés par le FED incluent une analyse des incidences environnementales du projet. Les recommandations relatives à la protection de l'environnement formulées dans ces études sont reprises dans les dossiers d'appel d'offres soumis aux entreprises de travaux publics.

1.3.3 Programmes des États membres et des autres bailleurs

1.3.3.1 Les États membres de l'Union européenne

L'UE (États membres et CE) est le principal pourvoyeur d'APD au Sénégal (voir tableau synthétique et matrice des donateurs en annexe 2). Quatorze États membres entretiennent des liens de coopération avec ce pays. Leur aide, ajoutée à celle du FED et de la CE, représente, selon les années, de 55% à 60% de l'aide publique totale allouée au Sénégal.

La **France**, premier bailleur de fonds du Sénégal, intervient par l'intermédiaire du service de coopération et d'action culturelle (SCAC), de l'Agence française de développement (AFD) et de la mission économique dans un grand nombre de secteurs qu'elle soutient tant par des financements de projets que, plus récemment, par un appui budgétaire. Les secteurs couverts comprennent la gouvernance, le secteur productif, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'action culturelle, l'appui à la société civile et le développement rural. Un nouveau cadre stratégique de coopération avec le Sénégal pour la période 2006-2010 a été signé le 10 mai 2006 et met l'accent sur l'éducation, le secteur productif et les infrastructures. Hors de ces secteurs de concentration, la coopération française concernera le secteur de la santé et le développement rural; la gouvernance, l'enseignement supérieur et la diversité culturelle sont considérés comme des domaines transversaux.

Avec ses principaux acteurs de la coopération, la GTZ et la KfW, l'**Allemagne** a ciblé trois pôles d'intervention: (i) l'appui au processus de décentralisation, (ii) l'appui au développement socio-économique pour la paix en Casamance (y compris le rétablissement de la desserte maritime Dakar-Ziguinchor), et (iii) la promotion de l'emploi des jeunes à travers leur employabilité et la compétitivité des PME. D'autres actions visent la promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelables, ainsi que la lutte contre le SIDA et sa prévention.

L'**Espagne** intervient principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation, notamment dans les régions de la Casamance et de Saint-Louis, et essentiellement de manière décentralisée par le truchement d'ONG espagnoles. La problématique de l'émigration clandestine, notamment vers les îles Canaries, l'a engagée à renforcer sensiblement sa coopération avec le Sénégal. Un accord cadre à cet effet a été signé à Dakar en octobre 2006.

La **France** s'est engagée à renforcer sa coopération avec le Sénégal en signant le 23 septembre 2006 un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires.

La coopération bilatérale des **Pays-Bas** est concentrée dans le secteur de l'environnement, où ce pays intervient à travers un appui budgétaire sectoriel conséquent. Une extension des interventions vers le secteur de l'assainissement est cependant envisagée. D'autres interventions concernent la bonne gouvernance et l'environnement des affaires.

La coopération technique de la **Belgique** est essentiellement dirigée vers les secteurs des soins de santé, des infrastructures de base, de l'environnement et de l'agriculture géographiquement concentrée sur les régions de Diourbel, du bassin arachidier, de Saint-Louis et de Kédougou.

Le **Luxembourg**, sur la base du 1^{er} programme indicatif de coopération 2002-2006, concentre son soutien dans la santé de base, l'hydraulique rurale et l'assainissement, et l'enseignement technique et la formation professionnelle. La coopération luxembourgeoise appuie activement la société civile à travers une convention pluriannuelle avec l'ONG internationale ENDA Tiers-Monde ainsi qu'avec son fonds microprojets qui appuie de nombreux projets communautaires de base. Elle finance de nombreuses initiatives du système des Nations unies au Sénégal, les partenaires principaux étant le PNUD, le BIT, l'OMS, le FNUAP et l'Unicef.

L'**Autriche** intervient principalement dans les domaines du développement rural et de la coopération avec des ONG locales.

L'**Italie** appuie des projets dans plusieurs domaines ayant trait à la réduction de la pauvreté, y compris le développement rural, l'appui au secteur privé, les infrastructures, la protection des groupes vulnérables et la défense de l'environnement.

D'autres États membres mènent des projets de développement par l'intermédiaire d'ONG mais sans cadre de coopération officielle; c'est le cas de la Suède, du Portugal, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Finlande et du Danemark.

1.3.3.2 Les autres bailleurs de fonds

La Banque mondiale (BM) est engagée dans quatorze opérations en cours financées par l'IDA (voir annexe 2). Parmi les principaux projets, on peut citer le programme d'amélioration de la mobilité urbaine, le projet sectoriel transport II et le PELT. Des projets très importants dans le domaine de la décentralisation sont en préparation. La BM est également pourvoyeur de l'aide budgétaire.

Concernant le **système des Nations unies**, le cadre de coopération du PNUD pour la période 2002-2006 portait principalement sur la lutte contre la pauvreté et sur la bonne gouvernance. Un nouveau document de programme pays est en cours d'élaboration pour la période 2007-2011 avec deux composantes («réduction de la pauvreté humaine et développement durable» et «renforcement de la gouvernance»).

Outre le PNUD, les agences spécialisées des Nations unies présentes au Sénégal sont le Fonds pour l'enfance (Unicef), l'Organisation pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds pour la population (UNFPA), le Programme pour la Femme (UNIFEM), l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et le Fonds d'équipement (FENU).

Le groupe de la Banque africaine de développement soutient douze opérations, dont l'initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural, le projet d'entretien routier, le projet d'étude de développement des filières d'élevage au Sénégal et le projet d'appui à la petite irrigation locale.

La **Banque islamique de développement**, agissant dans le développement rural et agro-industriel, la santé, l'hydraulique et l'éducation, est par ailleurs le principal bailleur de fonds des travaux de construction, d'élargissement et d'embellissement de la Corniche ouest de Dakar dans la perspective de l'organisation de la conférence islamique prévue en 2008.

Les États-Unis et leur agence de coopération USAID jouent un rôle actif dans le secteur privé et sont chefs de file du groupe thématique, mais mènent également des actions dans d'autres domaines (éducation, renforcement des capacités et développement local...). Un financement de l'ordre de 500 millions d'USD est en voie de préparation dans le cadre du MCA, visant l'aménagement d'une plateforme industrielle à Diamnadio, à l'extérieur de Dakar. Le **Canada** s'est engagé pour la période 2002-2007 dans la micro finance (secteur dont il est chef de file du groupe thématique), l'éducation, le secteur privé, l'environnement, le développement rural, l'égalité des sexes et le tourisme.

Les principaux projets du **Japon** au Sénégal sont la construction de salles de classe et d'annexes dans l'enseignement élémentaire et l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

La **République de Chine (Taïwan)**, partenaire du Sénégal de 1997 à 2006, date à laquelle les relations ont été suspendues suite à la reconnaissance par le Sénégal de la République populaire de Chine, a principalement appuyé la construction et l'entretien des routes et contribué à la création de l'Université du futur africain. Une coopération avec la **République populaire de Chine** est en train de se mettre en place. Plusieurs grands projets d'investissement dans le secteur de l'énergie (installation d'une centrale thermique) et de la culture (construction d'un musée national et d'un nouveau théâtre) ont été annoncés depuis la reprise des relations diplomatiques au début de 2006.

1.3.3.3 Coordination et harmonisation de l'aide

Le Sénégal bénéficie de la coopération de près de soixante bailleurs de fonds qui financent plus de 500 programmes et projets distincts (hors coopération décentralisée, jumelages, actions des ONG, etc.). Cette situation dénote à la fois la nécessité d'une étroite coordination des bailleurs et le défi auquel l'administration sénégalaise doit faire face pour la gestion et l'absorption de l'aide. Les bailleurs de fonds se sont organisés dans treize groupes thématiques de coordination dont plusieurs sont présidés par des États membres et/ou par la CE (voir annexe 2). L'ensemble de ces groupes thématique est coordonné et suivi par le groupe plénier des bailleurs de fonds, présidé conjointement par le PNUD et la BM. Toutefois, le dispositif actuel de coordination nécessite une adaptation aux récentes évolutions du contexte (question du pilotage du DSRP/de la SCA, problématique de la migration clandestine, etc.).

**Aperçu de l'aide publique des bailleurs de fonds
au Sénégal à la fin de l'année 2005**

Partenaires au développement	Montant du portefeuille (en millions d'USD)	Nombre de projets	% de dons	Nombre de projets cofinancés
SCAC	44.34	30	100%	3
ONUDI	6	8	100%	5
AFD	171.9	23	62%	8
Espagne	3.6	15	100%	3
ACDI	65.2	50	100%	0
Japon	162.10	17	100%	1
Autriche	8.5	9	100%	3
BAD	338.7	18	14%	8
FAO	8.9	49	100%	22
FMI	35.2	1	0%	0
Belgique	43.8	14	100%	6
Banque mondiale	672.2	17	0%	8
Grande-Bretagne	0.4	10	100%	0
KFW-GTZ	91.8	10	100%	4
PNUD-FENU	44	52	100%	9
Luxembourg	43.0	23	100%	4
CE	370.9	42	100%	1
Suède	11.00	3	100%	0
USAID	215.8	5	100%	0
UNIFEM	3.28	11	100%	0
PAM	13.7	4	100%	0
Italie	21.2	11	100%	0
Suisse	2.0	4	100%	0
Pays-Bas	22.6	22	100%	9
OMS	6.3	2	100%	0
Unicef	33.6	14	100%	14
BIT	10.10	10	100%	10
Total	2,450.09	474	88%	118

Source: Revue des dépenses publiques 2005 (Banque mondiale)

Le Sénégal est un des pays pilotes de l'OCDE/CAD pour le développement d'une feuille de route en vue de l'harmonisation de l'aide. Les États membres et la CE participent à cet exercice qui a d'ailleurs été précédé par certains travaux du groupe de coordination «Europe» (États membres et DCE). Compte tenu du nombre élevé des bailleurs de fonds intervenant au Sénégal, de leurs cycles de programmation et modalités d'intervention différents et de la multiplicité d'interlocuteurs institutionnels, des efforts considérables restent à fournir pour réduire concrètement les coûts de transaction de l'aide. Le domaine de l'appui budgétaire offrant, à priori, le plus grand potentiel de rationalisation et d'harmonisation, il fait l'objet d'un dialogue intense entre les bailleurs intéressés et le gouvernement dans ce but. Ce dialogue devrait déboucher, à la mi-2007, sur la signature d'un cadre conjoint de mise en œuvre des appuis budgétaires, condition importante pour que de nouveaux partenaires se lancent dans l'appui budgétaire, augmentant ainsi sa masse financière critique (6 % seulement de l'APD en 2006) et rendant plus efficace le dialogue sur les réformes et les politiques.

1.3.4 Autres politiques de l'Union européenne

Le «consensus européen pour le développement», adopté en décembre 2005, rappelle la volonté de l'UE que «les politiques qui ne concernent pas le développement viennent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD. L'UE tiendra compte des objectifs de coopération au développement dans toutes les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles de toucher les pays en développement.»

Représentant 20% du volume total des importations et des exportations mondiales, l'UE joue un rôle majeur dans la libéralisation du commerce et inscrit son action dans le cadre fixé par l'OMC. Reconnaissant la situation particulière de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, elle s'attache à ce que sa politique commerciale soit cohérente avec sa politique de développement. Dans cette perspective, le système de préférences généralisées accorde un accès en franchise de droits de douane ou un accès préférentiel à taux réduits à son marché à des importations en provenance de pays en développement et en transition.

En 2001, l'UE a lancé l'initiative «Tout sauf les armes » qui élimine les contingents et droits de douane pour la totalité des produits, à l'exclusion des armes, importés des pays les moins avancés dont le Sénégal.

Toutefois, les préférences commerciales accordées aux pays ACP au titre des accords de Lomé et de Cotonou exigeaient une dérogation aux règles de l'OMC qui viendra à terme fin 2007. L'UE négocie actuellement des accords de partenariat économique (APE) avec les six régions ACP, dont l'Afrique de l'Ouest. Centrés sur la question du développement, ils visent à renforcer l'intégration régionale et les liens commerciaux entre l'UE et les pays concernés dans le respect des règles de l'OMC.

Par ailleurs, un accord de partenariat dans le secteur de la pêche a fait l'objet de négociations entre le Sénégal et la Communauté économique européenne depuis avril 2006, en vue de renforcer la cohérence entre la politique commune de la pêche et d'autres politiques de l'Union (développement, environnement...). Toutefois, malgré un accord entre les deux parties sur la nécessité de réduire certaines possibilités de pêche en vertu des avis scientifiques, les questions de la contrepartie financière, de la programmation sectorielle et de l'obligation de débarquement n'ont pu être réglées et les négociations ont été suspendues le 30 juin 2006.

La mise en place d'une politique migratoire commune de l'UE aura également des conséquences sur le développement des pays tiers et, a fortiori, sur celui du Sénégal. Dans sa volonté d'intégrer les questions liées à la migration dans sa politique extérieure en cohérence avec ses autres mesures, l'UE a axé son action sur une gestion plus efficace des flux migratoires mais aussi sur un partenariat avec le pays d'origine pour faire des migrations un facteur positif de développement.

La politique de grand voisinage de l'UE promeut la coopération des régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE avec ses voisins. Les fonds du FEDER sont désormais consacrés à la coopération transnationale des RUP, fournissant ainsi un cadre pour le financement de certaines activités de coopération entre les RUP et le Sénégal.

En matière de recherche scientifique internationale, des équipes sénégalaises ont été mobilisées dans 107 propositions dans le 6^e Programme-Cadre de recherche (2002-2007) financé par la Commission dont 37 propositions ont été retenues et ont obtenu des financements dans différents domaines de la coopération scientifique internationale (sécurité alimentaire, santé et santé publique, gestion durable des écosystèmes), ainsi que dans des thématiques liées à l'environnement et au développement durable.

1.3.5 Les actions de la Banque européenne d'investissement

À la fin de l'année 2005, le portefeuille de projets actifs (non remboursés) de la BEI comprenait quatorze prêts, une participation dans une banque et une garantie envers une institution financière pour un montant total de €154 millions; de plus, quatre fonds d'investissement dans lesquels la BEI est actionnaire peuvent intervenir au Sénégal.

Avec un encours de €84,2 millions fin 2006, les projets d'infrastructures publiques représentent une part importante de l'activité de la banque au Sénégal. Ils concernent les secteurs de l'eau et des transports publics. La BEI a contribué à la modernisation et au renforcement du système d'alimentation en eau potable de la région de Dakar et des infrastructures d'assainissement (€31 millions). Il convient souligner également sa participation (pour €10 millions) au financement de l'acquisition du nouveau navire reliant les villes de Dakar et de Ziguinchor pour faciliter le désenclavement et favoriser le développement de la région de la Casamance.

Le deuxième volet principal des interventions de la BEI concerne l'appui à la réalisation de projets d'investissement du secteur privé, soit directement en faveur des investissements importants dans différents secteurs (tourisme, services, petits commerces), soit sous forme de lignes de refinancement octroyées à des banques et à d'autres intermédiaires financiers pour rétrocession à des PME, soit encore via des fonds d'investissement ou de garantie dans lesquels la banque a des participations en capital (Aureos, Cauris Investissement, Gari, CAPE). Par ailleurs, la BEI soutient le secteur de la microfinance en participant au développement de la Banque des institutions mutualistes de l'Afrique de l'Ouest (BIMAO).

Par cette intervention (garantie d'emprunt à hauteur de €5 millions), qui s'inscrit dans sa nouvelle stratégie de soutien à ce secteur entreprise conjointement avec la CE et d'autres institutions de développement, la BEI va permettre le renforcement de l'accès aux financements des populations à revenu modeste et contribuer à promouvoir le secteur économique de l'artisanat et de la petite industrie.

1.4 Stratégie de réponse

1.4.1 Les déterminants de la stratégie

1.4.1.1 La situation du pays et le projet politique

L'analyse qui précède de la situation économique, sociale et politique et des développements en cours au Sénégal permet d'identifier certains facteurs et contraintes déterminants pour la formulation de la stratégie de coopération, à savoir:

- une croissance économique qui, bien que soutenue dans le passé, reste en deçà de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs affichés de réduction de la pauvreté;
- l'existence d'un potentiel réel de l'économie sénégalaise et de certains avantages comparatifs liés à la position géographique, aux ressources humaines et au cadre macroéconomique stable du pays, mais un climat des affaires qui doit encore sensiblement s'améliorer;
- l'importance des infrastructures de transport intérieur et des liaisons interrégionales, qui offre des opportunités considérables de tirer parti de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ;
- un déficit d'investissements publics dans certains secteurs, en particulier celui de l'assainissement, qui affecte les conditions sanitaires de larges strates de la population et menace la réalisation des OMD en la matière;
- des besoins de financement importants pour l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) pour la période 2006-2010;
- la nécessité d'améliorer les performances de l'administration publique sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, notamment dans les secteurs sociaux et de la justice;
- un phénomène d'émigration clandestine qui s'est accentué de façon inouïe au début de l'année 2006.

Le gouvernement du Sénégal a élaboré et met en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté qui définit à moyen terme les priorités de son action et qui sera complétée sous peu par la SCA. Elle s'inscrit également dans le cadre de la coopération régionale de l'UEMOA, qui contribue grandement à l'établissement d'un cadre macroéconomique stable dans la région. Elle est aussi cohérente avec les orientations données par le NEPAD, Le Sénégal dispose d'un potentiel relativement élevé pour bénéficier d'une intégration régionale accrue. De par son cadre macroéconomique stable, sa situation géographique et ses infrastructures de transport de base (routes, rail, port, aéroport), il pourrait largement profiter de l'accroissement attendu des échanges dans le contexte d'un APE entre l'Afrique occidentale et l'UE, notamment dans le secteur des services.

1.4.1.2 Principes directeurs de la coopération

Les objectifs que se fixe le gouvernement du Sénégal sont en cohérence avec ceux auxquels l'UE a la volonté de contribuer par sa politique de coopération au développement telle que la définissent par le consensus européen et la stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique.

Dans ce cadre, les principes qui orientent la stratégie de coopération de l'Union sont les suivants:

- fonder sa coopération avec le Sénégal sur un partenariat. Cela implique (i) de lier étroitement les interventions de l'UE à un dialogue politique entre les deux parties; (ii) d'inscrire ces interventions dans une logique d'appui aux stratégies sectorielles élaborées par le gouvernement en concertation avec la société civile et les partenaires techniques et financiers; et (iii) d'assurer la responsabilisation des autorités sénégalaises à tous les niveaux dans la mise en œuvre des interventions ;
- concentrer ses interventions sur un nombre limité de domaines où elle dispose d'un avantage comparatif du fait de l'expérience acquise et de sa capacité à mobiliser le volume de moyens nécessaire à une action structurante ;
- coordonner ses interventions avec celles des autres bailleurs, en particulier les États membres, et progresser vers une harmonisation de l'aide conformément aux engagements pris dans le cadre de la déclaration de Paris ;
- lier étroitement sa stratégie de coopération avec le Sénégal à la stratégie de coopération régionale ;
- préparer et accompagner le processus de mise en œuvre des APE en fonction des résultats effectifs des négociations en cours.

1.4.2 Présentation synthétique de la stratégie de coopération

L'objectif global de la stratégie de coopération de la Communauté européenne est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Sénégal (DSRP II). La Communauté fait siens les objectifs de cette stratégie, notamment : (i) réduire l'incidence de la pauvreté des populations par une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; (ii) faciliter l'accès aux services sociaux de base; (iii) protéger les populations, en particulier les plus vulnérables, contre les risques sociaux et les catastrophes; et (iv) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit.

La Communauté soutiendra cette stratégie, y compris les orientations de la SCA qui s'y intègrent. Un appui budgétaire général sera fourni afin de favoriser l'application du DSRP II. Au-delà de cette contribution à l'ensemble des actions du DSRP, la Communauté soutiendra des interventions spécifiques, accompagnant les APE, en faveur de l'intégration régionale et commerciale, de la création d'emploi et de l'amélioration des conditions d'assainissement pour les populations à travers des actions regroupées dans deux domaines de concentration. Un renforcement du suivi de la mise en œuvre du DSRP est considéré comme essentiel par la Communauté.

La problématique migratoire, la gouvernance, les questions d'environnement et de genre sont traitées de manière transversale par la présente stratégie et seront prises en compte lors de l'identification et de la mise en œuvre des actions spécifiques.

Il est d'ailleurs à noter que la plupart de ces thèmes transversaux font partie intégrante du DSRP II et seront ainsi appuyés au titre de l'aide budgétaire à sa mise en œuvre.

1.4.2.1 Domaine de concentration 1: appui à l'intégration régionale et commerciale

Le domaine de concentration «Appui à l'intégration régionale et commerciale» rassemble des interventions visant à permettre au Sénégal de tirer pleinement parti des APE et de l'intégration régionale et du développement des échanges entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Une contribution significative à l'amélioration de la compétitivité de l'économie sénégalaise et à la création d'emploi est visée. Les interventions porteront, d'une part, sur un renforcement des infrastructures de transport d'intérêt régional et, d'autre part, sur des actions prioritaires identifiées dans le cadre des APE, de la SCA et du PNBG en cours.

Infrastructures d'interconnexion régionale

Par un appui à l'amélioration des infrastructures de transport à vocation régionale, la Communauté européenne contribuera à une meilleure interconnexion des régions et pays d'Afrique. Dans le cas spécifique du Sénégal, comme indiqué dans la première partie, sa position pivot pour les échanges de la sous-région et la réduction des délais et des coûts de transport sur les corridors régionaux sont cruciaux pour la facilitation des échanges interrégionaux et pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

La réhabilitation des axes routiers aura aussi un impact sur d'autres objectifs du DSRP, notamment en facilitant l'accès aux marchés et services sociaux (écoles, hôpitaux, etc.) et par un effet d'incitation pour l'investissement privé.

L'accent sera mis sur les infrastructures d'intégration régionale, y compris l'équipement des postes frontières. La Communauté européenne veillera à la réalisation d'études d'impact environnemental pour les travaux qu'elle finance et à l'intégration des recommandations de ces études dans les dossiers d'appel d'offres soumis aux entreprises de construction. Elle s'assurera que des mesures adéquates sont prises pour parer aux risques de propagation du SIDA spécifiquement liés au développement des transports.

Une faiblesse notable de la situation actuelle des infrastructures routières réside dans l'insuffisance des ressources allouées à l'entretien courant et périodique du réseau. Un projet de Fonds routier de seconde génération, financé par une fraction affectée des recettes de la fiscalité pétrolière, est à l'étude. La Communauté européenne attachera une attention particulière à l'adéquation des moyens consacrés à l'entretien des routes et au contrôle de la charge à l'essieu des véhicules lourds, facteur de détérioration des routes qui concerne tout particulièrement le trafic transfrontalier. Le fonctionnement effectif et l'efficacité du fonds routier constitueront quelques-uns des critères d'évaluation de la politique gouvernementale en matière des transports.

Appui à la stratégie de croissance accélérée - Amélioration de la compétitivité de l'économie

L'UE et ses partenaires de la sous-région ont exprimé leur volonté de faire des APE un instrument de développement intégré dans la coopération au développement. L'amélioration de la compétitivité des économies de la sous-région et une croissance de l'investissement privé sont considérées comme des préalables à une croissance économique accélérée qui est à la base d'une réduction de la pauvreté.

Les interventions prévues à ce titre s'inscriront dans le cadre des mesures envisagées par la SCA. Dans le contexte de la problématique actuelle de l'émigration clandestine, des programmes visant la formation professionnelle et la création d'emploi, notamment pour les jeunes, seront appuyés à ce titre.

Les interventions spécifiques qui bénéficieront d'un appui communautaire seront identifiées et mises en œuvre en coopération étroite avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine, ainsi qu'avec les organisations professionnelles. Elles seront également coordonnées avec les activités de la BEI et du CDE. Une attention particulière sera portée à la dimension genre.

De plus des appuis seront apportés pour accompagner les APE et poursuivre les actions pertinentes en matière d'amélioration de la gouvernance.

L'UE et ses partenaires de la sous-région ont exprimé leur volonté de faire des APE un instrument en vue de la facilitation du commerce, entre les deux régions et à l'intérieur de la sous-région. Dans cette perspective, il est important de promouvoir l'adaptation des normes et procédures douanières en vue de les rendre conformes aux standards internationaux les plus récents (notamment les standards de l'Organisation Mondiale des Douanes). Une part importante de ces activités pourrait être organisée au niveau régional (notamment l'harmonisation des procédures douanières). Certaines activités pourraient toutefois être accomplies au niveau national. Cela sera le cas notamment de la modernisation des douanes sénégalaises, conformément aux standards de l'Organisation Mondiale des Douanes, et notamment ceux visant à promouvoir la sûreté et la facilitation de commerce.

1.4.2.2 Domaine de concentration 2: infrastructures d'assainissement

Le secteur de l'assainissement, longtemps délaissé, souffre d'un retard d'investissement très important qui se traduit par un taux d'accès des ménages à l'assainissement largement insuffisant. La tendance à une urbanisation rapide et peu ordonnée crée des besoins croissants en matière de renforcement des réseaux de collecte des eaux pluviales et de traitement des eaux usées. L'amélioration de l'assainissement des zones urbaines densément peuplées aura des effets immédiats d'amélioration des conditions sanitaires et de vie des populations concernées, en particulier dans les quartiers les plus pauvres sujets à des inondations pendant la saison des pluies, et contribuera ainsi à la réalisation des OMD dans ces domaines.

La CE vise, dans le cadre de la présente stratégie, à poursuivre ses interventions portant sur les infrastructures d'assainissement dans des centres secondaires et sur le traitement des eaux usées de quartiers périphériques de Dakar.

L'appui de la CE vise également à accompagner les réformes politiques et institutionnelles dans le secteur de l'assainissement. Des mesures d'appui institutionnel sont ainsi envisagées pour faciliter les réformes nécessaires et accroître la qualité de gouvernance du secteur.

Le gouvernement des Pays-Bas apporte également son appui au renforcement des équipements d'assainissement. Il envisage de modifier les modalités de son aide, qui pourrait prendre à l'avenir la forme d'un appui budgétaire sectoriel. La Communauté européenne examinera si les conditions lui paraissent réunies pour passer elle-même à cette modalité de l'aide au secteur et favorisera la mise en œuvre d'interventions conjointes.

1.4.2.3 Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

Dans la continuité du 9^e FED, la Communauté européenne fournira au Sénégal un appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Cet appui qui s'insère dans le soutien global aux réformes économiques et à l'amélioration de la gestion des finances publiques se caractérise par:

- une cohérence complète avec la SRP du gouvernement et un alignement de l'aide sur les politiques nationales;
- un alignement sur les procédures nationales régissant la dépense publique;
- une amélioration de la prévisibilité des décaissements;
- une réduction des coûts de transaction pour le gouvernement.

Au vu des objectifs de croissance que le gouvernement s'est assigné afin de réduire la pauvreté, il s'agira d'apporter un appui aux politiques macroéconomique et à l'exécution des programmes sectoriels dans les domaines sociaux. Une des hypothèses qui sous-tendent ces projections de croissance est que l'assainissement macroéconomique et des finances publiques pourrait créer de meilleures conditions pour les investissements productifs.

L'aide budgétaire communautaire s'inscrira dans la logique de la déclaration de Paris pour contribuer à améliorer la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide. Un dialogue étroit avec le gouvernement sur la mise en œuvre du DSRP II et une bonne coordination avec les bailleurs de fonds apportant des aides budgétaires sont essentiels pour la réalisation de ce volet. Un protocole d'accord partenaires-gouvernement (Arrangement cadre pour l'aide budgétaire – ACAB), , est en phase de finalisation Ce nouveau cadre d'engagements réciproques favorisera la mise en œuvre du DSRP, le suivi des objectifs quantitatifs et qualitatifs et la tenue de revues conjointes. De même, ce protocole sera de nature à améliorer la fréquence et la qualité des informations sur l'avancement de la réforme des finances publiques.

Les deux domaines de concentration cités ci-dessus et l'appui budgétaire (orienté vers les secteurs sociaux) permettront de soutenir considérablement la mise en œuvre de la SRP du Sénégal. Un lien apparent est noté entre l'appui à l'intégration régionale et commerciale et l'appui budgétaire et les deux premiers axes du DSRP (création de richesse et accès aux services sociaux de base).

1.4.2.4 Hors secteurs de concentration

En dehors des interventions dans les secteurs de concentration, des actions spécifiques seront appuyées en rapport avec la problématique de l'émigration clandestine et la gestion des flux migratoires. Un dialogue étroit avec le gouvernement est engagé à cet effet. Un processus de programmation et d'identification conjointes des actions dans ce domaine avec les États membre intéressés est prévu pour assurer une exécution efficace et cohérente des interventions.

La Communauté européenne envisage de maintenir son appui constant aux activités culturelles. Enfin, certaines des activités d'appui aux ANE engagées dans le cadre du 9^e FED pourront être poursuivies.

Le Sénégal sera partie prenante des interventions financées dans le cadre du programme indicatif régional (PIR). Il pourrait également bénéficier du FEDER, pour des montants pouvant aller jusqu'à 10% des montants accordés aux programmes de coopération transnationale des RUP (Madère Açores Canaries).

1.4.3 La réponse stratégique de la Banque européenne d'investissement

Dans le cadre de la stratégie de développement du Sénégal, les interventions de la BEI seront principalement déterminées par les demandes de promoteurs relatives à des projets viables. La BEI financera les projets d'investissement dans les secteurs générateurs de revenus (secteur productif marchand) tels que définis dans le cadre de l'accord de Cotonou.

La BEI pourra intervenir dans des projets publics ou privés en offrant une large gamme d'instruments de financement par l'octroi de prêts ordinaires et/ou de garanties. Pour chaque projet, une évaluation sera menée en application des règles et procédures internes de la banque et déterminera les conditions de financement. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux projets à vocation sociale ou tendant à améliorer les conditions de vie des couches de population les plus pauvres (OMD).

Au Sénégal, la BEI intervient en étroite collaboration avec la CE et les autres bailleurs européens dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et elle entend poursuivre son action dans ce domaine très important. Elle pourrait développer son activité dans le secteur des infrastructures en soutenant les grands projets actuellement en préparation.

Pour le secteur productif, les projets qu'elle envisage de soutenir ces prochaines années concernent la mise en valeur des ressources minières du pays, les extensions de capacités de production d'unités industrielles existantes et les développements dans les secteurs hôtelier et touristique.

Enfin, la BEI entend poursuivre son soutien au renforcement du secteur financier et aux PME. Les modalités de ce soutien seront déterminées après discussions avec les principales institutions financières de la place.

Partie 2 - Programme indicatif national

2.1 Programme indicatif national

2.1.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

2.1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Sénégal sera financée à l'aide de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif.

2.1.2.1 10^e FED, Enveloppe A: 288, millions d'euros

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, telles que formulées par secteur dans le tableau suivant:

Domaine d'intervention	Allocation indicative (en million €)	Modalité de mise en œuvre	En % de l'allocation totale
Secteur 1 : Intégration régionale et commerciale	75	Aide projet et appui budgétaire sectoriel	26,0 %
Secteur 2 : Assainissement	40	Aide projet et appui budgétaire sectoriel	13,9 %
Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	150	Appui budgétaire général	52,1 %
Hors secteurs de concentration	23	FCT + aide projet	8,0 %
Total	288		100,0 %

Une grande attention sera également accordée à la problématique de l'émigration clandestine et de la gestion des flux migratoires. Le soutien aux actions créatrices d'emplois pour les jeunes y contribuera également, de même que tout moyen institutionnel d'information et de gestion des flux migratoires.

2.1.2.2 10^e FED, enveloppe B, 9,8 millions d'euros

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'elle ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées au plan international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

2.1.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés, dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10^e FED comprend également la «facilité d'investissement», instrument financier géré par la BEI. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

2.1.2.4 10^e FED, programme indicatif régional

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale pour l'Afrique occidentale. Elle ne fait pas partie du PIN mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Sénégal aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.1.2.5 Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté dans le contexte du cadre financier 2008-2013 et sur les ressources propres de la BEI.

Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à l'aide de l'instrument pour la coopération au développement, tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politique d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées grâce à d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

2.1.2.6 Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'effet des différentes activités (programmes, projets, secteurs) relevant de ce DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Sénégal mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement aussi avec d'autres bailleurs.

Des projets ou activités spécifiques, identifiés de commun accord et en cohérence avec le présent DSP, pourront être financés en complémentarité avec les fonds du FEDER en faveur des RUP de l'UE, conformément à l'article 28 de l'accord de Cotonou.

La stratégie de coopération sera soigneusement analysée en vue de déterminer si une analyse environnementale doit être entreprise, et le cas échéant, de quel type. La Commission s'assurera de leur mise en œuvre et tâchera de veiller à ce que les conclusions de ces études soient intégrées dans les programmes analysés.

2.1.3 Domaines de concentration

2.1.3.1 Domaine 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale

L'objectif spécifique des interventions de la Communauté européenne dans ce domaine est de permettre au Sénégal de tirer parti de l'intégration des économies de la région Afrique de l'Ouest et du développement des échanges. Cet objectif est poursuivi par un appui au renforcement des infrastructures de transport d'intérêt régional et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. Pour contribuer à une meilleure maîtrise du phénomène de l'émigration clandestine, une partie des fonds sera orientée de manière à stimuler la création d'emplois pour les groupes cibles particulièrement concernés. Cet appui accompagnera les APE et permettra la poursuite des actions pertinentes en matière de renforcement de la bonne gouvernance, qui est essentiel pour cet objectif.

À titre indicatif, **75 millions d'euros** seront réservés à ce domaine.

Dans le domaine des infrastructures de transport contribuant à une amélioration des interconnexions sous-régionales (routes, rail), les principales actions identifiées sont:

- la réhabilitation du tronçon St. Louis-Rosso, y compris les infrastructures facilitant le passage à la frontière mauritanienne
- la réhabilitation des lots restants sur le tronçon Kaolack-Tambacounda (en cas de disponibilité des fonds à la suite de l'appel d'offres du projet ci-dessus).

Le choix des axes routiers est effectué en fonction de leur contribution à l'intégration régionale et au désenclavement interne, en conformité avec les priorités du gouvernement. Ainsi, l'axe St Louis – Rosso permettra d'améliorer l'accès aux marchés de la production agricole de la vallée du fleuve Sénégal. La réhabilitation de l'axe vers la frontière malienne contribuera aussi, en attendant la construction d'un pont sur le fleuve Gambie à Farafenni, au désenclavement des régions de Kolda et Ziguinchor (Casamance).

Dans le domaine de l'amélioration de la compétitivité de l'économie sénégalaise, les fonds du 10^e FED seront mobilisés pour un appui à la mise en œuvre de la SCA du Sénégal et des APE. Des interventions dans les domaines suivants seront envisageables et feront l'objet d'un processus d'identification concerté avec les différentes parties prenantes:

- amélioration de l'environnement des affaires;
- création d'emploi (travaux à haute intensité de main-d'œuvre, création et mise à niveau des entreprises, formation professionnelle...);
- facilitation des échanges et renforcement des capacités d'exportation (respect des normes, modernisation de la réglementation...);

- facilitation des échanges notamment en vue de moderniser les douanes sénégalaises en conformité avec les derniers standards de l'Organisation Mondiale des Douanes mesures d'appui au développement d'un ou plusieurs sous-secteurs («grappes») à haut potentiel de croissance identifiés dans la SCA;
- mesures d'accompagnement et de restructuration économique et sociale dans des secteurs subissant des mutations particulières suite à la libéralisation des échanges (en prenant en compte les résultats des négociations des APE);
- poursuite des actions ayant montré leur pertinence du PNBG.

Les actions dans ces domaines seront mises en œuvre sous forme de projets ou, si les conditions le permettent, sous forme d'aide budgétaire sectorielle. Les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire sectoriel seront réexaminées au moment de l'instruction des programmes.

Les appuis et financements prévus s'inscriront dans le cadre des documents stratégiques du gouvernement (DSRP II, SCA, PST, cadre intégré, lettres de politique sectorielle...) et seront étroitement coordonnés avec les interventions d'autres bailleurs intervenant dans ces domaines. Ils compléteront les appuis prévus dans le PIR du 10^e FED et les instruments de la coopération communautaire tel que le Fonds fiduciaire pour les infrastructures d'interconnexion.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- la finalisation du PST III et l'établissement d'un Fonds routier de 2^e génération doté de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses d'entretien périodique du réseau routier;
- l'adoption d'une réglementation relative à la charge à l'essieu et sa mise en application effective;
- la transcription dans la législation nationale des directives et des dispositions recommandées par la CEDEAO et l'UEMOA;
- la poursuite des mesures et politiques visant l'amélioration de l'environnement des affaires inscrites dans le PNBG et la SCA.

Les engagements principaux du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont :

- la réalisation d'études d'impact environnemental des projets de construction ou de réhabilitation de routes et l'inclusion des recommandations de ces études dans les cahiers des charges soumis aux entreprises;
- la poursuite d'un dialogue constructif et étroit sur la question « migrations et développement » et sur la gestion des flux migratoires.

2.1.3.2 Domaine 2 : Infrastructures d'assainissement

L'objectif spécifique des interventions de la Communauté européenne dans ce domaine est d'appuyer la mise en œuvre par le gouvernement du Sénégal du volet assainissement de son programme PEPAM.

À titre indicatif, **40 millions d'euros** seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont :

- des travaux de construction/extension/modernisation des équipements et réseaux de collecte des eaux usées dans des centres secondaires (phase II du programme du 9^e FED en cours);
- l'extension des installations de traitement des eaux usées à Dakar (unité de traitement à Cambéréne);
- des appuis institutionnels aux organismes chargés de gérer le secteur de l'assainissement et à la formulation et à la mise en œuvre de la politique sectorielle.

La mobilisation de l'appui à ce secteur prévoit une combinaison d'approche projet et d'appui budgétaire sectoriel. Les conditions d'éligibilité seront réexaminées au moment de l'instruction des programmes.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

-
- La mise en place d'une plateforme de dialogue sectorielle animé par le gouvernement et constituant un cadre de concertation pour les bailleurs du secteur;
- L'adoption d'une stratégie sectorielle visant à faire évoluer le secteur en vue de l'atteinte des OMD et d'une gestion efficace et durable des ouvrages ;

Les engagements principaux du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont :

- la réalisation d'études d'impact environnemental des travaux d'assainissement et l'inclusion des recommandations de ces études dans les cahiers des charges soumis aux entreprises;

2.1.4 Appui budgétaire général à la mise en œuvre du DSRP

La Communauté soutiendra la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté 2007-2010 (DSRP II) à travers un appui budgétaire général. Une attention particulière sera accordée à l'effet de cette stratégie dans les secteurs sociaux (éducation, santé...) et dans le domaine de la gouvernance, notamment pour ce qui concerne la gestion des finances publiques, au plan central et au plan décentralisé.

À titre indicatif, **150 millions d'euros** seront réservés à ce type d'appui. Ce doublement de l'enveloppe financière consacrée à l'appui budgétaire général s'inscrira dans un contexte national qui devrait être amélioré (existence d'un cadre général partenaires-gouvernement - ACAB, accroissement des montants d'APD sous forme d'appui budgétaire – BM, Allemagne, Pays-Bas, France –, renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques et de suivi/évaluation du DSRP) de manière à davantage favoriser un dialogue opérationnel sur les politiques concourant à la réduction de la pauvreté.

L'appui budgétaire sera apporté sous forme de programmes pluriannuels⁴ comportant annuellement une tranche fixe et une tranche variable. Le déboursement de chaque tranche (fixe et variable) sera conditionné: i) par la mise en œuvre du DSRP par le gouvernement, ii) par l'existence d'une politique macroéconomique saine dont l'appréciation devrait pouvoir se faire à travers un programme existant avec le FMI ou à partir de tout autre rapport FMI (Article IV) et

⁴ À préciser durant la phase d'identification : deux programmes successifs de trois ans ou un seul programme de six ans.

de nature à soutenir une croissance durable, et iii) par la poursuite des progrès en matière de gestion des finances publiques.

La fraction de la tranche variable effectivement déboursée chaque année sera fonction des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la SRP par référence à des indicateurs de performance liés au DSRP (secteurs sociaux, gouvernance, finances publiques...). L'évaluation des indicateurs se fera dans un cadre le plus harmonisé possible avec les autres bailleurs fournissant un appui budgétaire (général ou sectoriel).

Des appuis institutionnels aux administrations chargées des secteurs clefs de la SRP et de la réforme de la gestion des finances publiques pourront être prévus et seront fournis en coordination avec les autres partenaires.

Les mesures principales à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- l'actualisation de la matrice des indicateurs et cibles du DSRP II et le suivi annuel adéquat de ces indicateurs;
- la prise en compte des objectifs et priorités du DSRP II dans les lois de finances respectives;
- le maintien d'un dialogue structuré avec les bailleurs de fonds sur la mise en œuvre du DSRP et des domaines connexes (plan de réformes budgétaires et financières, programme décennal de l'éducation et de la formation et programme national de développement sanitaire) et la tenue régulière de revues conjointes;
- la signature de l'ACAB facilitant la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination et de concertation avec les bailleurs de fonds intervenant dans le domaine de l'appui budgétaire en vue de l'harmonisation de leurs interventions (indicateurs et objectifs, mécanismes de revue, modalités de décaissement...);
l'inscription de l'appui budgétaire dans les lois de finances et la communication des orientations données en amont des exercices budgétaires annuels.

2.1.5 Autres programmes (hors secteurs de concentration)

Un montant indicatif de **23 millions d'euros** est réservé aux actions suivantes:

- mesures ciblées et prioritaires destinées à une meilleure gestion des flux migratoires et du problème de l'émigration clandestine (communication, recherche, appuis institutionnels, réinsertion des émigrés, etc.);
- appui aux ANE: cet appui couvre des ANE éligibles pour un financement aux termes de l'article 6 de l'accord de Cotonou et de l'article 1, point d, de l'annexe IV de l'accord révisé. En fonction de leur mandat, l'appui aux ANE, sous leurs différentes formes d'organisation à but non lucratif, pourra porter, entre autres, sur le renforcement des capacités, le plaidoyer, la recherche, la conscientisation, le suivi et la prestation des services à la population. Pour appuyer ces acteurs, la Communauté peut appliquer l'article 15, paragraphe 5, qui lui permet d'être l'autorité contractante. Un montant indicatif de € 9 millions sera mobilisé à cet effet ;
- appuis aux activités culturelles (y compris des actions de soutien aux ANE concernés);

- facilité de coopération technique (y compris un appui au fonctionnement de la cellule d'appui à l'ON);
- contributions aux programmes et projets régionaux;
- autres actions ponctuelles entrant dans les priorités et politiques de la coopération communautaire;
- réserve pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

Enfin, des projets ou activités spécifiques cohérents avec le présent DSP et identifiés de commun accord pourront être financés en complémentarité avec les fonds du FEDER en faveur des RUP de l'UE, conformément à l'article 28 de l'accord de Cotonou.

2.1.6 Cadre d'intervention

(voir infra)

2.1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

2.1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
DOMAINE DE CONCENTRATION 1 – Intégration région. et commerciale.	75 M €						
- Réhabilitation de la route St. Louis – Rosso			55				
- Appui SCA/Intégration commerciale					15		
- Appui budgétaire sectoriel*)						5	
DOMAINE DE CONCENTRATION 2 – Assainissement	40 M €						
- Assainissement des villes secondaires (phase II)							
- Unité de traitement de Cambérène						12	
- Appui institutionnel			3				
- Appui budgétaire sectoriel					25		
APPUI BUDGETAIRE GENERAL	150 M €						
- Programme d'appui budgétaire général			150				
DOMAINES HORS CONCENTRATION	23 M €						
- Appui institutionnel aux ANE					9		
- Facilité de coopération technique					8		
- Migration					4		
- Culture					2		
- Autres							
Total des engagements :			208	-	63	17	
Total des engagements cumulatifs:			208	208	271	288	

*) En cas d'examen positif de l'éligibilité du secteur.

2. 1.7.2 Calendrier indicatif des décaissements

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Intégration région. et commerciale.	75 M€						
- Réhabilitation de la route St. Louis – Rosso	55 M€			10	15	15	10
- Appui SCA/intégration commerciale	15 M€					3	3
- Appui budgétaire sectoriel ^{*)}	5 M€						3
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – Assainissement	40 M€						
- Assainissement des villes secondaires (phase II)	M€						
- Unité de traitement de Cambérène	12 M€						4
- Appui institutionnel	3 M€			1	1	1	
- Appui budgétaire sectoriel	25 M€					5	10
APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL	150 M€						
- Programme d'appui budgétaire général	150 M€				12	10	12
HORS DOMAINES DE CONCENTRATION	23 M€						
- Appui aux ANE	9 M€					1	2
- Facilité de coopération technique	8 M€					1	2
- Migration	4 M€					1	1
- Culture	2 M€			1		1	
- Autres							
Total des décaissements :				11	28	37	47
Total des décaissements cumulatifs:				11	39	76	123

^{*)} En cas d'examen positif de l'éligibilité du secteur.

2.1.8 Chronogramme des activités

1 ^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION Intégration régionale et commerciale	Montant indicatif	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
-Réhabilitation de la route St. Louis-Rosso	55 M €				DF		X	X	X	X	X	X	X
- Appui SCA/Commerce	15 M €			EF			DF		X	X	X	X	X
- Appui budgétaire sectoriel	5 M €						EF			DF		X	X
2 ^e DOMAINE DE CONCENTRATION Assainissement		2008				2009				2010 →			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Unité de traitement de Cambérène	12 M €			EF	EF	EF			PF	DF		X	X
- Appui institutionnel	3 M €		PF		DF		X	X	X	X	X	X	X
- Appui budgétaire sectoriel	25 M €			EF	EF		PF		DF		X	X	X
APPUI BUDGÉTAIRE		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Appui budgétaire général	150 M €		PF		DF		X	X	X	X	X	X	X
HORS DOMAINES DE CONCENTRATION		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Appui aux ANE	9 M €			PF				DF	X	X	X	X	X
- Facilité de coopération technique	8 M €					PF		DF	X	X	X	X	X
- Migration	4 M €		EF	EF		PF	X	DF		X	X	X	X
- Culture	2 M €			EF		PF		DF		X	X	X	X
- Autres	PM												
EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision financière X : Mise en œuvre du programme/projet													

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
1 - Objectif sectoriel national «transports»			
Contribution durable du secteur du transport routier à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté	Amélioration significative des coûts unitaires de transport et des temps de trajet sur les axes d'interconnexion régionale: - Kaolack – Tambacounda - St. Louis - Rosso	Rapports de la direction des transports terrestres Enquêtes spécifiques	Fonds routier doté de ressources suffisantes Financement du PST III assuré Contrôle efficace de la charge à l'essieu est (application effective des sanctions en cas d'infraction)
Objectif de l'intervention de l'UE			
Amélioration des infrastructures de transport à vocation régionale et de priorité nationale	Amélioration de l'état du réseau routier revêtu. Situation 2005 (4.805 km): Bon Moyen Mauvais Tr. mauvais. 37 % 18 % 19 % 26 % Objectif 2010 : En bon et moyen état: > 65 %	Rapports de la direction des transports terrestres AATR	Réalisation des ponts d'intérêt régional (Rosso, Farafenni) par des financements complémentaires
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tronçons prioritaires réhabilités ▪ Entretien périodique des routes assuré ▪ Financement de l'entretien routier assuré 	Env. 95 km de routes réhabilitées Niveau d'exécution du plan trisannuel d'entretien Taux de financement des besoins en entretien courant et périodique (% des besoins recensés) : 2005: env. 45 % 2010: 100%	Ministère de l'équipement et des transports AATR (données HDM 4) Rapports du Fonds routier Revue sectorielles	Adoption de la législation créant le Fonds routier de 2 ^e génération Finalisation et adoption du PST III Mobilisation des fonds des autres bailleurs intervenant dans le secteur du transport

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
2 - Objectif sectoriel national «croissance économique et emploi»			
<ul style="list-style-type: none"> Stimulation d'une croissance économique accélérée, génératrice d'emploi. 	Taux annuel de croissance du PIB supérieur à 7% à partir de 2009 Taux d'investissement (objectifs): 2006 2008 2010 24 % 26 % 28 % Nombre d'emplois créés jusqu'en 2010 (cumulés, chiffres SCA) : 350.000	ANSD APIX DPEE	SCA finalisée, adoptée et mise en œuvre Cadre macroéconomique stable et favorable à la croissance Pas de chocs externes PNBG mis en œuvre
Objectif de l'intervention de l'UE			
Contribution à la mise en œuvre de la SCA	Niveau de réalisation des objectifs de la SCA	ANSD APIX	SCA finalisée, adoptée et mise en œuvre
Résultats attendus			
Suite à un processus de concertation et de dialogue avec les ANE, achèvement des actions prioritaires dans un ou plusieurs des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du climat d'investissement et de la gouvernance économique Facilitation des échanges et de la mise en œuvre de l'APE Formation professionnelle et création d'emploi Développement accéléré des sous-secteurs prioritaires («grappes») 	Amélioration significative de l'indice «Doing Business» Nombre d'emplois additionnels créés Taux de croissance des grappes retenues par rapport au taux de croissance moyen du PIB	Ministère du commerce ANSD APIX	Financement de la SCA assuré Leadership du gouvernement dans la coordination des bailleurs actifs Mise en œuvre du plan d'action de la SCA

DOMAINE DE CONCENTRATION 2 : ASSAINISSEMENT			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif sectoriel national «assainissement»			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs du millénaire (OMD) pour l'assainissement ▪ Taux accru d'accès des ménages à des équipements d'assainissement ▪ Contexte institutionnel performant 	Pourcentage des ménages urbains ayant accès à un assainissement amélioré : Situation 2002: 56,7% Objectif 2015: 78,0%	Documents de suivi du PEPAM Estimations du programme commun de surveillance OMS/Unicef Études sectorielles et documents de l'ONAS	Financement du PEPAM assuré (bailleurs et État sénégalais) Collectivités locales coopératives prenant leurs responsabilités concernant l'urbanisme, les déchets, les eaux pluviales et les eaux usées
Objectif de l'intervention de l'UE			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en œuvre du volet assainissement du PEPAM en milieu urbain ▪ Contribution à l'évolution institutionnelle du secteur 	Niveau d'avancement de l'exécution du PEPAM *) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources d'investissement public ▪ Ressources d'investissement privé ▪ Taux d'accès global (AA, ASC et AC) à l'assainissement en milieu urbain. *) Définitions du PEPAM. Premières données disponibles en juin 2007.	Revues de mise en œuvre du PEPAM Ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement ONAS	Lettre de politique et stratégie «assainissement» finalisées et adoptées
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité technique et financière de l'ONAS améliorée ▪ Conditions de l'aide budgétaire sectorielle améliorées ▪ Infrastructures d'assainissement améliorées (Dakar et périphérie, centres secondaires) ▪ Risques sanitaires liés aux eaux stagnantes et polluées diminués 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de mise en œuvre du plan d'action organisationnel de l'ONAS ▪ Augmentation de l'ordre de 17 000 du nombre de foyers ayant accès à un assainissement amélioré (collectif, individuel ou semi-collectif) ▪ Capacité de traitement collectif des eaux usées augmentée d'environ 20 000 m³/jour en 2012. 	Ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement ONAS Ministère de la santé	Mesures de renforcement institutionnel de l'ONAS mises en œuvre. Code d'assainissement adopté en 2008 Contrat de performance ONAS-État en vigueur à la mi-2008

APPUI BUDGETAIRE A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme			
<p>Réduction de la pauvreté basée sur quatre axes stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de richesses ▪ Accès amélioré aux services sociaux de base ▪ Amélioration des la protection des groupes vulnérables ▪ Bonne gouvernance 	<p>Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté :</p> <p style="padding-left: 40px;">Situation 2004: 54,0%</p> <p style="padding-left: 40px;">Objectif 2010: 42,0%</p> <p>Cf. indicateurs de suivi du DSRP II (en voie d'actualisation ; voir annexe)</p>	<p>Cellule de suivi du DSRP</p> <p>Reuves annuelles conjointes</p>	<p>Politiques/stratégies sectorielles, allocations budgétaires et apports des bailleurs correspondant aux priorités du DSRP</p>
Objectif de l'intervention de l'UE			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution significative à la mise en œuvre de la SRP (avec une attention particulière pour la gestion des finances publiques, l'éducation et la santé) 	<p>Niveau de réalisation des objectifs du DSRP II</p> <p>Dialogue sectoriel (finances publiques, santé, éducation) constructif et efficace</p> <p>Reuves conjointes réalisées</p> <p>Décaissements des bailleurs synchronisés</p>	<p>Comptes rendus des revues conjointes de suivi du DSRP</p> <p>Comptes rendus des revues conjointes de suivi de la réforme des finances publiques</p> <p>Comptes rendus des revues conjointes de suivi du PDEF et du PNDS</p>	<p>Nouveau CMP en vigueur et appliqué</p> <p>Tenue régulière des réunions conjointes de suivi du DSRP, de la réforme CFAA/CPAR, du PDEF et du PNDS</p>
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre efficace de la SRP ▪ Efficacité et efficacité améliorées de la dépense publique dans les secteurs de l'éducation et de la santé ▪ Qualité améliorée de la gestion des finances publiques 	<p>Taux de décaissement des tranches variables > 75% (indicateurs définis dans le cadre des conventions de financement respectives)</p>	<p>Reuves conjointes du DSRP</p> <p>Diagnostics du PEFA</p> <p>Audits des finances publiques</p> <p>Reuves des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé</p>	<p>Conditions générales remplies pour la mobilisation de l'aide budgétaire</p> <p>Protocole d'accord conclu avec les principaux donateurs de l'aide budgétaire</p> <p>Données relatives aux indicateurs de performance disponibles en</p>

temps utile

AXES STRATÉGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	HISTORIQUE					OBJECTIFS					
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015	
AXE 1: CRÉATION DE RICHESSES	SECTEUR RÉEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,40%	2,10%	-1,30%	4,10%	3,60%	2,30%	4,10%	4,10%	5,60%	5,60%	
		2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	-1,70%	-4,30%	-1,90%	-3,50%	-4,80%	-4,60%	<3%	<3%	<3%	<3%	
		3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,30%	-6,30%	-8,00%	-8,60%	-8,50%	-8,40%	-6.4%	-6.0%	<5%	<5%	
		4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	ND	ND	16%	16%	15,00%	14%	13%	10%	
		5. Taux d'investissement	20,90%	19,20%	16,70%	20,70%	22,40%	23,30%	24%	24,00%	>25%	>25%	
	PAUVRETÉ MONÉTAIRE	32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	ND	45.7%	ND	ND	ND	40%	38%	34%	<20%	<25%
			Rural	ND	65.2%	ND	ND	ND	62,20%	56%	48%	<43%	<30%
			National	ND	57.1%	57.8%	55.8%	54.0%	52.5%	50.4%	48.4%	42%	<30%
	ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5 km	Bitumée	28.31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
			Latéritique	30.72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
			Ensemble	47.71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	55%	60%
		7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état		14%	18%	19%	25%	30%	35%	48%	60%	>75%	
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	40%	57%	59%	66%	72%	58%	65%	80%	>95%	>95%		
	ÉNERGIE	30. Taux d'électrification des ménages ruraux	8%	ND	ND	12.5%	ND	15%	15%	17%	>20%	30%	
	SECTEUR AGRICOLE	33. Part de l'agriculture dans le PIB	9.9%	9.7%	6.4%	8.1%	8.5%	8.6%	8.7%	8.8%	9.0%	10%	
		(**) Taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées						4%			10%	20%	
		(**) Exportations agricoles (en tonnes)						13000			30000		
		(**) Coefficient de dépendance en céréales						50%			40%	20%	
		34. Part du budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	13.21%	9.98%	9.74%	8.48%	8.18%	>10%	>12%	>17%	>20%	>20%	

AXE 2: ACCROISSEMENT DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	ENVIRONNEMENT	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)		ND	ND	1,9	1,83	8,97%	12,79	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2009	>ratio 2014
		9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement		ND	ND	ND	ND	30%	56%	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2009	>ratio 2014
	EAU ET ASSAINISSEMENT	10. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	85%	86%	86%	87%	100%
			Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	61%	63%	63%	70%	82%
		11. a Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées						17%	17%	20%	25%	40%	59%
	11. b % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		56%	ND	ND	ND	56,70%	59%	61%	63%	68%	78%	
	SANTÉ	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois		41%	56%	72%	70%	78%	80%	80%	80%	80%	80%
		20. Taux de consultation primaire curative		24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	56%	60%	65%
		21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		38%	40%	54%	ND	52%	62%	65%	65%	70%	75%
		22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale		1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	0,7	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	<3%
24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'État hors dette		5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	9.7%	8%	>= 9%	12%	15%		
NUTRITION	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois		21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%	15%	14%	13%	11%	
ÉDUCATION	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	National	68,30%	69,40%	71.6%	75,80%	79,90%	82,50%	85,50%	88,90%	98,00%	100,00%	
		Filles	63%	64,80%	67,60%	72,30%	77,30%	80,60%	>80%	>80%	>90%	>98%	
		Garçons	73,50%	73,90%	75,50%	79,30%	82,40%	84,40%	>85%	>85%	>95%	100%	
	26. Taux d'admission au CI	National	81,70%	74,50%	78,10%	85,10%	90,50%	91,50%	95,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
		Filles	77,40%	72,50%	77,10%	81,00%	91,90%	94,70%					
		Garçons	86,30%	76,50%	79,00%	89,50%	89,10%	88,60%					
27. Taux d'achèvement		National	36,30%	45,00%	45,60%	45,60%	48,70%	53,90%	58,30%	64,10%	85,00%	100%	

			Filles	31,60%	39,30%	39,70%	43,90%	42,90%	47,50%	57,00%	63,00%	85,00%	100%	
			Garçons	40,60%	50,50%	51,30%	47,10%	54,10%	60,10%	59,50%	65,10%	85,00%	100%	
		28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'État hors dette		13.50%	11.82%	14.95%	16.38%	18.11%	25.6%	25,00%	27,00%	>30%	>30%	
	INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.		271 / 500	ND	ND		ND	0.6	0,6	0.64	0,7	0,75	
AXE 3: PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	(**) <i>Pourcentage du budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables</i>							3%			8%	10%	
		(**) <i>Taux de couverture du risque maladie de la population</i>							7.8%				28%	50%
		(**) <i>Taux de couverture assurance risques agricoles</i>												
	HANDICAPÉS	(**) <i>Nbre de personnes handicapées appareillées</i>											20000	40000
		(**) <i>Nbre de (GIE) mis en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier</i>											3000	5000
	ENFANTS	(**) <i>Nbre d'enfants retirés des pires formes de travail</i>								4500			30000	100000
		31. Proportion d'enfants de 6-14 ans qui travaillent	National	36.7%	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7.5%
Garçons			ND	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7,5%	
Filles	ND		ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7,5%		
AXE 4: BONNE GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DÉCENTRALISÉ PARTICIPATIF	DÉCENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en milliards de FCFA)	Montant du FDD	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	>12	>12	>15	>15	
			Montant du FECL	3,5	3,8	4	6	4	6	>6	>6	>8	>8	
		13. Part relative des transferts financiers de l'État aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'État hors dette			1,80%	2,20%	2,20%	1,90%	1,95%	>2%	>2%	>3%	>3%	
		14. Ratio des transferts de l'État aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales		26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%	>30%	>30%	>35%	>35%	

	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	3915	3390	5982	6688	2795						
	16. Délais/date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	ND	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois
BONNE GOUVERNANCE	17. Taux de marchés passés conformément au CMP. ***** (pourcentage de marchés passés en entente directe)	ND	ND	ND	ND	ND	(*)	<20%	<20%			
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes/Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'État, comptes régionaux, comptes des établissements publics)	3,40%	4,20%	9,20%	14,00%	15,50%	8,00%	20,00%	30,50%	60%	85%	
	(**) <i>Durée de dédouanement (heures)</i>											
	(**) <i>Durée pour l'export (jours)</i>											
	(**) <i>Durée pour l'import (jours)</i>											
	(**) <i>Durée moyenne des procédures judiciaires</i>											
	(**) <i>Durée d'exécution des décisions de justice</i>											

1. Les indicateurs précédés d'un numéro ont déjà fait l'objet d'un consensus dans la mise en œuvre du DSRP I et font l'objet d'un suivi
2. (**) Cs indicateurs ont été proposés par les acteurs dans le cadre du DSRP II. La décision définitive pour retenir ces indicateurs et les cibles annuels sera prise après une étude technique (sources, disponibilité, stabilité, etc.) et une concertation avec tous les acteurs (cellule DSRP, secteurs, partenaires au développement), conformément à l'approche adoptée pour arrêter la liste restreinte des indicateurs

ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU DES INDICES MACRO-ECONOMIQUES
ANNEXE 2 – RESUME MATRICE DES DONATEURS
ANNEXE 2BIS - MATRICE ACTUALISEE DES DONATEURS
ANNEXE 3 - PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU SENEGAL
ANNEXE 4 - PROFIL MIGRATOIRE
ANNEXE 5 – PROCESSUS D’ELABORATION DU DSP
ANNEXE 6 – FEUILLE DE ROUTE POUR L’HARMONISATION
ANNEXE 6BIS - FEUILLE DE ROUTE DETAILLEE POUR L’HARMONISATION
ANNEXE 6TER – PLAN D’ACTIONS HARMONISATION
ANNEXE 7 - PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES RATIFIEES PAR LE SENEGAL
ANNEXE 8 – LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT
ANNEXE 9 – BIBLIOGRAPHIE

Annexe 1 - Tableau des indices macro-économiques

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Données de base									
1	Population (x1000) ***	9556	9817	10029	10288	10564	10818	-	-
	- croissance annuelle (%) ***	-	2.7	2.1	2.5	2.6	2.4	-	-
2a	PIB nominal (millions €) *	4754	5160	5301	5687	6151	6633	7132	
2b	PIB nominal par habitant (€) **	500.4	526.5	530.1	557.5	585.8	614.1	644****	-
2c	- croissance annuelle (%) **	4.7	5.7	4.08	4.6	4.8	3.4	-	-
3	PIB réel (croissance annuelle %)***	3.2%	4.6	0.7	6.7	5.6	6.1	-	--
4	Formation brute de capital fixe (%PIB) ***	22.4	22.7	24.8	21.3	22.9	22.3	-	-
Transactions internationales									
5a	Exportations de biens et services (% du PIB) ****	30	31	31	28	28	-	-	-
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dont les plus importants : ... (% des exportations totales)*** : - Alimentation, boissons, tabacs ; - Alimentation et lubrifiant ; - Matière premières animales et végétales - Produits finis destinés à l'industrie; - Produits finis destinés à la consommation. 	-	-	6.8	10.9	31	24.8	-	-
				24	28	20.1	22.2		
				9.6	8	6.4	4.1		
				2.2	5.4	2.3	7.8		
				12.1	11.6	9.4	8.9		

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
5b	Importations de biens et services (% du PIB) ****	40	40	42	41	40	-	-	-
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ dont les plus importants : ... (% des importations totales)** : - Alimentation, boissons et tabacs ; - Energie et lubrifiants ; - Produits finis destinés à l'industrie ; - Produits finis destinés à la consommation. 	-	-	-	-	-	-	-	-
				24.3	26	24.4	24.9		
				14.5	18	18.9	19.3	-	-
				17	12.1	12.3	13.8		
				16.4	16.1	15.9	16		
6	Balance commerciale (% du PIB) ***	-9.5	-9.3	-11	-12.1	-12.7	-12.7	-12.8	-
7	Compte courant (% du PIB)*	-6.8	--4.7	-6	-6.6	-6.7	-7.9	-8.2	-7.9
8	Flux net d'investissements directs étrangers (% du PIB) ****	1.4	0.7	1.5	0.6	0.9	1.4		
9	Dettes extérieures totales (% du PIB)****	-	-	-	-	50.4%	-	-	-
10	Service de la dette extérieure (% des exportations de biens et services hors rémunération des facteurs)****	14	12	12	10	-	-	-	-
11	Réserves de devises (en mois d'importation de biens et services hors rémunération des facteurs)*	-	3	3.3	4.5	4.8	4.7	4.6	

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Gouvernement									
12	Revenus (% du PIB)*	20.1	19.9	20.9	21.4	21.5	22	21.9	
	- dont : aides (% du PIB)*	2	1.8	1.8	2.1	2.2	1.8	1.9	
13	Dépenses (% du PIB)*	20	22.3	21.6	23.1	24.5	25.6	25.8	
	- dont dépenses en capital (% du PIB)*	6.2	6.9	7.9	9.1	10.2	9.8	10.1	
	Déficit (% du PIB) y inclus aides*	0.1	-2.6	-0.0	-1.4	-3.3	-3.5	-4.0	
	Déficit (% du PIB) hors aides*	-2	-4.4	-1.8	-3.5	-5.5	-5.3	-5.8	
	Dettes (% du PIB)*	76	76.4	73.2	61.2	52.7	49.7	45.5	
	- dont extérieure (% de la dette publique totale)*	84.7	87.9	90.1	88.9	87.7	85.9	85.5	
Autres									
	Inflation des prix à la consommation (variation annuelle moyenne en %)*	0.7	3	2.3	0	0.5	1.6	1.9	
	Taux d'intérêt (pour monnaie, taux annuel en %)*	4.95	4.95	4.95	4.95	4.95	-	-	-
	Taux de change (moyenne annuelle de la monnaie locale/1€)*	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9
	Emplois dans le secteur agropastoral (% de la population active occupée)***	52.8	52.3	52.1	51.6	51	-	-	-
Taux de Chômage		2001-2002							
Population habituellement en chômage***		5,6%							
Population actuellement en chômage***		9,7%							

* FMI. ** Propres calculs. *** Direction de la prévision économique et Agence nationale de la statistique et de la démographie ****Banque Mondiale.

Tableau des indicateurs pour les OMD

	Indicateurs	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2015
Incidences	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (2400 calories par personne et par jour)		65,3								65,0					[25,0]
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)*										20,0					[3,0]
	3. Taux de mortalité des enfants de moins cinq ans		156,7			154,0	139,3			145,3						[47,0]
	4. Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes		510,0													[127,5]
Résultats	5. Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire							61,7	65,5	68,3	69,4	71,6	75,8	79,9		[100,0]
	6. Taux d'achèvement du cycle primaire												0,4	0,5		[85,0]
	7. Ratio filles-garçons dans le primaire et secondaire															
	8. Ratio filles-garçons dans :															
	L'enseignement primaire						0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8			[1,0]	
	L'enseignement secondaire										0,6	0,6	0,7			[1,0]
	L'enseignement supérieur UCAD										0,4	0,4				[1,0]

	Indicateurs	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2015
	6. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié									38,0	40,0	54,0				[90,0]
	10. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole									52,6			98,5			[100,0]
	11. Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 49 ans	0,31	0,42	0,55	0,63	0,72	0,81	0,91	1,02	1,14	1,26	1,39	1,51			<3%
	12. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée:															
	En milieu urbain	72,7									78,0					[89,0]
	En milieu rural	43,0									56,0					[78,0]

Annexe 2 : Matrice des donateurs – Présentation synthétique selon les axes du DSRP II

Axes prioritaires DSRP2	Allemagne	Autriche	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Commission Européenne (*****)	Banque mondiale	BAD	BOAD	Canada	Etats-Unis	FMI
1) Création de richesses et croissance plus favorable à la réduction de la pauvreté														
Développement rural/pêche		xx		x	xx	x		xx	xxxx	xx	xx	x	x	
Moyens d'existence durables						x								
Développement du secteur privé	xx	x	x	xx	xxx			xx	xxx	xx	xx	x	xx	
Infrastructures (transport, énergie...)	xx				xxx	x		xxxx	xxxx	xx	xxx			
2) Accélération de l'accès aux services sociaux de base														
Education			x	x	xxx	x		****)	xx	xx		xxx	xx	
Santé	x		xx	xx	xx	x		****)	xx	xx			xxx	
Eau/assainissement			xx	x	x		xx	xx	xxx	xx	xx			
Protection de l'environnement	x		x	x	x	x	xxx				x		xx	
3) Protection sociale/prévention des risques et des catastrophes														
Protection sociale									x					
Prévention et gestion des risques														
Protection des groupes vulnérables	x			x	x	x		x		xx				
4) Bonne gouvernance, décentralisation, développement participatif														
Appui aux administrations régaliennes				x	x	x		x	xx	xx			x	
Gouvernance financière					x		x	x****)		x			x	
Décentralisation	xx			x	x			xx	xxxx			x	x	
5) Autres														
Aide budgétaire non affectée								xxxx	xx	xx				
Projet régionaux (dont projet Casamance)	xx	x			x	x		xx	xxxx					
Prévision décaissements 2006-2010 (estimations)	xxx	10M€	40M€	15M€	291à 347 M€***)	18 M€	140M€	230 à 300 M€	780 à 930 M€	240 M€	91.32 M€	140M€	146 M€**)	ND*)

Légende:

xxxx	> 100 M€
xxx	50-100 M€
xx	10-50 M€
x	< 10 M€

Notes :

- *) Programme FMI sans financement envisagé
- **) Dont USAID 118,7M€ et hors financement MCA (MCA : 200 à 400 M USD si accord avant 2010)
- ***) Hors projets régionaux
- ****) Suivi des indicateurs du programme d'appui budgétaire
- *****) 10e FED, FED précédents et fonds Stabex ; hors lignes budgétaires, aide humanitaire et facilités (eau,

Annexe 2 bis - Matrice des donateurs

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BANQUE MONDIALE		
<p>Appui à la SRP Crédit d'Aide à la Réduction de la Pauvreté (\$ 30 millions)</p> <p>Projet agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de services agricoles et appui aux organisations de producteurs : (PSAOP II : \$10 millions ▪ Projet de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS) : \$35 millions – démarrage imminent <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième projet sectoriel des transports (PST 2) \$90 millions ▪ Projet d'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar : (\$70 millions) ▪ Programme de Développement Local (PNDL : 105,750 millions \$)-démarrage imminent <p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'investissement privé (\$46 million – date de clôture actuellement prévue : décembre 2008) ▪ Crédit Ajustement Secteur Privé 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ VIH/SIDA - \$30 million – date de clôture actuellement prévue : septembre 2007 <p>Nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de Renforcement de la Nutrition (\$14.7 millions – date de clôture prévue : janvier 2006) <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'approvisionnement en eau potable à long terme de Dakar : (\$125 millions – date de clôture actuellement prévue : décembre 2007 - € 210 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au Programme décennal de l'éducation et de la formation PDEF (2ème phase \$30 millions) 	<p>Développement local et appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'appui aux communes PAC II en cours de préparation

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
ALLEMAGNE (déboursments 2003)		
<p>Agriculture : €0,5 million</p> <p>Transport°: € 3 millions</p> <p>Energie° : €2,75 millions</p>	<p>Santé°: € 2,25 millions</p> <p>Education°: €2,7 millions</p> <p>Jeunesse°: €0,4 millions</p> <p>Santé : Planification familiale et lutte contre le Sida: 1 million d'euros – Clôture prévue en décembre 2005</p> <p>Projet de marketing social (2 millions d'euros) – n'a pas encore démarré</p>	<p>Décentralisation° : <u>€1,25 millions</u></p> <p><u>Développement socio-économique pour la paix en Casamance° : €1,65 millions</u></p> <p><u>Appui aux ONG, Fond d'Etudes: € 0,85 million</u></p>
ITALIE		
<p>Développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds Local de Sédhiou (2.505 millions \$) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Support aux cantines scolaires en Casamance (régions de Ziguinchor et Kolda) (1 million d'euros, en collaboration avec l'UNICEF) ▪ Support aux cantines scolaires régions centrales (€0,50 million, à travers le PAM) <p>Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de lutte aux pires formes du travail des enfants (€1,543 millions) <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de réhabilitation intégrée (€0.10 million) 	<p>Environnement et ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de réduction de la dégradation environnementale en milieu urbain (Thiès, Saint Louis, Mbour, Kaolack) (€0,40 million) ▪ Projet de Formation en gestion des Ressources Naturelles et Sécurité Alimentaire (Centre de suivi Ecologique) (€1,65 millions) ▪ Fonds Italie/CILSS pour la lutte contre la désertification et pour la réduction de la pauvreté dans le Sahel (€ 3.8 millions) ▪ Initiative pour la promotion de la production de gomme arabique (€3,4 millions) <p>Renforcement de capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commodity aid : (€ 4 millions) ▪ Cours de formation en faveur du Centre de Formation Judiciaire de Dakar (€70.000) IDLO

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ Mise en œuvre des composantes de réduction de la demande des plans d'action nationaux élaborés par les Etats de l'Afrique occidentale pour la lutte contre le trafic de substances stupéfiantes (€ 177.000, UNODC)
JAPON		
	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'appui au Développement des Ressources Humaines dans le secteur de la santé (2001 – 2005) : environ 3 milliards de F CFA <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural : (€5,88 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de formation professionnelle et technique BTS : (€5,1 millions) ▪ Projet de formation de techniciens supérieurs BTS au centre formation professionnelle et technique : (€1,7 millions) ▪ Projet de construction de salles de classes et annexes de l'enseignement élémentaires. Durée 2001- 2005. Coût : 5 602 860 000 F CFA ▪ Etude sur le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'Education (Région de Louga) ▪ Projet de construction et d'équipement de l'EFI de Dakar 	<p>Environnement et ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de reboisement de la zone du littoral (PRL). Durée : Novembre 2001- Mars 2005. Coût : 1 108 000 000 yens ▪ Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI). Durée : Janvier 2000 – Janvier 2005. Coût : 1.707 millions FCFA ▪ Etude pour une gestion durable de la mangrove de la petite côte et du delta du Saloum. Durée : Janvier 2001 – Février 2005. Coût non disponible

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BEI		
	Projet sectoriel eau à long terme	
FMI		
Appui Budgétaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilité de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté : avril 2003-avril 2006 (SDR 24,27 millions équivalent à \$ 36,4 millions) 		
BELGIQUE		
Secteur micro-finance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds de contrepartie belgo-sénégalais : (p.m. suite à 2 x BEF 100 millions d'aide à la balance de paiement années 89/93) ▪ Réseau des Mutuelles d'Épargne et de Crédit (REMEC) 	Santé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui à la Région médicale de Fatick Eau et Assainissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'amélioration et de Renforcement des points d'eau dans le Bassin Arachidier (€ 13.461.000) ▪ Projet d'Appui au Nettoyement de la ville de Saint-Louis (€ 1.999.948) Education <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bourses d'études et de stages (€400.000 en moyenne par an) ▪ Unité d'apprentissage et de production (UAP) de Kédougou (objectif d'améliorer et de renforcer les systèmes de production dans les secteurs miniers (430.842.432 F.CFA) 	Renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds d'études et de consultations (€1.115.521)

P.M. : Il s'agit de la coopération bilatérale directe négociée de gouvernement à gouvernement.

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
COOPERATION FRANCAISE : SCAC		
<p>Appui aux réformes économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui aux administrations économiques et financières (PAFIES) : 5 AT au MEF, projet FSP PAFIES (2001-2005) de 0,9 M€ <p>Secteur privé, microfinance</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui cellule régionale CAPAF (2 AT et cofinancement MAE/CGAP) <p>Développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP promotion d'une agriculture compétitive et durable (2003-2005) de 2,3 M€ Projet FSP appui concertation Etat/professions agricoles (2000-2004) de €1,5 millions, achevé Projet FSP gestion durable et paritaire du secteur de la pêche (2000-2004) de 1,2 M€ <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP appui au développement du tourisme dans la région de St Louis (2000-2005) de 1,5 M€ 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance technique dans le secteur santé : 35 AT Projet FSP appui à la réforme hospitalière et aux projets d'établissements (3,5 M€, 1999-2005) Projet FSP santé urbaine et contrôle de la bilharziose (0,9 M€ 2001-2005) Projet FSP multi pays, assurance maladies volontaires et mutuelles de santé <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP appui au pilotage du système éducatif et enseignement en français (5 M€), démarrage 2004 Assistance technique à l'enseignement scolaire (10 postes AT) Projet FSP appui à l'enseignement supérieur de la gestion des entreprises (PAEGE, 0,9 M€, 2002-2005) Projet FSP appui à l'enseignement supérieur professionnalisé (PROSENSUP, 1,2 M€, 2002-2005) Projet FSP partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture de la formation professionnelle (2,75 M€, 2004-2006) Assistance technique à l'ETFP : 8 AT Projet FSP multi-pays, partenariats universitaires CAMPUS II (2000-2005) et appui subvention à des accords inter universitaires Programme d'appui aux établissements biculturels, subvention annuelle et AT (30 postes AT) 	<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP appui institutionnel au secteur de l'environnement (2002- 2005) de 1,2 M€ <p>Développement institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP appui à la sécurité publique Appui à la réforme de la justice (1,22 M€) <p>Développement local</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP appui au développement local en Casamance (2001-2005) de 1,2 M€ Programme d'appui aux actions de coopération décentralisée (1,2 M€ en 2003) Projet FSP migrations et co-développement (2,5 M€) <p>Société civile/ONG</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP renforcement des actions des associations de solidarité internationales (financement annuel 0,9 M€) Projet FSP fonds social de développement (en cours de renouvellement) <p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet FSP renforcement de la professionnalisation de l'enseignement à l'école vétérinaire EISMV (2003-2005) de 1 M€ Programme de bourses et de stages professionnels et de formations administratives (ENA, CEDS, CERDI, écoles de statistiques)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention annuelle aux organismes régionaux (CONFEMEN), et au système d'information statistique sur l'éducation (SISED) ▪ Projet Education Dakar Banlieue ▪ Création de Métiers de l'Après Vente automobile ▪ Projet de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation (PQRH)- 10 millions d'euros ▪ Projet partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle (PAO/SFP)-2,75 millions d'euros <p>Culture et jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet FSP appui au développement culturel (PADEC, 0,9 M€, 2001-2004) ▪ Projet FSP appui à la lecture publique, la diffusion et l'édition jeunesse (0,6M€, 2002-2005) ▪ Subvention annuelle allouée aux 5 Alliances franco-sénégalaises et 2 Centres culturels français ▪ Appui aux organismes régionaux (CONFESJES, BREDAS, AUF) <p>Audiovisuel et médias</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet FSP multi-pays, appui aux télévisions et à la production audiovisuelle, ▪ Projet FSP multi-pays d'appui à la structuration des filières et métiers du cinéma (2003-2007), Projet FSP multi-pays d'appui au désenclavement numérique (ADEN, 2003-2006) 	<p>Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet FSP information scientifique et technique pour le recherche agronomique (1999-2004) de 0,8 M€, en cours d'achèvement ▪ Projet FSP multi-pays, coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS),

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
COOPERATION FRANCAISE : AFD		
<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la fluidité du trafic à Dakar : PAMU volet carrefours et voiries urbaines (subvention € 10,22 millions) ▪ Reconstruction du quai du port de Ziguinchor (subvention € 7 millions) ▪ Réhabilitation du Pont Faidherbe (subvention € 12,1 millions) ▪ Financement partiel de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio (entre 10 et 30 millions €) <p>Développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement piste Matam – Balel (SAED) (subvention € 5,3 millions) ▪ Projet de Promotion d'une agriculture compétitive et durable (PACD) (subvention € 2,26 millions) ▪ Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles de la Vallée du fleuve Sénégal (subvention € 1,86 millions) ▪ Projet de renforcement de la compétitivité de la filière coton/SODEFITEX (prêt € 10 millions) ▪ Programme d'Appui aux communautés rurales du delta du fleuve Sénégal (subvention € 7 millions) <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet sectoriel eau long terme – PLT 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Education dans les Banlieues de Dakar (subvention € 9 millions) ▪ Appui au Pilotage du Système Educatif – APSE (subvention € 3,65 millions) ▪ PAOES (subvention € 6 millions) ▪ Appui au Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) (aide budgétaire sectorielle : € 11 millions et aide-projet : € 3 millions) <p>Formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat pour l'Apprentissage et l'Ouverture du Système de formation professionnelle (subvention € 2,75 millions) ▪ Programme de Renforcement de la Qualification des Ressources Humaines par la Formation Professionnelle (subvention € 10 millions) 	<p>Décentralisation, Développement local</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (ADDEL) (subvention € 6,2 millions) ▪ Projet de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités Locales (PRECOL) (subvention € 15 millions) <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs, Narou Heuleuk (subvention 900.000 €) ▪ Projet mise à niveau environnementale de la Baie de HANN (prêt concessionnel € 8 millions)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<p>(SONES)/renforcement du réseau d'eau potable de Dakar (prêt concessionnel € 6,25 millions)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au Programme et Assainissement du Millénaire (PEPAM) – volet hydraulique urbaine (subvention : € 2 millions et prêt concessionnel : € 20 millions) <p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'Appui à la Pêche Artisanale de la Petite Côte, du Sine Saloum et de la Casamance (PAPASUD) (subvention € 3,1 millions) ▪ Projet d'Appui à la gestion durable et paritaire du secteur de la pêche au Sénégal (subvention 796.239 €) <p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme compétitivité/mise à niveau des entreprises (subvention € 11,9 millions) ▪ Appui financier au développement des institutions de la Confédération des Caisses Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (CCMAO, BIMAO, SIIMEC) (€ 15 millions) <p>Subvention d'ajustement structurel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide budgétaire (€ 4 millions) <p>Appui à la SCA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention € 8 millions 		

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
LUXEMBOURG		
<p>Sous-projet Appui à la gouvernance économique locale (PADMIR) en partenariat avec le PNUD/FENU : 2002-2005, US \$ 500.000</p> <p>Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales, en partenariat avec le BIT : 2001-2005, US \$ 912.041</p>	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Hospitalier Abass Ndao Phase II (SEN/014) : 2003-2005, €2.685 millions) <p>Hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydraulique villageoise dans les régions de Thiès et Louga : (SEN/011 et SEN/012) : €6,6 millions <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès (SEN/016) : 2003/2006, €10,5 millions ▪ Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions Nord (SEN/018) : 2002/2005, €4 millions 	<p>Appui direct à la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat avec ENDA tiers-monde : 2002-2004, €1.64 millions ▪ Partenariat avec le ROPPA : 2002-2003, €0,177 million ▪ Fonds microprojet : 2002-2004, €0,35 million <p>Cofinancement ONG : 2002-2005, €1,26 millions (estimation)</p> <p>Assistance technique : €3,5 millions (estimation)</p>
BADEA		
<p>Développement rural et agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Rive gauche ▪ Aménagement Casiers Vallée LAMPSAR 3.640 millions FCFA ▪ Aménagement hydro-agricole de Bakel 2.660 millions FCFA ▪ Appui institutionnel aux groupements des femmes de la vallée du fleuve Sénégal 	<p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Assainissement de Diourbel (13,41 millions d'euros) ▪ Projet AEP Ndiosmone-Palmarin (6,7 millions d'euros) ▪ Projet d'assainissement de Pikine (10,06 millions d'euros) ▪ Assainissement de la ville de Louga (3,08 millions d'euros) 	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BID		
<p>Développement rural et agro-industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement Agricole à Médina Pété : (€ 11 millions) ▪ Projet Anambé Kayenga : (€ 6,1 Millions) (phase III) ▪ Projet de Développement Rural de Matam (€ 9,6 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du Secteur Santé dans la région de Tamba (2003-2007)- 6.782 millions FCFA <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement eaux usées eaux pluviales dans les régions de Kaolack, Louga et St-Louis (€ 8,357 millions) ▪ Réalisation de 100 puits : Programme CILSS (2,3 millions d'euros) ▪ AEP Gorom Lampsar 8, 994 millions d'euros ▪ AEP Notto-Ndisomone-Palmarin 8,842 millions d'euros <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinsertion des diplômés des instituts et universités arabes : (€ 1,9 millions) ▪ Construction de salles de classes, de puits modernes, de blocs latrines, de CES, de lycées franco-arabe, subventions de projets d'écoles dans les régions à faible TBS : (€ 9,25 millions) 	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BOAD		
<p>Développement rural et agro-industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de développement agricole de Matam (€3,2 millions) ▪ Projet d'aménagement et de développement villageois de Louga : (€1,28 millions) ▪ PROMER II ▪ POGV II <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet hydroélectrique de Manantali : (€7,6 millions) <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Route d'accès au barrage de Diama : (€1,7 millions) ▪ Projet du réseau de communication voies et données au Sénégal : (€6,2 millions) 	<p>Hydraulique/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Eau à Long Terme (€12,2 millions) 	<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet agro-forestier de lutte contre la désertification de Diourbel : (€1,98 millions)
FONDS NORDIQUE		
<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme sectoriel des transports II, Etudes d'impact environnemental : (€7,5 millions) ▪ Projet de Mobilité Urbaine, Composante « amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain : (€8,2 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'investissement du secteur de la santé et de l'action sociale: (€7,1 millions) <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'assainissement de Thiès (PLT) (€13,2 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme décennal pour l'éducation et la formation : manuel, études, assistance technique et éducation spéciale : (3.500.000 DTS) 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
TAÏWAN		
<p>Développement rural et agro-industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets agricoles et agro-industriels : (€ 11,8 millions) ▪ Appui à la construction et l'entretien des routes : (€ 49,9 millions) ▪ Centres Polyvalents de Formation des Producteurs (8 millions FCFA) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et équipement de l'Université du Futur Africain : (€ 10,6 millions) 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de petits crédits aux groupements féminins : (Euro 2,3 millions)
BAD		
<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambe (€ 10,1 millions) ▪ PADERCA ▪ Projet Elevage II (€ 14,2 millions) ▪ Projet d'infrastructures rurales (€ 14,9 millions) ▪ Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (11,275 milliards FCFA) <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui au secteur de l'énergie (€ 14,2 millions) ▪ Projet Energie Manantali : (€ 35,5 millions) <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de Réhabilitation de l'axe routière Diamnadio-Mbour-Kaolack (€ 14,2 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Santé II : (€ 14,3 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Education III : (€ 16,3 millions) ▪ Projet Education IV: (€ 18,7 millions) <p>Eau/Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Assainissement de la ville de Dakar (€ 16,9 millions) <p style="text-align: center;">Sous Programme Initiative Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (29,3 millions d'euros)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Petite Irrigation Locale (17,2 millions d'euros) 	<p>Multisecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'appui à la DPS : (€ 1,9 millions)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<p>Appui aux réformes</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de réformes tarifaires et de promotion de la compétitivité 	<p>Lutte contre la pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de lutte contre la Pauvreté : (€ 14,2 millions et € 2,2 millions) 	
ESPAGNE		
<p>Développement rural et agro-industries</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet d'intégration d'exploitation caprine et production laitière (€ 0,558 million) Construction Centre agricole régional de St Louis- Agropôle (€ 10,6 millions) Amélioration du contrôle de la qualité et de la productivité : (€ 9,1 millions) <p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaîne de froid pour la pêche artisanale (\$9,9 millions) Projet d'appui aux pêcheurs de la Langue de Barbarie par la construction d'un Centre de santé maternel et infantile (253.240 euros) Appui aux pêcheurs de la Langue de Barbarie. Construction d'un centre à multi-usages. (111.200 euros) Projet d'amélioration et de développement des activités productives à Saint Louis « Etude et réalisation du projet exécutif et de viabilité des travaux de réhabilitation du marché des pêcheurs de Saint Louis » 50.000 euros Séminaires avancés « programme NAUTA » sur l'aquaculture avec la participation de 5 sénégalais (76.483 euros) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et équipement de l'hôpital de Fann (10,7 millions d'euros) « Programme Vita » séminaire avancé sur le Paludisme avec la participation de 4 sénégalais (25.000 euros) Programme intégral pour la prévention, diagnostic et traitement des infections de transmission sexuelle VIH/SIDA dans la région de Saint Louis (218.467 euros) Amélioration des infrastructures sanitaires dans plusieurs localités du Département d'Oussouye. (365.168 euros) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> 17 Bourses pour des études supérieures dans des universités espagnoles et pour des études de langue et culture espagnole 84.400 euros Foyer d'accueil pour les jeunes de Dakar (3.000 euros) 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de promotion féminine économique et sociale : (€ 0,192 million) Atelier de promotion féminine à Saint Louis : (€ 0,156 million) <p>Environnement et ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet d'électrification photovoltaïque Delta Saloum (€ 13,9 millions) Energie solaire pour 662 villages (structures communautaires) (€ 10,7 millions) Projet d'appui pour la création de la réserve de la biosphère dans le delta du fleuve Sénégal (186.030 euros)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au Centre de Recherches océanographiques de Dakar (CRODT) pour l'informatisation de leurs bases de données ▪ Plan d'aménagement territorial de la Langue de Barbarie (300.506 euros) <p>Développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Microprojets productifs dans le secteur rural destiné à la production agricole et l'élevage, la formation et commercialisation des produits maraîchers, construction de puits et petites installations agricoles dans des communautés rurales du Département d'Oussouye (919.828 euros) ▪ Projet intégré de développement et diversification des cultures dans cinq zones rurales des départements du sud-est du pays (Kolda, Kaffrine et Tambacounda) (160.955 euros) <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du projet exécutif de réhabilitation du bâtiment historique de l'ancien Hôpital dans l'île de Gorée à fin de le destiner à une Ecole hôtelière (50.000 euros) 		

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
CANADA		
<p>Développement rural – agro alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'appui à l'Entreprenariat Forestier de Kolda (PAEFK) 5 876 000 \$ can - 1999-2008 • Projet d'Appui aux Opérateurs et Opératrices de l'Agro-alimentaire au Sénégal (PAOA) 8 555 000 \$ can - 2002-2007 • Assistance Technique à l'Aménagement et au Développement Economique de la zone des Niayes (ATADEN) 2003-2006 - 3 144 590 \$ can • Fonds d'Appui aux Niayes (FAN) 500 000 \$ can - 2005-2008 <p>Secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de Renforcement de l'Economie Populaire (FREP) 4 825 000 \$ can - 2000-2007 • Programme d'Appui à l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) 2 900 000 \$ can -2000-2004 • Amélioration de l'Encadrement du secteur et de l'Offre en Milieu Rural (AESOR) 2 400 000 \$ can - 2006-2008 • Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan (PAEP) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au Programme Décennal de l'Education et de la Formation 490 000 \$ can - 2005-2007 • Projet d'Appui à l'Education des Jeunes et des Adultes 19 145 000 \$ can - 2002- 2007 • Projet d'Appui à la Formation Professionnelle des Néo-Alphabétisés (3 500 000 \$ can - 2003-2007 • Partenariat Canada/Sénégal en Formation Technique et Professionnelle 1 735 630 \$ can - 2002-2006 • Achèvement de la Construction Active du Curriculum en Education de Base 1 922 000 \$ can - 2002-2007 • Projet d'Appui aux Volontaires de l'Education 4 800 000 \$ can - 2003-2006 • Développement Pédagogique du Centre Africain Sports-Etudes 395 074 \$ can - 2003-2008 • Projet Développement des Compétences en Santé 400 000 \$ can - 2003-2008 • Programme des Bourses Canadienne pour l'Education et la Formation en Afrique 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des Droits et Renforcement du Pouvoir des Femmes (PDPF) 3 400 000 \$ can - 1997-2006 • Projet Centre des femmes de Thiès 13 661 \$ can - 2002 - 2006 <p>Développement local / appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'Appui aux Elus Locaux (PAEL) 9 000 000 \$ can - 2000-2008 • Etude sur la Fiscalité Locale 1 000 000 \$ can - 1999-2007 • Concertation des Intervenants en Décentralisation 500 000 \$ can - 1999-2007 • Fonds d'Appui Décentralisé à l'Appropriation et au Dialogue (FADAD) 500 000 \$ can - 2005-2008 • Promotion de la Bonne Gouvernance, du Contrôle Citoyen, de l'Action Publique, des Droits humains, de la Démocratie et de la Paix. 44 763 \$ can - 2006-2007 • Appui au Centre d'Assistance Juridique et Administrative (AJA) 49 817 \$ can - 2006-2007 • Appui au Développement Local Décentralisé

7 300 000 \$ can - 1998-2007	1 400 000 \$ can - 2003-2006	24 603 \$ Can - 2002-2006
Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<ul style="list-style-type: none"> Fonds Micro finance AFRICAP 250 000 \$ can – 2002-2007 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de Bourses de la Francophonie 1 000 000 \$ can - Depuis 1987 Bibliothèque Lecture et Développement 554 400 \$ can - 2001-2006 Soutien au Développement de l'Education en Afrique 5 161 000 \$ can - 2002-2007 Projet d'Université Virtuelle Africaine - Phase III 10 250 000 \$ can - 2004-2008 Projet Le Virtuel au Service de l'Afrique francophone 2 000 000 \$ can - 2002-2008 <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie accélérée de la Survie et du développement du jeune enfant dans les régions de Tambacounda et de Kolda 3 776 000 \$ can -2004-2006 Projet de Lutte contre les Déficiences en Micronutriments (<i>Micronutrient and Heath/MICAH II</i>) 270.000 \$ canadien- 2003-2006 Réadaptation fonctionnelle des Victimes du Conflit en Casamance 900 000 \$ canadien- 2004-2008 Initiatives locales Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Projet Lead-Afrique francophone 4 320 392 \$ can - 1999-2006 Projet Développement des Capacités en Maintien de la Paix et de la Sécurité (PDCMPS) Programme de Formation de Gestionnaires Civils Africains Francophones (PGCAF) est le volet civil du projet Développement des Capacités en Maintien de la Paix et de la Sécurité. 4 500 000 \$ can - 2000-2006 Projet infrarégional Armes légères et de Petit calibre (PIR-ALPC) 2 000 000 \$ can - 2005-2007 Appui au renforcement des capacités du Commerce (phase II). 7 100 000 \$ can - 2003/2007 Appui à la Société Civile - Afrique de l'Ouest et du Centre 453 511 \$ can - 2002-2007 Projet Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF/Phase II) 5 000 000 \$ can - 2003-2007 Intervention Panafricaine dans le Domaine Coopératif (INPACOOOP) 2 613 100 \$ can - 2003-2008 Renforcement des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des Finances Publiques de

24 380 \$ can - 2002-2006

- Appui aux handicapés du Sénégal

200 000 \$ can - 2003-2006

- Appui à la Lutte contre le Sida en Afrique (Phase III)

35 000 000 \$ can - 2001-2006

- Faire Reculer le Paludisme en Afrique (Phase II)

10 500 000 \$ can - 2002-2007

l'Afrique Francophone Subsaharienne

4 633 637 \$ can - 2003-2007

- Renforcement des Capacités Panafricaines du Centre pour la Gouvernance de l'Entreprise

1 000 000 – 2003-2006

- Renforcement des Capacités du Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FRAA)

3 000 000 \$ can - 2003-2006

- Appui au Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)

7 500 000 \$ can - 2005-2010

- Intervention Panafricaine dans le Domaine Coopératif

Environnement

- Projet pilote de Réhabilitation des Forêts et de Structuration de l'Espace Rural

495 950 \$ can - 2004-2006

- Appui à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

3 300 000 \$ can - 2005-2010

- Appui aux Capacités d'Adaptation au Changement Climatique

4 879 999 \$ can - 2002-2006

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
USAID/USA		
<p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation durable des activités du secteur privé génératrices de revenus dans les secteurs ciblés (\$42.5 millions) <p>Développement économique Programme de relance du développement de la Casamance (\$15 millions)</p>	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une utilisation accrue des Services décentralisés de santé dans les zones ciblées (\$115 millions) 	<p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture améliorée des services au niveau local et une utilisation durable des ressources dans les zones ciblées (\$34.5 millions)
	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'accès et le maintien des filles dans les écoles primaires et centres d'enseignement technique (\$5 millions) ▪ Accès accru et qualité améliorée de l'enseignement moyen, en particulier pour les filles (\$20 millions)- Projet d'Appui à l'Enseignement Moyen (Programme CLASS) <p>Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle</p>	<p>Environnement et Ressources Naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation durable des produits agricoles non traditionnels et des produits forestiers non ligneux <p>Augmenter les revenus des petites entreprises et des ménages par la valorisation des produits agricoles non traditionnels et des produits forestiers non ligneux (15 millions).</p>
IRAN		
<p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation d'une usine de montage de véhicules en accord avec des privés sénégalais et le gouvernement du Sénégal (F CFA 35 milliards) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention iranienne de (\$ 1,5 million) pour la modernisation des écoles coranique et la construction d'un pavillon de l'Iran à l'Université de Dakar 	

<p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole d'accord avec le Ministère de l'Energie pour l'exploitation des phosphates de Matam ▪ Financement d'une ligne de haute tension Tobène-Tivaoune-Kaolack-Touba (F CFA 18,5 milliards) 		
KOWEÏT		
<p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement d'un projet de construction de la route Linguère-Matam (F CFA 7,8 milliards) 		

Annexe 3 - Profil Environnemental du Sénégal

1. Etat de l'Environnement au Sénégal : des ressources naturelles fragilisées

Le Sénégal - situé entre 12° et 17° degré de latitude nord et 11° et 18° de longitude ouest- est limité à l'ouest par l'océan atlantique (700 Kms de façade maritime) et fait frontière au nord à la Mauritanie, à l'est au Mali et au sud à la Guinée et la Guinée Bissau. La Gambie constitue une enclave de 10 300 km² à l'intérieur du territoire sénégalais.

Du point de vue éco-géographique le Sénégal est subdivisé en six zones :

- Zone éco-géographique de la Vallée du fleuve Sénégal
Cette écozone correspond pour l'essentiel aux zones riveraines du fleuve où peut s'exercer une agriculture irriguée toute l'année suite notamment à la construction des barrages de Diama et de Manantali.
- Zone éco-géographique de la Grande Côte
Située le long du littoral nord, appelé communément "Grande Côte", la Zone éco-géographique du Littoral et des Niayes (des cuvettes) où se pratiquent d'intenses cultures maraîchères
- Zone éco-géographique du domaine agricole du Centre Ouest
Elle correspond à l'ancienne région du Sine Saloum (Fatick et Kaolack). L'hydrologie de surface est constituée par des cours d'eau salée: les fleuves Sine et Saloum.
- Zone éco-géographique forestière du Sud (Casamance)
La plus forte pluviométrie du pays y est enregistrée. Les ressources forestières y sont quantitativement et qualitativement les plus riches et constituent les réserves les plus importantes du pays (1 400 000 ha).
- Zone éco-géographique sylvo-pastorale
La zone sylvo-pastorale communément appelée Ferlo est l'entité éco-géographique la plus vaste du Sénégal (29% du territoire National). Avec une température qui dépasse parfois les 45°C. Il existe dans la zone de vastes réserves sylvopastorales et fauniques.
- Zone éco-géographique du Centre Est et du Sud Est
Elle correspond à l'ancienne région du Sénégal Oriental et présente une alternance de cuirasses, sols caillouteux et des lithosols, avec des aptitudes agricoles médiocres liées au relief accidenté.

1.1 Impacts des changements climatiques

A l'instar des pays sahélien, le Sénégal est confronté à une forte variabilité interannuelle de ses précipitations qui s'est traduite par une diminution du nombre de jours de pluie et du volume d'eau recueilli. A cette variabilité interannuelle s'ajoute une variabilité spatiale très marquée. L'effet cumulatif de ces deux facteurs conduit parfois à des sécheresses très aiguës.

Le changement climatique est donc une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir au Sénégal. L'élévation de la température et la modification du régime des précipitations pourront avoir des impacts sévères les activités agricoles et les régimes du réseau hydrographique.

Malgré l'amorce d'une rémission pluviométrique observée pendant ces cinq dernières années, l'occurrence de périodes de sécheresse avec une tendance à la baisse de la pluviométrie constitue le trait le plus marquant du climat.

Les impacts de cette baisse de la pluviométrie sont connus : dégradation du couvert végétal, détérioration des parcours naturels, raréfaction et salinisation des ressources en eau, mobilisation des particules de sable dans les zones déboisées, qui deviennent ainsi très sensibles à l'érosion éolienne.

Même si actuellement au Sénégal, les précipitations constituent l'élément majeur du climat, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas à négliger dans le changement climatique. Le Sénégal ne réalise pas d'inventaire annuel des GES, toutefois des risques accrus de hausse d'émissions polluantes existent dans les années à venir.

Les principales sources d'émissions de GES sont par ordre d'importance⁽⁵⁾ :

- le secteur de l'énergie : 41% des émissions,
- l'agriculture : 31.3 %,
- les déchets : 23.8%,
- les procédés industriels : 3.9%.

La prépondérance du secteur énergétique est imputable à la consommation de produits pétroliers dans les domaines des transports et de l'industrie : ces deux secteurs représentent à eux seuls 76 % des émissions du secteur énergie. La vétusté du parc automobile (plus de 50% des véhicules ont plus de 10 ans) associée à l'augmentation de la consommation de carburant de mauvaise qualité et à la vétusté des infrastructures accentuent les niveaux d'émissions polluantes.

Les émissions de GES liées à la consommation de charbon de bois deviennent aussi de plus en plus importantes en raison des besoins croissants en charbon de bois des grandes villes (Dakar).

⁵

Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, Edition 2005.

- **L'impact du changement climatique dans la sécurité alimentaire** (productions agricoles) au Sénégal à l'horizon 2050 a été étudié ⁽⁶⁾ dans le cadre d'un Programme d'assistance des Pays-Bas sur les changements climatiques. Les résultats montrent une dégradation des conditions de production, une translation des zones agroclimatiques vers le Sud et une réduction notable des potentiels de production.
- **L'impact du changement climatique sur la vulnérabilité des zones côtières** a aussi été analysé dans le cadre de la même étude. Les résultats montrent que la côte sénégalaise, basse et sablo-argileuse est inondée et connaît des problèmes d'érosion, de salinisation des terres et des eaux, de dégradation des ressources halieutiques.

Les coûts socio-économiques de ces impacts sont importants : dans la région de Dakar les populations menacées sont estimées entre 170.000 à 730.000 personnes avec une valeur économique variant entre de 52 millions FCFA à 130 millions selon le niveau d'inondation minimum et un taux d'actualisation de 6%.

Relativement à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique le Sénégal a mis en place un Comité National Changement Climatique (COMNACC) en 1994, formalisé par arrêté ministériel en 2002, dans lequel on note une forte participation du secteur privé.

1.2 Ressources en eau : baisse des potentialités

Les eaux de surface

Le Sénégal, peu favorisé par ses conditions climatiques, dispose encore de ressources relativement importantes en eau de surface. Elles sont évaluées à 31 milliards de mètres cube en année moyenne par la Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (DGPRE). Ce paradoxe s'explique par le fait que les deux grands fleuves, les fleuves Sénégal et Gambie, qui renferment l'essentiel des eaux de surface, prennent leur source dans les montagnes du Fouta Djallon (en Guinée), qui enregistrent des précipitations allant jusqu'à 1900 mm par année.

Parmi les risques inventoriés liés aux changements climatiques, on a identifié une diminution des écoulements de surface et par conséquent une diminution des ressources en eau de surface du pays. L'effet conjugué de l'élévation du niveau marin et de l'évapotranspiration expose les eaux douces à la salinisation rendant ainsi une partie des eaux superficielles et souterraines impropres à de nombreux usages.

La qualité des eaux superficielles connaît aussi une forte altération due à la pollution chimique résultant des produits utilisés dans l'agriculture (pesticides, engrais). Les apports d'azote et de phosphore sont responsables de l'eutrophisation de certains plans d'eau comme le Lac de Guiers.

⁶ Diagne M. 2000- Vulnérabilité des productions agricoles au changement climatique au Sénégal. NCCSAP- Direction Environnement.

L'invasion des plans d'eau par la végétation aquatique constitue un problème environnemental majeur. Dans le delta du fleuve Sénégal, la construction du barrage de Diama anti-sel a complètement modifié les conditions hydrologiques. L'adoucissement des plans d'eau a favorisé la prolifération de plantes aquatiques notamment le Typha qui occupe environ 24% du Lac de Guiers.

Les eaux souterraines

Les réserves en eau souterraines sont estimées entre 450 et 600 milliards de m³ d'eau (MH/PNUD, 1994). La recharge annuelle est évaluée entre 3 et 4 milliards de m³. Cependant, le potentiel d'exploitation de ces eaux est limité par leur qualité (avancée du biseau salé, taux élevés en fluorures, fer nitrates). En plus de ces problèmes de pollution, la surexploitation des nappes par pompage, notamment dans la région de Dakar, a entraîné une forte baisse du niveau piézométrique.

Le système aquifère superficiel : la nappe principale menacée

Cette nappe du Continental Terminal occupe une large bande nord-est/sud-ouest, du Ferlo à la Casamance en passant par le Saloum et Tambacounda. Cette nappe est primordiale car elle permet de satisfaire les besoins en eau des villageois et de maintenir la végétation au Sud et à l'Est du pays.

Elle a un potentiel estimé à 450.000 m³/j. Cependant, elle a subi une sérieuse dégradation du fait de la sécheresse ; les réserves se tarissent, provoquant une intrusion saline en bordure de l'Atlantique.

1.3 Etats des sols et enjeux environnementaux

Plus de 60% de la population du Sénégal tire ses moyens d'existence des ressources naturelles, principalement des terres.

D'importants changements préjudiciables ont été observés sur leurs potentialités agronomiques et végétales que les chercheurs mettent en rapport avec la dynamique démographique, les pratiques culturales, les systèmes pastoraux, le gradient pluviométrique, la sécheresse et la disparition du couvert végétal.

Les Pratiques culturales comme facteurs de dégradation de la fertilité des sols

Au Sénégal, les performances de l'agriculture sont fonction non seulement de la pluviométrie et de l'état des sols, mais aussi des pratiques techniques d'exploitation. La plupart des pratiques paysannes constatées ont des incidences néfastes sur le substrat.

C'est le cas de la technique de culture sur brûlis au moment de la préparation du lit de semences ; pour des sols réputés pauvres en éléments minéraux, les pertes en éléments

minéraux qui en découlent par volatilisation ou transport éolien accentuent leurs déficiences ; d'autant qu'elles ne sont pas corrigées par des apports en engrais.

L'appauvrissement des sols n'est pas aussi compensé par des pratiques de conservation : le ramassage des résidus de récolte (paille) pour constituer des réserves fourragères réduit fortement les possibilités de compensation des exportations d'éléments nutritifs par les plantes.

Au total, les sols s'appauvrissent alors d'une agriculture sans restitution ; cet appauvrissement était dans le passé compensé par la jachère et la fumure animale ; mais la jachère a pratiquement disparu dans les terroirs du fait de la pression sur la terre, de la baisse des rendements, surtout pour l'arachide, et de l'effet cumulatif de la baisse des cours mondiaux de cette production. Enfin, les dispositions de la loi sur le domaine national, qui ne reconnaissent pas la jachère comme mode de mise en valeur, ont plus ou moins contribué à son abandon.

Problématiques de l'utilisation des pesticides

L'agriculture sénégalaise utilise annuellement⁷ en moyenne 1.298 tonnes de pesticides solides et 1,3 millions de litres de pesticides liquides pour une valeur de près de 10 milliards de francs CFA.

Les conditions d'utilisation de ces pesticides sont les suivantes :

- parmi les 10 pesticides qui représentent la plus grande menace sur la reproduction et le développement, 3 sont utilisés au Sénégal : Bénomyl, Myclobutanil et Thiophanate-méthyl ;
- parmi les 10 pesticides de première catégorie d'empoisonnement systémique aigu, 5 sont utilisés au Sénégal : 1.3 dichloropropène, dichlorure de paraquat, méthomyl, aldicarbe et méthamidophos ;
- parmi les 10 pesticides les plus cancérigènes, 7 sont utilisés au Sénégal : dichloropropène, manèbe, diuron, chlorothalonil, mancozèbe, iprodione et métam-sodium ;
- parmi les 10 pesticides les plus grands inhibiteurs de la cholinestérase, 5 sont utilisés au Sénégal: chlorpyrifos, diazinon, méthomyl, malathion, et aldicarbe ;
- parmi les 10 pesticides qui contaminent le plus la nappe phréatique, 5 sont utilisés au Sénégal : diuron, aldicarbe, métolachlor, hexazinone et atrazine ;
- On pourrait aussi ajouter à ce tableau l'utilisation de quelques pesticides Polluants Organiques Persistants (POP's) et du groupe des pesticides (PIC).

Parmi les pesticides présents effectivement sur le marché figurent des produits ne faisant pas partie de la liste homologuée par le CSP/CILSS ainsi qu'au moins un produit de classe I (OMS) comme le carbofuranne. Ceci est dû au fait que toutes les importations ne sont pas contrôlées et que les produits homologués ne sont pas connus

⁷

PNDL-Cadre de gestion environnementale & sociale, Novembre 2005.

de certains acteurs, notamment agriculteurs. Le retrait des produits non homologués du circuit de vente n'est pas encore une réalité.

Les feux de brousse

Le Centre de Suivi Ecologie estime qu'au Sénégal, chaque année, les superficies brûlées varient entre 180.000 ha à 740.000 ha.

Ces feux figurent parmi les causes les plus profondes de la dégradation des ressources naturelles au Sénégal, qui entraîne une modification des paysages végétaux et des conditions de vie dans les terroirs.

Ces feux de brousse se caractérisent par leur récurrence et leur caractère "imprévisible" et variable en ampleur, lié à l'état du milieu, à la diversité des modes d'exploitation des ressources naturelles, et aux rapports des communautés avec ces dernières sous l'influence des conditions sociales (pauvreté).

Les zones affectées de façon répétitive sont celles qui présentent le plus de signes de dégradation et sont caractérisées par :

- une chute de la diversité floristique et des potentialités de régénération,
- une émission importante de GES (CO₂),
- une réduction du stock de bois et du potentiel de séquestration de carbone.

Pratiques pastorales : le surpâturage

Les dernières statistiques de la DIREL⁸ donnent les chiffres suivants en ce qui concerne le cheptel sénégalais : 3 millions de bovins, 8,7 millions de petits ruminants dont 4,7 millions d'ovins et 4 millions de caprins. Entre 1994 et maintenant les effectifs ont connu des taux d'accroissement importants respectivement de 8% (bovins), 18% (ovins) et 19 % (caprins). Le cheptel ne cesse de croître du fait de l'amélioration de la santé animale.

Avec l'avancée du front agricole, la pression animale devenue de plus en plus forte entraîne une surcharge avec comme conséquence la dégradation des parcours naturels. La dégradation du tapis herbacé et la destruction systématique du couvert ligneux par des émondages sauvages (ligneux) dans la Zone Sylvo-pastorale (Centre Nord du Sénégal) accentuent l'érosion éolienne, le ruissellement et la mobilité des dunes de sable. En termes de biodiversité, des recherches récentes⁹ ont montré que les trois-quarts des galeries forestières du Parc National du Delta du Saloum au Sénégal, l'habitat principal des colobes bays, ont disparu du fait entre autres d'activités humaines telles que le surpâturage.

⁸ Direction de l'élevage - Rapport annuel 2004.

⁹ IRD, 2002.

1.4 Ressources forestières : une pression constante

On évalue¹⁰ à 13 millions d'ha les ressources forestières (soit 65% du territoire national) dont près de la moitié (6.2 millions ha) est située dans des zones classées (forêts classées, parcs et réserves) et constitue le domaine forestier de l'Etat.

Certaines des pressions ont été déjà évoquées comme causes de dégradation des terres (pratiques pastorales, feux de brousse); d'autres, comme la déforestation pour la production de charbon ou de bois de chauffe, relèvent aussi de la même stratégie de création de revenus pour les populations (expansion agricole, production de bois de charbon).

Expansion agricole et poussée démographique

De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal atteint aujourd'hui 10 millions selon les estimations de la Direction de la Prévision et des Statistiques (DPS) de l'année 2001. Elle a donc triplée en 40 ans avec un taux de croissance de l'ordre de 2,9% par année. Cette poussée démographique a entraîné une extension des terres de culture, une pression sur les ressources forestières avec la forte demande en charbon de bois des villes.

Cette pression est combinée avec les faibles performances de l'agriculture sénégalaise notamment la nécessité de nourrir une population de plus en plus importante et de plus en plus pauvre : on assiste alors à un glissement du domaine agricole du Bassin arachidier vers les zones situées au sud de la zone sylvo-pastorale, la Casamance et le Sénégal oriental.

Certaines forêts classées constituent de véritables zones à risque : c'est le cas de la forêt de *Pata* véritable laboratoire naturel avec plus d'une centaine d'espèces de faune et de flore recensées. C'est le cas également de la forêt de *Fathala* (Delta du Saloum) où une population résiduelle de 500 colobes bays, des primates arboricoles vivant dans la forêt dense, est menacée d'extinction.

Même les terres des réserves sylvo-pastorales n'échappent pas à la convoitise de groupes puissants. Ainsi, la forêt de *Khelcom* amputée de 75.000 ha en 1992 au profit d'une personne privée est toujours le centre d'une controverse¹¹ entre l'Etat et les populations pastorales (peuls).

¹⁰ PAFS (Projet Agro-Forestier du Sénégal).

¹¹ « Djibo Kâ -Ministre de l'Economie maritime- s'était rendu à Touba pour demander au khalife général des mourides d'abandonner ses terres de Khelcom. Le président Wade l'a lâché, en précisant à Serigne Saliou Mbacké qu'il ne l'a jamais mandaté. » In Journal WalFadjri du Jeudi 4 Mai 2006.

Bois de feu, Charbon de bois et Déboisement

Au Sénégal, l'énergie domestique est constituée par les combustibles ligneux provenant de l'exploitation des formations forestières naturelles.

En effet, étant donné le niveau de pauvreté des populations, c'est l'unique source d'énergie à laquelle elles peuvent accéder (80% de la consommation énergétique totale des ménages). Selon une enquête¹² 1,2 millions de tonnes de bois de chauffe et 300.000 tonnes de charbon de bois sont consommées en moyenne par an.

Ainsi plus de 4 millions de m³ de bois sont prélevés annuellement sur les ressources forestières dont 60% pour satisfaire la demande en bois de chauffe et charbon de bois.

Les régions Sud et du Sénégal oriental assurent à elles seules plus de 80% de la production contrôlée de charbon de bois. Ainsi une forte pression existe sur la région de Tambacounda qui fournit 57% de l'offre nationale. Dakar et sa banlieue, qui ne produisent pas de charbon de bois, consomment 50% de la production nationale. La demande urbaine croissante de charbon de bois est responsable du déboisement d'environ 18.000 à 33.000 ha par an soit 11 à 20% du total annuel de déforestation au Sénégal.

Les impacts économiques de la déforestation ont été identifiés par le Centre de Suivi Ecologique, il s'agit :

- de la baisse de la productivité des formations forestières (baisse de 50% des produits forestiers, 50% aussi pour la gomme arabique) ;
- du renchérissement des produits forestiers, qui deviennent de moins en moins accessible aux ménages pauvres.

Les zones où l'ampleur de la déforestation est la plus importante sont les zones où l'incidence de la pauvreté est la plus importante, notamment les régions du Sud (Kolda, Ziguinchor). De fait, la déforestation ne fait qu'accentuer le niveau de pauvreté de ces régions déjà durement touchées.

1.5 Précarisation des ressources fauniques comme conséquence de la dégradation des forêts

La dégradation des forêts au cours de ces dernières décennies a eu des impacts directs sur la faune en rendant précaire son développement et la survie de certaines espèces. Actuellement, les grands mammifères se sont repliés dans les derniers refuges que constituent les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves forestières. Certaines

¹²

Direction de l'Energie.

espèces typiques des zones forestières comme le Colobe bai et le chimpanzé sont à la limite nord de leur aire de répartition.

Conditions de plus en plus critiques dans les habitats naturels

Pour conserver la biodiversité, l'Etat a mis en place le domaine classé, qui est constitué d'un réseau d'aires protégées bénéficiant d'un statut et d'une législation particuliers. Ce domaine classé comprend: 6 parcs nationaux, 6 réserves, 213 forêts classées, 2 sites du patrimoine mondial et 3 réserves de biosphère.

Au niveau des Parcs :

- **Le Parc National du Niokolokoba** est l'un des plus vaste de la sous-région avec 399.000 hectares. Il est situé dans le sud-est du Sénégal, à cheval entre les régions de Tambacounda et de Kolda. Il a été créé pour préserver la grande faune et certains types d'habitat et de végétation. Ce parc renferme 78 % des forêts galeries du Sénégal. Le braconnage et les feux de brousse constituent des menaces sérieuses pour ce Parc, qui est classé à la fois comme Site du patrimoine Mondial et comme Réserve de la Biosphère.
- **Le Parc National du Delta du Saloum** s'étend sur 73.000 ha. La partie continentale (forêt classée de *Fathala*) est occupée par une végétation plus ou moins dense (savane et forêt sèche). Zone de contact entre la mer et la terre, ce parc regroupe des milieux d'une importante diversité et de forte productivité, ce qui lui confère des fonctions multiples (habitats, protection, reproduction). Il sert également de lieu stationnement et de reproduction de nombreux oiseaux migrateurs paléarctiques, notamment des limicoles, des *Larideae*, des *Ardeidea*. Le parc abrite également des espèces rares et/ou menacées notamment des baleines, des dauphins, le lamantin, des tortues de mer. Cependant, l'exploitation de la forêt de *Fathala* et les feux de brousse constituent une menace permanente.
- **Le Parc National de Basse Casamance** est situé dans le sud-ouest du pays dans la région de Ziguinchor. Il s'étend sur 5.000 ha. La partie occidentale abrite la mangrove alors que la portion orientale présente deux types de végétation: la forêt dense et la savane boisée. La situation d'insécurité liée au conflit que connaît cette partie du pays augmente les risques de perte de biodiversité et rend difficile, voire impossible, la mise en œuvre d'activités conservatoires.
- **Le Parc National des Oiseaux du Djoudj** est situé au nord du pays dans le delta du fleuve Sénégal, dans la région de Saint-Louis. Il s'étend sur 10.000 ha. Ce parc qui est une aire de nidification est l'un des principaux sanctuaires d'oiseaux migrateurs paléarctiques d'Afrique occidentale : les zones humides du delta du Sénégal constituent la première étape de repos après la traversée du Sahara. Environ 300 espèces d'oiseaux ont été recensées dans ce parc.

- **Le Parc National de la Langue de Barbarie** est situé au nord-ouest du pays à l'embouchure du fleuve Sénégal dans la région de Saint-Louis. Il couvre une superficie de 20.000 ha sur une bande de terre (flèche littorale) de 20 km de long. Ce parc est à la limite septentrionale de nidification de la sterne de Hansel et de la sterne naine. Il constitue également un important site pour les anatidés (canards...) et les échassiers migrants.
- **Le Parc National des Iles de la Madeleine** est situé dans l'Océan Atlantique à 2,5 km à l'ouest de Dakar. C'est un ensemble de 3 îles dont la plus grande s'étend sur 15 hectares. La végétation est une steppe comprenant une centaine d'espèces végétales.

Au niveau des Réserves :

Elles sont au nombre 6. Les plus étendues sont les réserves de faune du Ferlo-nord et du Ferlo-sud. Ces 2 réserves contiguës sont situées dans le centre-nord du pays dans les régions de Saint-Louis et de Matam. Les feux de brousse constituent la plus grande menace pour la conservation de la biodiversité.

Deux réserves spéciales de faunes (Ndiaël et Gueumbeul) se situent dans le delta du fleuve Sénégal. Elles s'étendent respectivement sur 46.600 ha et 800 ha. Dans le Ndiaël, qui est une zone humide d'importance internationale, l'inondation attire des oiseaux migrants paléarctiques. Le site est une aire d'hivernage pour beaucoup d'oiseaux.

La réserve spéciale de Popenguine est située à l'ouest du Sénégal, sur la petite côte et couvre environ 1.000 hectares.

La Réserve ornithologique de la pointe de Kalissaye est située sur la cote sud-ouest à l'embouchure du marigot Kalissaye dans la région de Ziguinchor. La réserve reçoit des colonies nicheuses d'oiseaux de mer: sternes caspiennes, sternes royales. La faune marine comprend le dauphin commun, le lamantin, la tortue verte et la tortue marine qui s'y reproduit.

1.6 Biodiversité et lutte contre la pauvreté : problématique du braconnage

Le braconnage est à l'origine de la disparition d'espèces comme le damalisque, la girafe, l'oryx. Il est aussi à l'origine de la forte réduction des populations de certaines espèces comme l'éléphant. Les pressions exercées sur les ressources naturelles biologiques sont exacerbées dans les régions où les populations rurales ont des revenus insuffisants.

Entre les années 60 et jusqu'à la fin des années 80, la viande de brousse était exploitée clandestinement, exclusivement à des fins d'auto-consommation pour l'apport de protéines animales, à l'exception de l'éléphant chassé pour l'ivoire.

Actuellement cette viande de brousse est non seulement source de protéine animale, mais également une source sûre de revenus financiers pour les populations. Le produit

de la chasse frauduleuse¹³, chiffré à 31 tonnes dans le département de Kédougou (2001), est consommé ou vendu suivant des filières clandestines sur place et au niveau des pays limitrophes.

1.7 Pollutions et Nuisances : La zone urbaine de Dakar dépotoir des rejets industriels

Cas de la baie de Hann

Figurant naguère parmi les plus somptueuses du monde, à même de rivaliser avec la baie de Rio au Brésil, ce site est devenu, en l'espace d'une trentaine d'années, le dépotoir des rejets industriels et des eaux usées. Hann souffre d'être le terminal des déchets de la première zone industrielle du pays, constituée d'usines qui longent la baie et constituent plus de 60 % du potentiel industriel national. Les autorités, qui ne disposent pas à l'heure actuelle d'un corpus réglementaire coercitif, sont incapables de lutter contre ce phénomène.

Les huiles de vidange sont collectées par la société SRH sur tout le territoire. Toutefois, l'entreprise ne capte pas tous les volumes. Beaucoup d'huiles sont enfouies dans la seule décharge dont dispose Dakar (Mbeubeuss).

Certains déchets plastiques sont acheminés vers l'entreprise *Transtech* qui les recycle pour produire des seaux ou des réservoirs. Enfin les déchets à base de ciment sont généralement éparpillés dans la nature.

Déchets biomédicaux

Ils posent un problème aigu (13.000 m3/an). Seul l'hôpital principal de Dakar dispose d'un incinérateur en état de marche. Aussi la majeure partie des déchets sont-ils brûlés et enfouis ou acheminés vers Mbeubeuss où ils sont stockés à l'air libre.

Le Sénégal dispose d'un Programme National de Gestion des Déchets Bio-médicaux¹⁴, élaboré en avril 2002, mais sa mise en œuvre se heurte au manque de moyens.

Au niveau environnemental les impacts majeurs sont la pollution de l'air directe par les déchets au niveau du stockage soit intermédiaire ou final, au niveau du transport ou via le brûlage et l'incinération avec le dégagement notamment de dioxine du fait des faibles températures de combustion. La pollution de la nappe phréatique et la contamination de l'eau de boisson au niveau de l'enfouissement ou le stockage sont les autres impacts potentiels

¹³ Diop Pape Alassane, 2001/DEFCCS.

¹⁴ Programme National de gestion des déchets biomédicaux

2. Politiques et institutions environnementales

Au Sénégal, le cadre politique de la gestion de l'environnement s'est beaucoup développé ces dernières années. Suite à la Conférence de Rio 1992, le Sénégal a choisi de souscrire à l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement.

En 1997, le pays s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), adopté en conseil interministériel.

Depuis lors, ce cadre stratégique global a été complété par des textes juridiques nouveaux ou réactualisés (codes forestier, pétrolier, de l'eau), des plans d'actions spécifiques (lutte contre la désertification, conservation de la biodiversité, protection de la couche d'ozone, changements climatiques, déchets dangereux) et des documents de stratégie sectoriels prenant en compte l'environnement (agriculture, forêts, élevage, décentralisation, protection des eaux et de conservation du littoral, gestion des ressources en eau, assainissement, gestion durable de la faune, etc.).

Plus récemment, cette volonté de mettre en œuvre une politique de développement durable s'est traduite par l'adoption de la loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement et par l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle de l'environnement (2002) qui s'inscrit dans la continuité des engagements du Sénégal au niveau international.

2.1 DSRP

Le document stratégique de lutte contre la pauvreté reconnaît que le capital naturel qui contribue à renforcer le capital humain est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long-terme.

Toutefois, le DSRP reconnaît que l'enjeu principal est d'identifier des mécanismes en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources.

La stratégie que le DSRP préconise tourne autour de trois axes : i) amélioration du cadre institutionnel chargé de l'environnement ii) amélioration de l'organisation de la gestion de l'environnement, iii) appropriation des stratégies par les acteurs.

2.2 NEPAD

Le Sénégal a en charge le pilotage du volet environnement du NEPAD et a enregistré dans ce cadre des avancées notables en matière de diplomatie environnementale. Comme le DSRP, le NEPAD¹⁵ reconnaît également que la dégradation des ressources naturelles est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement.

¹⁵

Conférence sur le financement du NEPAD – Secteur Environnement, Avril 2002.

La stratégie qu'il préconise est fondée sur des approches sous-régionales et régionales des ressources naturelles transfrontalières à travers des approches participatives impliquant les populations et les principaux acteurs (Etats, ONG, Privés, Société civile).

2.3 Programmes en cours : le Plan d'Opération Sectoriel (POS)

Une avancée majeure en termes de diagnostic environnemental au Sénégal, est le constat unanime fait par les acteurs pour reconnaître qu'au-delà des pollutions et nuisances ou de la péjoration climatique, **la pauvreté est le facteur prépondérant de dégradation de l'environnement.**

D'ou la nécessité d'articuler la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté afin d'asseoir les bases d'un développement humain durable. L'expérience montre aussi que les projets et programmes de développement qui intègrent la gestion environnementale, les aspects économiques et la pleine participation de toutes les parties donnent des résultats prometteurs et durables.

Le contexte de développement socio-économique au Sénégal est principalement marqué par le processus de décentralisation politique qui consacre une dévolution réelle de pouvoir aux collectivités locales notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Le but recherché est d'optimiser la gestion de proximité. Le pouvoir central poursuit ses missions de souveraineté à travers les autorités administratives déconcentrées et services techniques chargés de la gestion des questions environnementales. Le concept de développement local qui fait appel à une synergie de l'ensemble des acteurs et programmes sectoriels est essentiellement basé sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans la logique du DSRP, le Plan d'Opération Sectoriel (POS) élaboré par le Gouvernement cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers :

- la valorisation des ressources forestières et animales,
- la sauvegarde de la diversité biologique,
- l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural,
- le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles,
- la gestion communautaire des aires protégées.

Programme de gestion du potentiel forestier et faunique

Le programme a pour objet la gestion conservatoire et intégrée du potentiel forestier et faunique. L'augmentation de l'effort de reboisement, la rationalisation de l'exploitation forestière, la préservation des habitats fauniques terrestre et marin pour la conservation de la biodiversité sont les aspects majeurs développés dans ce programme. Son coût global est de 19,6 milliards FCFA.

Programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementale

Le programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementale (PEFSE) vise à éveiller la conscience environnementale des citoyens et à renforcer leurs connaissances et capacités d'action en vue d'améliorer leur cadre et leurs conditions de vie. Le PEFSE s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en milieu scolaire et non scolaire, aux collectivités locales et aux communautés de base. Son coût global est de 4,6 milliards FCFA.

Programme de Gestion de l'Environnement Marin et Côtier

Les pollutions et nuisances, les altérations physiques, les formes d'exploitation non durable des ressources compromettent aujourd'hui la diversité biologique en milieu côtier et marin. L'urgence est dans la reconstitution des habitats marins, la vulgarisation de modes de gestion rationnelle, la consolidation des côtes et la lutte contre les pollutions d'origine industrielle. Le coût global du programme est de 7,4 milliards FCFA.

Programme d'implication du secteur privé, des collectivités locales et des populations dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

L'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement constitue un des piliers du développement durable. Une forte volonté politique existe pour favoriser la participation des privés et des populations dans la gestion des parcs et des formations forestières. Ce programme constitue la synthèse de toutes les initiatives pour impliquer le privé et s'assurer la participation effective des populations. Il vise en outre la contribution du secteur de l'environnement et des ressources naturelles dans la réduction de la pauvreté. Le coût global du programme est de 7,3 milliards FCFA.

Programme de Collecte et de Diffusion de l'information Environnementale

Le programme a pour objet l'amélioration des connaissances environnementales de base et la gestion des données pour une utilisation optimale des ressources naturelles et de l'environnement. Le coût global du programme est de 950 millions FCFA.

Programme de Renforcement des Capacités Techniques et institutionnelles

Il s'agit d'un programme d'appui institutionnel et de formation des personnels du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le programme a pour principal objectif de doter le département de capacités institutionnelles, humaines, et techniques en vue d'améliorer l'efficacité du travail et le service offert aux usagers. La mise en place d'une base de données et d'un système d'information est indispensable au suivi-évaluation des différents budgets-programmes. Le coût global du programme est de 18 milliards FCFA.

Programme de Contribution à la Préservation de l'Environnement Global

Ce programme rassemble des initiatives prises pour contribuer à la préservation de l'environnement global. Il concerne surtout la mise en œuvre des plans d'action des conventions de base. Le coût global du programme est 192 millions FCFA.

3. Analyse de l'aide accordée au Sénégal dans sa politique environnementale

3.1 Faible implication des bailleurs multilatéraux

Il faut remonter aux 6^{ème} et 7^{ème} FED pour retrouver des axes de coopération en matière d'environnement entre le Sénégal et la CE. Il s'agit notamment :

- du Programme de Développement du département de Podor qui ciblait la restauration du milieu naturel (6e FED -1985-1990) ; et
- du Programme de développement de la Région de Saint Louis qui incluait également un volet environnement (7e FED -1990-1995).

Dans le cadre du 9ème FED, la CE s'était engagée à appuyer les axes stratégiques de la politique gouvernementale, notamment le cadre institutionnel ainsi que les stratégies d'appropriation par les acteurs. C'est dans ce cadre que le Projet d'Appui à la Gestion Communautaire des Ressources Naturelles des Forêts de Mangrove dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) a été mis en œuvre depuis trois ans (fin septembre 2005) ; ce projet bénéficie actuellement d'un avenant jusqu'en mai 2006.

A l'analyse il apparaît que le secteur de l'environnement au Sénégal ne focalise pas de manière générale les Bailleurs de fonds multilatéraux :

Actuellement le PNUD/FEM est pratiquement le seul opérateur du genre à intervenir notamment dans le cadre d'un programme sous-régional (OMVS) impliquant le Sénégal, mais aussi la Mauritanie ; ce programme a pour objectif la réhabilitation des terres arides pour reconstituer la biodiversité.

Récemment, suite à une mission¹⁶, la Banque Mondiale prévoit de mener une analyse environnementale du Sénégal portant sur quatre thèmes centraux : état de l'environnement, analyse économique sur les dégradations et sur la préservation, gestion durable des terres et l'analyse institutionnelle.

¹⁶

Une mission de la banque a séjourné au Sénégal du 20 au 27 février 2006.

Au niveau des partenaires bilatéraux, on peut signaler l'appui de la coopération Française à travers une assistance technique et un appui institutionnel notamment à la Direction des parcs nationaux (équipements, formations, gestion participative...) pour la co-gestion (avec la population locale) de territoires classés ; un appui aussi à la Direction de l'environnement et des établissements classés (formations, équipements, constitution d'un réseau de bases de données, enquêtes...) pour le renforcement des capacités de contrôle et les premières mises aux normes avec le secteur privé.

On peut aussi mentionner les interventions de pays comme l'Espagne (équipement du laboratoire de phyto-pharmacie de la Direction de la protection des végétaux), du Japon (reboisement de la zone du littoral et la protection des terres de culture), mais incontestablement ce sont les Pays-Bas qui constituent actuellement le principal bailleur du secteur de l'environnement au Sénégal.

3.2 Pays-Bas : un partenaire omniprésent

Le gouvernement des Pays-Bas a appuyé le secteur de l'environnement au Sénégal par le financement d'une série de projets pendant de nombreuses années.

En 2003, les deux partenaires ont décidé de changer les modalités de financement et d'organisation de l'aide, en adoptant la modalité Appui Budgétaire Sectoriel (ABS). Selon cette modalité, le financement est directement versé au Trésor Public et est utilisé selon les procédures nationales de gestion des finances publiques, les programmes et activités étant exécutés par les structures du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN).

C'est ainsi, qu'en 2003 et 2004, deux accords de financement ont été signés en ce qui concerne l'ABS. Cet ABS était appelé 'ciblé' du fait que les financements étaient affectés à une série de projets et d'activités du ressort des Directions du MEPN. Ces deux programmes de l'ABS ciblé ont été évalués en avril 2005. Un nouvel accord d'ABS pour le secteur de l'environnement a été signé en mai 2005 relatif aux années 2005-2009.

Cet accord stipule que l'ABS sera désormais non-ciblé, les fonds n'étant donc plus affectés à des dépenses, activités, programmes ou projets spécifiques. L'ABS sera considéré comme un appui global pour financer la politique environnementale du Gouvernement sénégalais.

Les deux partenaires sont tombés d'accord sur une série d'objectifs et d'indicateurs (Matrice de performance environnementale) pour mesurer et évaluer les résultats, les effets et l'impact de cette politique.

Les objectifs et indicateurs sont de trois niveaux :

- Des préalables qui devraient être satisfaits avant la signature du protocole d'accord entre les deux partenaires (matrice A). La satisfaction de ces préalables a abouti à la signature de l'accord en mai 2005 et au décaissement de 7,5 millions d'Euro en juin 2005.

- Des conditions et critères pour la détermination du montant de l'appui budgétaire en 2006 (la matrice transitoire B). Une mission a eu lieu en novembre 2005 pour évaluer ces conditions et critères.
- Des conditions et critères pour la détermination du montant de l'appui budgétaire pendant les années 2007 à 2009 (matrice C). Ces conditions et critères seront évalués annuellement au mois de mai.

Afin de rendre le processus budgétaire plus performant, les Pays-Bas contribuent aussi au Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) du Ministère de l'Economie et des Finances. Depuis 2005 une nouvelle méthode de programmation budgétaire (Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT)) a été introduite dans quatre départements ministériels, dont le Ministère de l'Environnement. Les objectifs recherchés à travers cette réforme sont une meilleure planification stratégique et opérationnelle par la mise en place de budgets-programmes et le suivi évaluation des résultats et impacts plutôt que des intrants et activités.

Conclusions

Au Sénégal, en dépit des efforts consentis, de sérieux défis subsistent en matière de reforestation, de conservation de la biodiversité, de réduction des pollutions et nuisances en milieu terrestre, aquatique et aérien, d'implication/sensibilisation des acteurs.

Certes au niveau des stratégies, de l'organisation et du suivi (mise en place d'indicateurs), des efforts importants ont été observés avec la mise en place du Plan d'Opération Sectoriel (POS).

Mais au niveau de la prise en charge des problématiques environnementales et la participation au niveau local, peu de progrès ont été réalisés du fait notamment de la faiblesse des moyens financiers dont disposent les collectivités locales (Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL). De fait, les collectivités locales ont actuellement très peu de moyens pour prendre en main la gestion environnementale, une compétence qui leur a été officiellement transférée.

Le FECL alloué par l'Etat a connu une faible évolution depuis sa création, passant de FCFA 3,5 milliards en 1997 à 7 milliards en 2005. Pour lui faire jouer son rôle de manière efficiente, le FECL a déjà fait l'objet d'un diagnostic en 2003 qui a abouti à des recommandations intéressantes. Actuellement une étude est envisagée pour identifier les réformes nécessaires à une meilleure efficacité de ce fonds.

Le FDD a connu une progression plus rapide que le FECL. Il est passé d'un montant de FCFA 5 milliards en 1997 à un peu plus de FCFA 12 milliards en 2005. Le montant est cependant jugé très insuffisant en regard de l'ampleur des besoins des Collectivités Locales pour la prise en charge effective de l'ensemble des compétences qui leur sont transférés notamment les problèmes liés à la gestion de l'environnement et à sa préservation.

Annexe 4 - Profil migratoire

Le Sénégal est un pays à la fois d'immigration et d'émigration même si récemment le nombre de sortants aurait dépassé le nombre d'entrants. Toutefois tirer des conclusions sur l'impact global des migrations sur le développement du Sénégal n'est pas chose aisée tant les conséquences sont multiples et souvent contraires. Maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée est l'objectif des nombreuses initiatives mises en œuvre au Sénégal. Toutefois, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact.

1. Le Sénégal : pays d'immigration et d'émigration

1.1 L'immigration : Le Sénégal, centre de gravité et pôle de transit mondial

Le Sénégal est l'un des seuls pays d'immigration encore stable au sein de l'Afrique de l'Ouest et constitue un centre de gravité de la région. Le stock de migrants (migrants non politiques et réfugiés) s'élevait à 284 mille en 2000 contre 293 mille en 1990, la part des immigrés dans la population totale passant de 4% à 3% sur la même période. Le nombre de réfugiés atteignait 22654 en 2002¹⁷.

Par ailleurs, une diversification des pays d'origine serait à constater avec une baisse relative de l'immigration transfrontalière mais la majorité des immigrés présents sur le territoire sénégalais reste des Africains.

Bien plus qu'un centre de gravité de la migration ouest-africaine, Dakar, fenêtre atlantique de l'Afrique, deviendrait un pôle de transit entre le Continent et l'Europe¹⁸. En effet les couples migratoires traditionnels se sont fragilisés et de nouvelles routes, dont Dakar serait un pôle de transit, se sont construites. Cette évolution s'explique par :

- Les événements en Côte d'Ivoire. L'instabilité politique, la crise économique et également la montée de la xénophobie ont conduit à une réorientation des flux migratoires intra-régionaux vers le Sénégal.
- Le renforcement des contrôles aux frontières et les restrictions de circulation, au Nord comme au Sud. L'application de plus en plus stricte des textes internationaux (ex. : la Convention de Chicago¹⁹), renforcés par des règles nationales (ex. : le visa de transit aéroportuaire en France) incite les candidats au départ à recourir aux réseaux de migration clandestine qui modifient leurs routes pour s'adapter aux nouvelles contraintes.

¹⁷ Rapport annuel conjoint 2004 Coopération Sénégal – Communauté européenne.

¹⁸ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux », et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

¹⁹ L'annexe 9 de la Convention de Chicago définit les normes internationales de la lutte contre l'émigration irrégulière par voie aérienne. Tout pays disposant d'un aéroport international est tenu de participer à la lutte contre les migrations irrégulières sur la base de normes internationales.

Ainsi les réseaux nigériens seraient aujourd'hui connectés au monde via Dakar et non plus via Abidjan. Fait nouveau : les réseaux de trafic illicites de migrants asiatiques auraient à leur tour recours à Dakar pour atteindre l'Europe. La présence à Dakar de 26 Bangladeshi originaires des villages dans lesquels recrutent les passeurs pakistanais et en transit pour l'Espagne ou l'Italie aurait été signalée en 2005²⁰.

Dakar se trouve pris en étau entre l'espace de libre circulation de la CEDEAO et l'espace Schengen aux mesures de contrôle de plus en plus draconiennes et dont l'application est transférée aux frontières des pays du Sud. Aussi un flux croissant de migrants clandestins en transit pour l'Europe échoue à Dakar. Se pose alors un dilemme entre souveraineté nationale et coopération internationale. Une politique de lutte contre le rôle de transit de Dakar dans le trafic illicite de migrants originaires d'Afrique de l'Ouest impliquerait une limitation de la libre entrée des ressortissants de la CEDEAO par un contrôle renforcé aux frontières. Or la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la CEDEAO est nécessaire à la stabilité politique et économique de la sous-région. Faire jouer au Sénégal le rôle de filtre des migrants africains en transit vers l'Europe fait prendre le risque de voir les victimes du trafic rester en panne dans le pays avec toutes les conséquences que cela induit pour le développement d'activités illicites liées aux réseaux du crime organisé et pour la stabilité politique.

La question de la migration internationale a toujours été une question sensible et traitée jusqu'à récemment sur une base essentiellement bilatérale, les Etats étant attachés à leur prérogative. Toutefois, comme le montre le cas du Sénégal, les logiques des espaces régionaux de libre circulation et les profonds changements dans la mobilité des populations provoqués par la mondialisation doivent être prises en compte. Aussi, les Etats sont-ils aujourd'hui plus disposés à la mise en place d'un système intergouvernemental de négociation des politiques de gestion des migrations. Un dialogue au niveau de l'UE et de la CEDEAO permettrait de maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée dans le cadre d'un partenariat entre le pays d'origine, de transit et de destination sans remettre en cause le principe de souveraineté.

1.2 L'émigration

Profil

Selon les données des Nations Unies, environ 350 000 Sénégalais vivaient à l'étranger en 2005 (325000 migrants internationaux non politiques et 25.000 réfugiés²¹). Le stock de migrants, qui avait diminué de -1.5% sur la période 1995-2000, a de nouveau augmenté de 1.8% sur 2000-2005.

²⁰ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux » et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

²¹ Pour des raisons certainement liées aux événements en Casamance.

La communauté en France reste la plus importante à l'étranger (45.994 en 2003)²². Toutefois, le nouvel espace migratoire du Sénégal devient essentiellement sud-européen et transfrontalier. Si 42% des personnes ayant émigré il y a plus de 20 ans ont eu pour destination la France, suivie de la Côte d'Ivoire pour 20% d'entre eux, aujourd'hui 33% des migrants récents ont choisi l'Italie et 13% la Gambie. L'Espagne deviendrait également une nouvelle option. Le choix de la destination n'est donc plus seulement dicté par des facteurs économiques, historiques ou linguistiques mais aussi par les politiques migratoires des pays d'accueil²³.

Par ailleurs, un élargissement de l'espace d'origine est à constater. Depuis les années 80, les régions de Dakar²⁴ et de Diourbel avec la ville de Touba occupent une place de plus en plus centrale dans le système d'émigration, au détriment de la vallée du Fleuve Sénégal, pourtant foyer historique de départ. 40% de l'émigration sénégalaise ces 20 dernières années seraient originaire des régions de Diourbel et de Louga. Entre 1988 et 1997, la proportion des migrants partis vivre à l'étranger représentait 8,8% de la population de Touba contre 6,5% à Dakar.²⁵ La migration à Touba se construit à partir d'un réseau communautaire construit sur une base confrérique très forte : les Mourides, qui rassemblent toutes les caractéristiques d'une première diaspora africaine (un lieu symbolique (Touba, la ville sainte des Mourides), des liens étroits avec le lieu d'origine et entre les pôles d'accueil). A noter que les Mourides à l'étranger s'inscrivent dans une migration circulaire, avec des allers-retours entre le Sénégal et leur pays d'accueil et sans regroupement familial où seuls les hommes partent.

Il faut souligner un autre type d'émigration liée aux événements en Casamance. La ville de Kolda est aujourd'hui un foyer d'émigration important comme en témoigne la part majoritaire des habitants originaires de cette région parmi les clandestins refoulés à la frontière de l'enclave espagnole au Maroc en 2005.

En 2005, 40.2% du stock de migrants sénégalais étaient des femmes²⁶. La migration de travail ouest-africaine est longtemps restée réservée aux hommes mais, aujourd'hui, un nombre croissant de sénégalaises migrerait de manière autonome pour satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles.

Tirer des conclusions sur l'impact global de l'émigration sur le développement des pays du Sud en général et donc du Sénégal n'est pas chose aisée tant les conséquences sont multiples et souvent contraires.

²² Données officielles du gouvernement français.

²³ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux » et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

²⁴ Il est intéressant de noter que l'émigration issue de Dakar serait de plus en plus le fait de natifs de la capitale.

²⁵ Ammassari, Savina, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahier de migrations internationales, BIT, 2004.

²⁶ Statistiques de la Division Population des Nations Unies, 2005.

Les conséquences de la migration sur le développement du Sénégal

- L'émigration sénégalaise est avant tout le départ à l'étranger d'une partie de la population en âge de travailler. Aussi, ces flux permettent de diminuer les tensions sur le marché du travail en offrant de nouvelles opportunités professionnelles, notamment aux plus qualifiés dont le potentiel serait gaspillé en restant au pays.

Toutefois le pays se trouve alors privé de ses éléments les plus dynamiques, voire les plus qualifiés. Certes, les migrants de retour peuvent ramener de nouvelles connaissances et idées (un capital humain) associées généralement à une épargne (un capital financier) et des contacts utiles (un capital social) et par conséquent augmenter la productivité et accélérer le développement de leur pays d'origine. Pourtant la réinsertion des émigrés dans leur pays d'origine ne va pas de soi (difficultés à retrouver un emploi, à s'adapter aux conditions et méthodes de travail...). Or les politiques et programmes d'aide au retour et à la réinsertion sont surtout le résultat de la volonté des pays d'accueil. Citons le programme d'aide à la réinsertion d'étrangers invités à quitter le territoire (IQF) et le Contrat de réinsertion au pays d'origine (CRPO) de la France. Un Ministère des Sénégalais à l'étranger a été créé en 2003 mais la faiblesse de ses moyens physiques et humains ne lui permet pas d'assurer pleinement son rôle dans le domaine.

- Une attention particulière doit être portée aux transferts monétaires des migrants sénégalais. En effet, en 2000, leurs transferts officiels nets représentaient 130 millions de dollars, soit 3% du PIB, le tiers de l'aide publique au développement mais surtout 127% des IDE²⁷. Pour illustration, cet argent représenterait jusqu'à 90% des revenus des ménages dans certains villages de la région de Louga²⁸.

Estimer le volume réel de transferts monétaires des migrants reste pourtant une tâche difficile, car une partie importante ne transite pas par les canaux officiels comme le mandat postal, le virement bancaire et les réseaux des services internationaux de transfert d'argent. En effet, afin de contourner les coûts élevés du système bancaire international ainsi que les tracasseries administratives, les migrants ont largement recours au circuit informel. Outre le transport en espèces par le migrant lui-même ou par une tierce personne, également appelés transferts « à la valise » ou « circuit mallette », une nouvelle technique dite du « dépôt téléphonique » s'est récemment développée. Le mandataire (X) dépose l'argent chez le « banquier » Y. Y consigne la somme sur un carnet et remet à X un numéro de code. Y communique la transaction au téléphone à son représentant au Sénégal et X en fait de même avec sa famille qui pourra retirer la somme auprès du représentant. En fait dans ce cas, il n'y a pas de transfert d'argent au Sénégal mais des transferts parallèles de X vers Y dans le pays d'accueil et du « patron » de Y vers la famille de X au Sénégal. Le transfert au Sénégal n'intervient que quand le « patron » fait une tournée dans « les pays d'accueil pour relever les compteurs ».

²⁷ « Migration et phénomène migratoires », AFD, 2003.

²⁸ Ammassari, Savina, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahier de migrations internationales, BIT, 2004.

Les Mourides ont, quant à eux, développé un autre système pour assurer les moyens de subsistance de leurs familles : selon le même schéma décrit plus haut, ce n'est plus de l'argent qui est transmis à la famille de l'émigré mais des biens réels (produits alimentaires, médicaments...).

Une série de lois a été promue afin d'organiser les services de transfert d'argent mais elles sont jugées contreproductives. La Loi Bancaire de 1990, appliquée dans tous les pays de l'UEMOA, régleme les opérations des banques et des établissements financiers. Cependant elle stipule que les transferts de fonds ne peuvent être opérés que par des établissements agréés et sont plafonnés, ce qui ne facilite pas l'implantation des fournisseurs de service de transfert d'argent non bancaires.

La loi PARMEC, régleme au Sénégal les activités de transfert d'argent, serait un obstacle pour l'expansion de l'offre de ce type de service par les institutions de microfinance pourtant déjà peu impliquées dans le marché.

Au-delà de la question des modes de transfert des migrants, des interrogations demeurent quant à leur utilisation et donc leur impact sur le développement du pays d'origine. La plus grande partie des ressources dérivant de la migration est utilisée pour les dépenses courantes des ménages. L'investissement des ressources des migrants se caractérise également par l'importance donnée aux investissements sociaux, comme en témoigne les pics constatés des transferts privés au moment des grands événements religieux. Par ailleurs l'habitat serait un des secteurs privilégiés de l'utilisation de l'épargne des migrants, ce qui génère de l'emploi à court terme dans la construction mais ne contribue pas au développement de la capacité de production du pays.

Si cette manne est une source de revenus essentielle pour les familles restées au pays, le caractère volatile et improductif des investissements financés amène à relativiser son rôle actuel dans la création de richesse, d'emploi et de croissance économique au Sénégal.

Favoriser les transferts d'argent par des canaux officiels ainsi que l'investissement de ces fonds dans des activités productives pouvant stimuler le développement local et national est l'objectif des nombreuses initiatives mises en œuvre au Sénégal dans le domaine. Toutefois, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact.

2. Les politiques et initiatives de gestion des phénomènes migratoires au Sénégal

2.1 Le cadre juridique et politique des migrations au Sénégal

Les autorités sénégalaises impliqués

Trois ministères sont directement concernés par les phénomènes migratoires au Sénégal :

- Le Ministère des Affaires Etrangères à travers la négociation des conventions et accords internationaux dans le domaine ainsi que son réseau consulaire et diplomatique ;
- Le Ministère des Sénégalais à l'étranger chargé de leur promotion, de leur gestion et de leur protection ;
- Le Ministère de l'Intérieur pour le contrôle du territoire et des frontières et la mise en œuvre des accords signés pour la lutte contre l'émigration irrégulière.

Le Ministère de la Justice à travers le traitement de la délinquance étrangère et celui de la Coopération internationale pour la gestion du projet Codev décrit ci-dessous jouent également un rôle indirect dans la gestion des migrations.

Les instruments juridiques internationaux de protection des migrants et des réfugiés

A l'instar des autres pays de la CEDEAO, le Sénégal a signé la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 du HCR relatifs au statut des réfugiés. Avec le Cap Vert, la Ghana et la Guinée, il a également ratifié la Convention de 1990 portant sur la protection de tous les migrants et de leurs familles. Même si le Sénégal reste un des pays les plus avancés de la région en termes de juridiction internationale des migrants, il n'a pas encore adopté nombre de conventions internationales importantes tels que les Protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies de 2000 pour la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes ou encore la Convention sur les travailleurs migrants de l'OIT de 1942.

L'intégration régionale et la libre circulation des personnes

La gestion des flux migratoires au Sénégal est également régie par plusieurs accords sur la libre circulation en Afrique. Il s'agit :

- En 1961, de la Convention de l'Union Africaine et Malgache (UAM), devenue l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), sur la situation des personnes et les conditions d'établissement.
- De l'Accord sur la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ratifié en 1978.

- Du Traité de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de 1975 et du Protocole de 1979 garantissant aux citoyens des pays signataires la liberté de mouvement et de résidence au sein de la Communauté en dispensant leurs citoyens des formalités de visa et de carte de séjour et en assurant leur droit d'avoir un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles.
- Le Traité de l'UEMOA de 1994 visant entre autre à promouvoir le principe de libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il garantit le droit de se déplacer et de séjourner sur les territoires des Etats de l'Union mais aussi l'abolition des discriminations fondées sur la nationalité en matière d'emploi hormis dans la fonction publique.

Il est difficile de mesurer l'influence de ces accords sur les flux migratoires au sein de la région. Les accords d'intégration régionale ont permis des réalisations potentiellement favorables à la libre circulation (réhabilitation des infrastructures, démantèlement des barrages de police et des gendarmeries non nécessaires, amélioration des procédures aux postes frontières...). Toutefois ces accords sont encore trop faiblement mis en pratique, notamment en raison de leur discordance avec les réglementations nationales. Celles-ci traduisent bien souvent la montée des réactions protectionnistes et nationalistes liée aux difficultés économiques de la région. A titre d'exemple, seule la première étape du Traité de la CEDEAO, permettant de voyager sans visa dans les pays membres si ce voyage se limite à 90 jours, a été atteinte.

Pourtant les articles 2(2d) et 27(1.2) du Traité de la CEDEAO reconnaissent eux-mêmes le besoin de permettre les migrations internationales à l'intérieur de la région tant pour une utilisation optimale de la main d'œuvre et que pour la stabilité politique en limitant les tensions sociales.

Les accords bilatéraux

En raison de leur inapplication et de leur inefficience, peu d'accords bilatéraux ont cours entre les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il faut toutefois souligner l'existence de contrats de coopération technique conclus entre le Sénégal et d'autres pays d'Afrique Subsaharienne. A ce titre, quarante sénégalais qualifiés ont été affectés à Djibouti dans l'enseignement et la formation pour renforcer les capacités locales.

Au niveau intercontinental et pour ne traiter que des pays d'accueil les plus importants, une nouvelle convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République sénégalaise relative à la circulation et au séjour des personnes a été signée en 1995. Un accord de 1976 avec la France traite de la protection sociale pour les travailleurs et permet aux familles restées au pays d'avoir les mêmes prestations que celles résidant en France. Un accord de 1980 avec la France à caractère incitatif a également mis en place un programme d'aide à la réinsertion d'étrangers invités à quitter le territoire (IQF) ainsi que le Contrat de réinsertion au pays d'origine (CRPO) de la France. Un accord de réadmission des sénégalais en situation irrégulière serait en cours de négociation avec l'Italie.

2.2 Les initiatives au Sénégal : nombreuses mais peu coordonnées

Les initiatives internationales

Le projet TOKTEN

Au cours des 20 dernières années et dans plus de 30 pays, le projet TOKTEN (Transfer of knowledge through expatriated nationals) mené par le PNUD a promu le transfert des connaissances dans plus de 30 pays en développement en fournissant l'appui de leurs professionnels expatriés qualifiés. Ceux-ci retournent dans leur pays d'origine pour des missions de courte durée, afin de partager leurs compétences acquises à l'étranger. Au Sénégal, peuvent bénéficier d'un appui technique à coût réduit ou sur la base du bénévolat l'administration publique, le secteur privé, les collectivités locales, les ONG ou les associations. La mise en œuvre de TOKTEN relève du Ministère des Affaires Etrangères et la prise en charge des coûts liés au recours de cette expertise est assurée par le Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS).

Le programme migration pour le développement en Afrique (MIDA).

Le programme MIDA fondé à la demande de 20 pays dont le Sénégal réunis à Libreville en 2001 est mené par l'OMI dans le but de mettre en concordance les besoins d'expertise dans les pays africains avec les compétences des migrants qualifiés prêts à participer.

Dans les pays bénéficiaires les autorités désignent un correspondant national chargé d'approcher les structures concernées (ministères, universités, entreprises, associations...) et dans les pays d'accueil un coordinateur est chargé des relations avec les administrations ou les institutions et les associations de la diaspora.

Les initiatives régionales

Le processus consultatif régional.

Promouvoir la discussion et les échanges entre les Etats et ainsi dégager des intérêts communs et des principes directeurs est nécessaire pour faire face aux nouvelles problématiques dérivant de la complexité et de la diversité grandissante des mouvements migratoires.

Dans cette perspective, un processus consultatif régional a été lancé en 2001 avec la Déclaration de Dakar visant à établir une coopération interétatique en matière de migration et pour la participation des migrants au développement des pays d'origine.

Des institutions disparates opérant aux trois niveaux international, régional et national ont été associées à cette démarche et une Conférence Régionale des Etats d'Afrique de l'Ouest s'est réunie à plusieurs reprises pour ouvrir une large discussion sur 1) les dynamiques migratoires globales, régionales et nationales ; 2) une approche globale du développement, de la collecte et de l'échange des données migratoires aux niveaux national et régional ; 3) la traite et le trafic des migrants ; 4) les liens entre migrations, sécurité humaine et stabilité régionale ; 5) la migration de main d'œuvre et 6) le renforcement de la coopération interétatique.

Ce processus est informel et non contraignant dans la mesure où la définition des politiques migratoires reste incontestablement une prérogative des Etats souverains mais permet de partager l'information et même d'aborder les questions les plus sensibles.

L'observatoire des migrations internationales ouest-africaines

Bien que l'Afrique de l'Ouest soit un espace de fortes mobilités, les données disponibles sur les migrations internationales sont rares et fragiles et la plupart des estimations chiffrées se réfèrent, au Sénégal, aux recensements généraux de la population (RGP) de 1988 et de 2002. Le RGP permet d'évaluer le stock d'immigrants mais i) une part non négligeable de la population échappe au recensement ; ii) peu d'éléments sont disponibles sur les flux d'immigration appréhendés seulement par le lieu de résidence antérieur. Les données censitaires sont certes complétées par des enquêtes telles que « Migration et urbanisation » (EMUS) en 1993, « les Déterminants de l'Emigration Internationale » (DEMIS), 2000 mais les données administratives constituent une source d'information dont la qualité reste sous-estimée et inexploitée.

Partant de ce constat, un Observatoire des Migrations Internationales en Afrique de l'Ouest a été créé à Dakar, en partenariat avec l'OMI et l'IRD, faisant suite aux engagements des gouvernements participants à la Conférence régionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine en 2001.

Le projet vise à :

- établir au niveau de chacun des Etats de la CEDEAO un système standardisé de collecte et d'information ;
- promouvoir la mise en œuvre d'un réseau d'échange de données ;
- valoriser, au niveau régional et international, les données des institutions nationales.

Le Sénégal a été choisi comme pays pilote de l'initiative où l'Observatoire utilisera les statistiques nationales produites par le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère des Sénégalais à l'Etranger, le Ministère de l'Intérieur et enfin le Ministère de la Justice. Cette coopération inédite entre ces trois observatoires sectoriels « naturels » et une unité de recherche mixte IRD-OMI permettra d'obtenir des données complémentaires actualisées en temps réel sur les ressortissants à l'étranger, la population étrangère résidente, les flux d'immigration et d'émigration et la population étrangère délinquante.

L'extension de ce projet à l'ensemble de la région permettra une centralisation de l'information au niveau du siège de la CEDEAO.

Le projet SEAHORSE

L'Union européenne a lancé en janvier 2006 le programme « SEAHORSE » de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime dont la mise en œuvre a été confiée à l'Espagne en collaboration avec le Maroc, la Mauritanie, le Cap Vert, le Sénégal, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la France et la Belgique. Etalé sur trois ans (2006-2008), le programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne "Routes Migratoires", bénéficie d'un financement "initial" de 2 millions d'euros du programme communautaire AENEAS. Destiné à renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour une lutte plus efficace à l'origine contre les mafias du trafic des êtres humains, le projet prévoit la mise en œuvre d'un système de patrouilles mixtes de contrôle des côtes. Des officiers espagnols de liaison seront détachés à Dakar comme dans les autres pays d'origine participants. Seront aussi organisées des visites et conférences dans le but d'établir une procédure de dialogue régulière entre les organismes engagés dans la lutte contre l'immigration illégale par voie maritime.

Des sessions de formation seront tenues au profit des officiers directement impliqués dans la lutte contre l'immigration clandestine dans les pays africains concernés. Des réunions annuelles Europe-Afrique sont prévues, avec la participation d'Europol, de la Commission Européenne et de l'Agence européenne de contrôle des frontières extérieures (FRONTEX).

Les initiatives nationales

Le projet CODEV

En février 2005, une convention de financement relative à la mise en œuvre du projet "Initiatives de Co-développement" a été signée par le Sénégal et la France.

Elle prévoit la mise œuvre sur trois ans de 1,8 milliard FCFA au travers des 4 composantes :

- Composante 1 : Accompagnement des initiatives économiques de migrants au Sénégal.
- Composante 2 : Mobilisation de la diaspora hautement qualifiée.
- Composante 3 : Développement local dans les régions d'origine.
- Composante 4 : Mise en œuvre du Fond de solidarité prioritaire (FSP) et accompagnement des porteurs de projets.

Le projet COOPI

Le programme, débuté en décembre 2004 et d'une durée de 18 mois, réalisé en consortium avec le CeSPI (le Centre d'études politiques) de Rome et avec pour chef de file COOPI, est financé par l'Union Européenne pour un montant de 736 mille euros.

Il vise à offrir une série de services et financements pour les initiatives sociales et celles liées au développement d'entreprises des migrants et associations sénégalais. Il prévoit également des activités de recherche et la construction d'un réseau pour le co-développement. Le projet s'adresse aux migrants sénégalais et à leurs associations, aux entrepreneurs sénégalais et italiens, aux régions et collectivités locales et aux institutions italiennes et sénégalaises.

Le projet MIDELE

Le programme MIDELE (Migrations et développement local) est un projet cofinancé par le Fonds Català en Espagne et l'Union européenne pour la création et la consolidation d'un espace de concertation, de coopération et d'appui aux initiatives des migrants sénégalais résidents en Catalogne et leurs communautés d'origine. Le programme MIDELE développe des activités couvrant des domaines variés comme la formation, la communication, la sensibilisation, le développement local et dans une moindre mesure les transferts financiers des migrants. Le projet est mené en collaboration avec les groupes d'immigrants de Terrassa (Associació de Senegalesos Residents del Vallès Occidental- Association des Sénégalais résidents dans la région du Vallès Occidental) et de Gérone (ADECERS - GRAMC) et avec les communautés locales Saré Coly et Ndioussy.

Afin de maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée, de nombreux projets et initiatives ont donc été mis en place. Toutefois, comme mentionné plus haut, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact. En effet, il est étonnant de constater que le Ministère des Affaires étrangères soit chargé de la mise en œuvre du projet TOKTEN tandis que CODEV est sous la responsabilité du Ministère de la Coopération internationale et que le Ministère des Sénégalais à l'Étranger ne s'y trouve que très indirectement associé. Par ailleurs, aucune réelle concertation n'existe entre les partenaires des trois projets de co-développement MIDL, COOPI et CODEV. La France a demandé en août 2005 la création d'un groupe thématique co-développement mais à ce jour aucune suite n'y a été donnée.

Annexe 5 - Processus d'élaboration du CSP/PIN

Le processus de programmation a été initié, courant le dernier trimestre 2005, par le début de l'élaboration des termes de référence d'une étude préparatoire au processus de programmation 2008-2013. Ces termes de référence ont fait l'objet d'une concertation interne avec les services nationaux (ON notamment), et partagés avec d'autres intervenants (« Groupe Europe » par exemple). L'objectif principal de l'étude était de collecter, actualiser et synthétiser les informations préalables et déterminants pour la programmation (situation économique et sociale, analyses sectorielles, coopération dans le passé etc.) et de élaborer un certain nombre d'annexes obligatoires aux CSP/PIN (profile environnemental, profile de migration, matrice de donateurs etc.).

Les termes de référence ont précisé l'objectif global de l'étude comme suit :

« Préparation d'un document diagnostic du cadre de la coopération CE – Sénégal, fournissant les éléments d'analyse nécessaires pour la définition de la stratégie de coopération « post 9^e FED » entre le Sénégal et la Communauté européenne ».

Suite à une requête de l'Ordonnateur National, l'appel d'offres via le contrat cadre de la Commission a été lancé le 10.02.2006. La procédure de sélection a conduit à la signature d'un contrat avec le cabinet ADE qui a commencé ses prestations au Sénégal le 24 avril 2006. Le rapport provisoire du cabinet a été reçu le 22 juin. Conformément aux termes de référence de la mission, un atelier de restitution des résultats provisoires de l'étude a été organisé, à l'attention de l'ensemble des parties prenantes (bailleurs de fonds, administration nationale, société civile, secteurs privé etc.) le 12 juillet 2006.

Cette réunion de restitution a été suivie d'une série de réunions d'échanges et de concertation avec les différents acteurs publics et non étatiques, notamment les services technique de l'administration, la plateforme des Acteurs Non Etatiques (A.N.E.) et les organisations du secteur privé. Lors d'un séminaire d'échange organisé à Saly les 25 et 26 Septembre 2006, le projet du CSP/PIN a été discuté en profondeur avec les membres de la plateforme de A.N.E. Dans ce contexte, une demi-journée de discussions a été consacrée à la problématique de l'émigration clandestine (avec participation de la mission Rapid Reaction Mechanism (DG RELEX).

Parallèlement au lancement de l'étude préparatoire destinée à collecter les informations préalables, un processus de réflexion stratégique a été entamé avec les services de l'Ordonnateur National et avec les Etats Membres. Concernant ces derniers, une note de réflexion, notamment en ce qui concerne le cadre politique et d'orientation stratégique de la programmation a été transmise aux Ambassadeurs des EM en janvier 2006 et discutée en réunion des Chefs de Mission.

Les grands axes de l'orientation de la programmation 2008-2013 ainsi discutés avec les EM et les services de l'ON ont conduit à la préparation de la note de cadrage (cf. annexe 5 bis jointe) qui été confirmé et officiellement entériné par le Commissaire L. Michel et l'Ordonnateur National en mars 2006 lors du séminaire de lancement de la programmation 10^e FED à Ouagadougou.

Sur base de la confirmation des orientations proposées dans de la note de cadrage, le processus de concertation avec les EM s'est poursuivi localement (cf. chronologie des réunions/échanges du Groupe Europe joint). Dans ce même contexte, le profil de gouvernance préparé par la Délégation a été transmis pour observations aux Ambassadeurs des EM le 24 juillet 2006 et finalisé, tenant en considération les commentaires reçus par la suite. Le profil de gouvernance a été ensuite transmis à l'ON pour commentaires et transmission des engagements dans le domaine de la gouvernance le 14 août 2006.

Le tableau reprenant une proposition les engagements du gouvernement dans le domaine de la gouvernance a été reçu par le Délégation le 6 novembre. Un processus de dialogue approfondi sur les engagements repris dans la matrice s'ensuit avec les services de l'ON et de la Présidence (Délégation au Management Public), aboutissant à la version provisoire de la matrice des engagements présentée en annexe 8. La transmission officielle de la matrice finalisée n'a pas encore été enregistrée au moment de la transmission du présent projet du CSP/PIN.

En dehors de la concertation avec les Etats Membres sur la programmation 10^e FED, la problématique de l'émigration clandestine a enclenché, depuis le mois de septembre, un processus de programmation conjointe dans ce domaine précis, suite à l'accord intervenu à cet effet entre la Commission et le gouvernement espagnol. Lors d'une réunion le 6 octobre dernier, en présence de la coopération française, les premiers éléments d'une programmation conjointe ont été tracés, proposant, par exemple, la mise en œuvre conjointe (E, COM) d'un programme de voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre, à financer conjointement. L'engagement de la Commission pour une étroite concertation dans le domaine de la migration a été réitéré par le Commissaire L. Michel lors de sa visite au Sénégal le 26 octobre. Le Commissaire a par ailleurs pris l'engagement de se rendre au Sénégal à la mi-janvier 2007 pour participer à un exercice de programmation conjoint axé la problématique de la migration. Le format et les modalités de cet exercice sont en voie d'être précisés.

Annexe 5 bis - Note de cadrage

Partie Orientation

Grandes lignes d'orientation du 10^e FED

Cadrage régional

Le Sénégal étant un acteur notable sur la scène continentale, le gouvernement appuie les initiatives africaines (UA, NEPAD, missions de maintien de la paix, ...) et d'intégration régionale. Le Sénégal participe très activement à la prévention des conflits dans la région, notamment par l'envoi de contingents aux forces de maintien de la paix, y compris en Côte d'Ivoire. Le Président Wade a joué un rôle actif dans la gestion des différents conflits dans la sous région en lançant plusieurs initiatives de médiation. Concernant la préparation de l'APE avec l'Afrique occidentale, un groupe de travail interministériel (Min. des Finances, Min. de Commerce, DCE) a été créé localement pour accompagner le processus. Le Sénégal est aussi représenté dans la Tas Force régionale Afrique de l'Ouest de préparation des APE.

En tant que membre actif et stable de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Sénégal a un rôle majeur à jouer dans l'intégration régionale et dans le cadre des APE. La création d'un marché régional constituera une opportunité majeure que le Sénégal pourrait saisir pour valoriser sa position géographique clef dans la partie Ouest de la sous région, à la jonction d'importants axes régionaux de transport (terrestres, maritimes, aériens). En particulier, le secteur des services (transport, communication, services financiers,..) pourrait largement bénéficier d'une intégration régionale plus profonde et d'une intensification des échanges commerciaux qui en découleront. Avec plusieurs milliers d'étudiants des pays francophones de la sous région, le Sénégal joue également un rôle important dans le secteur régional de l'éducation qui pourrait être valorisé.

En raison de la longue tradition d'émigration vers l'Europe, l'économie du Sénégal bénéficie de transferts importants des ses ressortissant à l'étranger (env. 260 M€ en 2003 soit 5,2 % du PIB). Plus récemment, dans le contexte du renforcement du contrôle d'immigration par la voie aérienne, le Sénégal s'est établi de plus en plus comme un pôle de transit terrestre, pour l'émigration de ressortissants d'autres pays sub-sahariens vers l'Europe, y compris le trafic organisé de personnes.

Orientations nationales :

Parmi les – et comparé aux - pays de la sous région, le Sénégal dispose d'un potentiel de développement notable qui pourrait lui permettre une croissance économique accélérée, soit au delà de la performance moyenne actuelle de 5 % par an. En particulier, la stabilité politique et macro-économique, la politique budgétaire prudente, la volonté de favoriser l'investissement privé et une politique en faveur de l'intégration régionale sont parmi les facteurs favorables à une croissance économique qui pourraient avoir un impact palpable sur la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. De ce point de vue, le Sénégal finalise actuellement son DSRP II (2006-2011) et également une stratégie de croissance accélérée.

L'intégration régionale, l'intensification des échanges commerciaux et l'investissement privé seront des facteurs cruciaux pour y parvenir. A cet effet, l'environnement des affaires (gouvernance économique et judiciaire, infrastructures, coûts des facteurs, efficacité des services publics, etc.) doit être considéré comme déterminant pour atteindre les objectifs recherchés d'une politique de croissance accélérée.

Les secteurs de concentration au titre du 9^e FED (274 M€ « après RMP ») sont (i) la bonne gouvernance, (ii) les infrastructures de transport, (iii) l'assainissement et (iv) l'appui budgétaire. Compte tenu de l'état de la mise en œuvre de ces programmes, il est d'ores et déjà prévisible que certains financements se poursuivront au delà de l'an 2007, notamment dans les domaines de la gouvernance et d'appui à la société civile (PIN 9^e FED), du développement rural (Stabex) et de la pêche (Stabex, PIR 9^e FED).

Les lenteurs observées dans la mise en œuvre des FED précédents (mais aussi des financements d'autres bailleurs) soulignent la nécessité : i) d'un choix judicieux des instruments de mise en œuvre, ii) de la coordination des bailleurs de fonds et iii) d'un alignement progressif des modalités de la coopération avec les méthodes nationales.

Tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, les orientations stratégiques globales suivantes seraient à considérer lors du processus de programmation du 10^e FED :

1. La situation globale du pays (stabilité politique, cadre macro-économique, politiques de développement etc.) permettra de pleinement inscrire le CSP/PIN 2008-2013 dans le cadre des principales stratégies nationales de développement (DSRP, SCA) et de la mise en œuvre de l'APE avec l'Afrique Occidentale.
2. Dans un souci d'accélération de la mise en œuvre des fonds de la coopération, un accent particulier doit être mis sur la rationalisation des modalités de mobilisation et mise en œuvre. Ceci milite en faveur de l'utilisation de l'appui budgétaire.
3. En ligne avec les engagements pris dans la « Déclaration de Paris » et des conclusions du Conseil européen au sujet de la coordination et de l'harmonisation de l'aide communautaire, un accent particulier sera à mettre sur la coordination et les possibilités d'un « joint programming » avec les EM intéressés. De même, la stratégie devrait expressément appuyer une bonne appropriation et coordination du processus du DSRP par les autorités nationales, en vue d'une réduction possible des coûts de transaction et de suivi de toutes les parties prenantes.
4. Etant donné les « économies d'échelle » lors de la mise en œuvre, l'expérience et les avantages comparatifs de la coopération communautaire dans le domaine des infrastructures, ce secteur se prête à une poursuite d'un appui par le FED, notamment dans le contexte des initiatives de la Commission en faveur d'un renforcement des infrastructures d'intégration économique à l'échelon continental. A cet effet, le financement et la qualité de l'entretien routier seront des facteurs importants pour la pérennité des investissements consentis par le gouvernement et la Communauté.

5. La mise en œuvre de l’APE avec l’Afrique Occidentale sera un des éléments centraux des relations entre la Commission et le Sénégal pour la période 2008-2013. En fonction des résultats effectifs des négociations, le processus de la mise en œuvre de l’APE serait ainsi à accompagner dans le cadre de la stratégie de coopération pour cette période.

A cet effet, les mesures pourront comprendre des appuis institutionnels, des infrastructures spécifiques facilitant les échanges commerciaux, et des appuis nécessaires à la restructuration (économique et sociale) des filières et/ou secteurs spécifiques concernés par une libéralisation des échanges. En fonction des modalités spécifiques d’un démantèlement tarifaire convenu (produits concernés, phasage, etc.), la mise en place d’un mécanisme de compensation budgétaire des pertes fiscales potentielles pourrait également être examiné.

6. L’appui budgétaire, en appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, constitue l’instrument à privilégier pour contribuer à la réalisation de OMD et pour rationaliser la mise en œuvre des fonds du FED, avec un fort potentiel de coordination et d’alignement. Un tel appui, potentiellement en croissance et éventuellement sectoriel (santé, éducation) sera étroitement lié à la poursuite des réformes engagées dans le domaine des finances publiques ainsi qu’à la qualité et au niveau d’appropriation du DSRP II.
7. Dans un souci de rationalisation de la gestion de l’aide, les appuis dans les domaines hors concentration, le plus souvent mis en œuvre sous forme de l’approche projet, devraient être limités au maximum. Ceci étant, des actions en appui au processus de paix en Casamance et celles relatives au problème de la migration pourront être considérées, en étroite coordination avec les autres bailleurs intervenants dans ces domaines. D’autres appuis, en complémentarité avec d’autres politiques communautaires, pourront également être considérés en fonction des priorités à identifier conjointement.

Annexe 5 ter

Chronologie des rencontres/échanges

I - GROUPE EUROPE (Octobre 05 – Novembre 2006)

DATES	HEURE	LIEU	OBJET
10/11/2005	10h00	DCE	1. Agenda sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide 2. Programmation post 9 ^{ème} FED
31/01/2006			Transmission de la note de réflexion synthétique aux Ambassadeurs des Etats Membres
02/03/2006	15H30	DCE	1. Agenda sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide 2. Programmation post 10 ^{ème} FED
24/05/2006	15h00	DCE	1. Programmation 10 ^{ème} FED 2. RAC 2005 3. Feedback rencontre PNUD et BM 4. Divers
24/07/2006			Transmission « Profil de Gouvernance » aux Ambassadeurs de EM
12/09/2006			Transmission du projet du CSP/PIN pour commentaires et observations éventuelles et convocation à la réunion de discussion du 28/09/2006
28/09/2006	11h00	DCE	1. Projet du CSP/P pour le 10 ^{ème} FED 2. Coordination des Groupes Thématiques 3. Divers
05/10/2006	15h00	DCE	1. Programmation conjointe relative à la problématique de la migration clandestine/ Restitution RRM 2. Divers
06/10/2006	17H00	DCE	Programmation conjointe dans le domaine de la migration clandestine avec les EM intéressés (Espagne et France) suite à la réunion RRM du 05/10/2006
26/10/06		Dakar	Visite du Commissaire L. Michel à Dakar. Rencontres avec le Prés., PM, ON, Etats Membres.
03/11/2006			Transmission de la dernière version du CSP/PIN aux membres du Groupe Europe pour commentaires et observations.

**II. RENCONTRES AVEC L'ON OU SES SERVICES ET LES ACTEURS NON ETATIQUES
(principales étapes/principaux événements)**

DATES	HEURE	LIEU	OBJET
Mars 2006		Ouagadougou	Séminaire de Programmation 10 ^{ème} FED
06/07/2006	10H00	DCE	Réunion 10 ^{ème} FED avec ON
12/07/2006	9h00 – 13 h00	Novotel	Atelier de restitution de l'étude préparatoire à la programmation du 10 ^{ème} FED (avec les services concernés + les ANE)
20/07/2006	14H30 – 16H30	Méridien Président	Réunion sur la programmation 10 ^{ème} FED avec le secteur Privé + les ANE
25/07/2006	10h00	DCE	Réunion sur la programmation du 10 ^{ème} FED avec les ANE
26/07/2006	10H00	MEF	Réunion avec ON
27/07/2006	10H00	DCE	Réunion programmation 10 ^{ème} FED Commerce / secteur Privé
28/07/2006	10h00	DCE	Réunion programmation 10 ^{ème} FED Infrastructures/Assainissement
25/27/09/2006		Saly	Atelier de réflexion de d'échanges avec les A.N.E. (Syndicats et ONG)
24/10/2006	16h00	MEF	Rencontre avec ON

Annexe 6 - Feuille de Route pour l'harmonisation

Suite au Forum de haut niveau tenu à Paris sur l'efficacité de l'aide, les Etats Membres présents au Sénégal ont entrepris une discussion visant voir dans quelles mesures la Déclaration pourrait être suivi au Sénégal. L'objectif poursuivi était d'établir au sein du groupe « Europe » une feuille de route pour l'harmonisation et l'alignement de l'aide octroyée par les pays de l'Union européenne.

A ce titre un questionnaire a été lancé auprès des différents services de coopération des Etats membres présents au Sénégal. En vue d'exploiter les données de l'enquête, l'Espagne avait pris l'initiative de financer le recrutement d'un consultant. Ce qui devait conduire à l'élaboration d'une feuille de route européenne sur l'harmonisation.

Cependant, en avril 2006, une mission de l'OCDE s'est rendue au Sénégal afin de préparer et de valider les méthodes et les procédures d'exécution de l'Enquête 2006. Tout naturellement l'initiative européenne lancée auparavant a connu un ralentissement car l'ensemble des bailleurs de fonds était constamment sollicité dans le cadre de l'enquête 2006.

En effet, le coordonnateur national pour la partie gouvernement pour le suivi de la déclaration de Paris et les bailleurs de fonds ont tenu plusieurs réunions en vue de dégager une lecture commune sur les indicateurs utilisés et d'identifier les zones « grises » dans lesquelles des modifications ou des explications supplémentaires seraient utiles.

Grâce à une collaboration étroite entre les « lead donors » à savoir la France et l'USAID et le coordonnateur national, le questionnaire 2006 a pu être rempli avec succès au Sénégal. Vingt cinq réponses ont été enregistrées (y compris le questionnaire consolidé du système des Nations Unies). Le tableau consolidé des différents appuis classés par indicateur a mis en évidence quelques faiblesses au niveau de la comptabilisation de l'aide, et notamment de l'inscription de celle-ci dans le budget national.

Le gouvernement a par ailleurs établi une feuille de route et un plan d'action pour l'harmonisation et l'alignement de l'aide au Sénégal. Ces documents (joint en annexe) ont été discutés avec les bailleurs de fonds lors d'une réunion du groupe de travail.

Sur cette base on peut dire qu'un cadre de discussion du suivi de la Déclaration de Paris a été instauré au Sénégal avec un bon niveau d'appropriation de la part des acteurs nationaux du processus. Un enjeu important sera d'élargir cette appropriation, pour le moment concentrée au Ministère des Finances, vers les grands ministères sectoriels (éducation, santé, infrastructures, agriculture). Le plan d'action constitue une opportunité pour mieux harmoniser les interventions des bailleurs de fonds. Ces derniers sont également en train de travailler sur un draft de protocole d'accord pour la mise en œuvre des appuis budgétaires généraux et sectoriels, à soumettre au gouvernement.

Annexe 6 bis - Feuille de route détaillée pour l'élaboration du plan d'actions sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au Sénégal

(réactualisée à la suite des réunions du Groupe de travail sur l'Efficacité de l'Aide et les échanges avec lead donors : 8 juin 2006)

Activités	Mesures	Responsables	Résultats	Echéancier	Observations
1. Elaborer le plan d'action sur l'efficacité de l'aide	Recueillir accord du MEF et des bailleurs sur cette feuille de route	MEF/CSPLP France et USAID	- Feuille de route comprise et acceptée de toutes les parties prenantes, commune mobilisation sur le produit final et le calendrier	1 ^{er} juin	- Groupe de travail réuni le 31 mai - CSPLP-Lead donors le 1 ^{er} juin
	Organiser un atelier commun de travail sur : 1) la préparation de l'Enquête 2) le plan d'action	MEF/CSPLP, France et USAID	- Enquête démarrée - Travail sur le plan d'action bien compris et démarré	14 ou 16 juin	Le calendrier prend en compte le délai de l'enquête, son lien avec le plan d'action et la période des vacances (août)
	- Mobiliser l'ensemble des ministères concernés sur la nécessité de travailler à la finalisation du plan d'action et recueillir leurs observations sur le projet	- MEF/CSPLP - France et USAID	- Ministères conscients de l'enjeu et prêts à participer à l'élaboration du plan d'action – - Observations recueillies	- 9 juin – début juillet - Mi-juillet	L'accent est mis sur l'Enquête jusqu'à mi-juillet tout en travaillant à donner au canevas de plan d'action des contours précis

Activités	Mesures	Responsables	Résultats	Echéancier	Observations
	- Recueillir les observations des bailleurs sur le projet de plan d'action		- Projet de plan d'action complété		
	Sur la base notamment des résultats de l'enquête OCDE, de la Banque Mondiale et de divers travaux (études, conclusions d'ateliers), trouver un accord sur les cibles à atteindre en 2010 pour les différents indicateurs de la déclaration de Paris et obtenir un plan d'action définitif.	MEF et bailleurs	Projet de plan d'action précisé et cibles définies	Fin septembre	Prendre en compte les résultats : - des études à organiser, - de l'enquête de la Banque - des conclusions d'ateliers - des voyages d'études
	Adopter le plan d'action	Gouvernement et bailleurs	Plan d'action adopté	Fin octobre	
2. Préparer l'enquête 2006 pour le suivi de la Déclaration de Paris	Organiser les parties prenantes pour assurer la réussite de l'enquête sous la responsabilité du Coordinateur : * Gouvernement * BDF		Enquête effectuée dans les délais	- 16 juin – 15 août	Le processus d'information et de sensibilisation sur le questionnaire en cours avec des versions anglaises et française antérieure à la version du 2 mai publiée le 1 ^{er} juin

Activités	Mesures	Responsables	Résultats	Echéancier	Observations
	Organiser un atelier commun de travail sur : 1) la préparation de l'Enquête 2) le plan d'action	MEF/CSPLP, France et USAID	- Enquête démarrée - Travail sur le plan d'action bien compris et démarré	14 ou 16 juin	- Idem pour le plan d'action - Le calendrier prend en compte le délai de l'enquête, son lien avec le plan d'action et la période des vacances (août)
	Points spéciaux : 1. établir une liste, par secteur, des PIUs existantes, et les classer en parallèle/non parallèles 2. établir la liste des programmes coordonnés de renforcement des capacités 3. établir une liste des approches programme existant au Sénégal	MEF/CSPLP (Coordonnateur national de l'enquête)	- Liste des PIUs et des PIUs parallèles transmise aux bailleurs - Liste transmise aux bailleurs - Liste transmise aux bailleurs	9 juin	Le MEF demandera aux ministères sectoriels de se rapprocher des bailleurs, dans le cadre des groupes de travail sectoriels, pour faire des propositions sur ces trois sujets
	- envoi du questionnaire	- CSPLP	- Acteurs informés	9 juin	- Le fichier du questionnaire a été envoyé aux lead donors

Activités	Mesures	Responsables	Résultats	Echéancier	Observations
					- L'information sur la disponibilité de l'information sur le site web de l'OCDE donnée
	- organiser l'atelier	Gouvernement-Bailleurs de fonds	- Participation et préparation assurées	- 14 ou 16 juin	
	- remplir le questionnaire dévolu au gouvernement	MEF/CSPLP (Coordonnateur national de l'enquête)	Questionnaire rempli	≤ 15 juillet	
	- remplir le questionnaire dévolu aux bailleurs	Bailleurs sous la coordination des lead donors (France et USAID) et groupe FPAB	Questionnaire rempli	≤ 15 juillet	
	- collecter les questionnaires au niveau de la CSPLP	CSPLP-Bailleurs de fonds	Collecte coordonnée et assurée	≤ 15 juillet	
	- examiner les réponses et remplir la fiche récapitulative et valider les réponses aux questionnaires	Gouvernement-Bailleurs de fonds	Questionnaires validés	≤ 15 août	Réunion de validation présidée par le MEF

Activités	Mesures	Responsables	Résultats	Echéancier	Observations
	- transmettre les questionnaires au secrétariat de l'OCDE	MEF (CSPLP)	Enquête envoyée à temps à l'OCDE	≤ 15 août	

Annexe 6 ter – Plan d’action harmonisation de l’aide

<p>1. Le Sénégal dispose d’une stratégie de développement opérationnelle</p>	<p><i>Les priorités du DSRP sont traduites dans les CDSMT et le CDMT, ainsi que dans le budget annuel.</i> <i>Le parlement et la société civile sont associés au suivi du DSRP.</i></p>	<p>Lors de la préparation du budget, des conférences budgétaires sont organisées entre le ministère des finances et les ministères pour arbitrer le projet de loi de finances en lien avec les CDSMT.</p> <p>Le rapport annuel de mise en œuvre est disponible à la date prévue, il est complet et comporte un point sur la mise en œuvre de ce plan d’action [compléter par d’autres actions visant à améliorer le lien entre le DSRP, les CDSMT, le CDMT général, les plans d’action sectoriels et régionaux et le budget annuel.]</p> <p>Le gouvernement annexe au projet de loi de finances le rapport d’avancement du DSRP, qui est débattu par le parlement [compléter avec d’autres actions visant à améliorer l’implication du parlement et de la société civile dans le suivi du DSRP. Se fixer un objectif final (horizon 2010) et une succession d’étapes pour atteindre cet objectif.]</p> <p>[le MEF et le groupe thématique « finances publiques » devraient compléter cette partie conjointement]</p>	<p>MEF/Direction du Budget</p> <p>MEF/CSPLP</p> <p>MEF</p>	<p>Pour 4 ministères en 2006, puis 4 ministères de plus chaque année</p> <p>Dès 2007</p> <p>Dès 2006</p>	<p>Le budget est plus directement dérivé des CDSMT et reflète les priorités sectorielles</p> <p>Rapport annuel complet</p> <p>Part des dépenses budgétaires consacrées aux priorités du DSRP [objectif chiffré à définir]</p> <p>Le parlement est associé au DSRP</p> <p>Le Sénégal améliore l’indicateur 1 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p>
---	---	---	--	--	---

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
<p>2. Les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés du Sénégal sont renforcés</p>	<p><i>La note du Sénégal sur les indicateurs 2a et 2b de la déclaration de Paris augmente</i> [préciser de combien une fois connue la note de base</p>	<p>Améliorer les contrôles internes et externes de l'exécution des dépenses publiques {préciser comment et avec quels objectifs concrets} . [dresser ici une liste d'actions tirée du programme de réforme dans le domaine des finances publiques et dans le domaine de la passation des marchés, ou bien faire référence à ce programme.</p> <p>Se fixer des objectifs précis en la matière et un calendrier pour les atteindre, avec des étapes intermédiaires. Tirer partie de l'évaluation conjointe PEFA à venir pour enrichir et compléter cette partie.] [le MEF et le groupe thématique « finances publiques » devraient compléter cette partie conjointement]</p>	<p>[à définir en fonction des actions]</p>	<p>[idem]</p>	<p>[idem]</p> <p>Le Sénégal améliore l'indicateur 2 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p>

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
3. Les apports d'aide des bailleurs sont alignés sur les priorités nationales	<i>L'ensemble des volets du DSRP sont correctement financés par les bailleurs.</i>	L'enquête que vient de réaliser la Banque Mondiale sur les flux d'aide attendus des différents sur la période du DSRP est actualisée chaque année sous la conduite du MEF. Elle est financée conjointement par l'ensemble des bailleurs. Sa réalisation est coordonnée avec le questionnaire de l'OCDE sur le suivi de la déclaration de Paris et son contenu complété pour éviter les doubles enquêtes. Le gouvernement incite fortement l'ensemble des bailleurs à y répondre.	MEF	Dès 2007	Priorités du DSRP mieux financées par les bailleurs
		Un site internet est créé où les résultats de l'enquête sont mis en ligne. Les travaux des différents groupes de travail sectoriels Etat/bailleurs (ordres du jour, compte-rendu, calendrier de missions (cf. ci-dessous), etc.) sont également mis en ligne sur ce site.	MEF	Fin 2006	Meilleure circulation de l'information
		Le MEF fait un audit de son organisation et clarifie les responsabilités en son sein pour le suivi des flux d'aide et des actions des bailleurs. Il rationalise et améliore ses moyens informatiques (base de données) pour suivre plus étroitement les flux d'aide des bailleurs, et établit des liens entre ce système et le système de gestion informatisée des dépenses publiques. [le MEF et l'ensemble des bailleurs devraient compléter cette partie conjointement]	MEF	Mi 2007	Capacités du MEF à piloter les programmes d'aide améliorées Le Sénégal améliore l'indicateur 3 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
4. Les capacités du Sénégal à définir, conduire, piloter par les résultats et évaluer ses politiques et programmes sont renforcées par un appui coordonné des bailleurs.	<i>Le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de renforcement des capacités. Les plans d'action sectoriels disposent d'un volet consacré au renforcement des capacités qui est cohérent avec cette stratégie. Les bailleurs alignent et harmonisent leur appui.</i>	Faire adopter une stratégie nationale de renforcement des capacités.	MEF	Fin 2006	Stratégie nationale adoptée
		Inclure dans les plans d'actions sectoriels un volet consacré au renforcement des capacités [se baser très largement sur les plans d'action existant, notamment dans l'éducation, le PNDL, PDF, PNBG, PDIS, etc. Traiter également de la question des capacités des administrations locales, des organisations professionnelles, de la société civile]	Ministères sectoriels et groupes thématiques des bailleurs	4 secteurs fin 2006 4 secteurs supplémentaires fin 2007	Plans d'actions disponibles
		Fixer un calendrier par secteur pour harmoniser les appuis au renforcement des capacités, à l'image de l'existant pour le programme de réforme des finances publiques : planifier, aligner et coordonner tous les projets sur le plan d'action, mettre en place des financements délégués et/ou des financements conjoints (approche programme)	Groupes thématiques des bailleurs	4 secteurs fin 2007 4 secteurs supplémentaires fin 2008	Calendrier établi Le Sénégal améliore l'indicateur 4 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
5. Les bailleurs utilisent de façon croissante les procédures nationales de gestion des finances publiques et de passation de marchés.	<i>Les capacités du Sénégal sont renforcées</i>	<p>Sur la base du programme d'amélioration des procédures de gestion des finances publiques et de passation de marché, établir un calendrier de transition vers l'utilisation par les bailleurs des systèmes nationaux.</p> <p>Suivre la réalisation de ce plan</p>	<p>MEF et Groupe thématique « finances publiques »</p> <p>MEF/CSPLP</p>	<p>Fin 2006</p> <p>annuellement</p>	<p>Plan de transition établi</p> <p>Rapports de mise en œuvre</p> <p>Le Sénégal améliore l'indicateur 5 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p>

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
6. Le nombre d'unités de projet parallèles est réduit	<i>Les capacités des ministères et des agences publiques sénégalaises à conduire les projets et programmes sont renforcées</i>	Les différentes PIU existant dans un même secteur sont fusionnées.	Bailleurs	mi-2007	Nombre de PIU réduit
		Le nombre de projets cofinancés augmente	Bailleurs	continuellement	1 projet sur 2 est cofinancé fin 2008 3 sur 4 fin 2010
		Sur la base de la liste des PIU et PIU parallèles établie pour répondre au questionnaire de l'OCDE, les groupes thématiques Etat-bailleurs établissent, pour chaque secteur, un programme d'intégration puis d'extinction des PIU, avec étapes intermédiaires à définir.	Ministères sectoriels et groupes thématiques des bailleurs	fin 2006	Programmes disponibles
		Les programmes de suppression des PIU sont mis en œuvre	Bailleurs	Annuellement	Le Sénégal améliore l'indicateur 6 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
7. Les bailleurs fournissent au gouvernement des informations précises sur leurs prévisions de décaissements à horizon 2010, à temps pour leur inclusion dans le budget et les CDMT. Ces prévisions de décaissements sont effectivement réalisées au cours de l'année suivante.	<i>Le budget et les CDMT sont plus réalistes. L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions.</i>	<p>Les bailleurs s'engagent à fournir chaque année, [à une date à préciser qui permette leur prise en compte dans les CDMT et le budget], leurs prévisions de décaissement détaillées à trois ans. Cette collecte d'information sera coordonnée avec l'enquête évoquée au point 3.</p> <p>Les bailleurs améliorent la réalisation de leurs prévisions de décaissements.</p> <p>Le gouvernement revoit la présentation de la loi de finances pour mieux identifier les apports des bailleurs en son sein.</p>	<p>Ensemble des bailleurs</p> <p>Bailleurs</p> <p>MEF</p>	<p>Dès 2007</p> <p>Suivi chaque année</p> <p>Pour 5 ministères sectoriels en 2008, puis 5 supplémentaires chaque année</p>	<p>Prévisions de décaissements fournies en temps et reflétées dans le budget.</p> <p>Le Sénégal améliore l'indicateur 7 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p> <p>Les apports d'aide sont mieux situés dans le budget</p>
8. L'aide apportée au Sénégal est davantage déliée	<i>Le coût de mise en œuvre de l'aide est réduit, les capacités du secteur privé sénégalais sont mieux utilisées</i>	Les bailleurs fournissent chaque année un rapport sur le déliement de leurs apports d'aide, pour chaque catégorie d'aide (investissements, assistance technique, travaux d'études, etc.)	Bailleurs	Annuellement	Rapport disponible. La proportion d'aide déliée augmente.

<p>9. Le nombre de projets individuels diminue, et les procédures des bailleurs sont harmonisées. En conséquence, l'administration est soulagée d'un important travail de gestion et de suivi au seul profit des bailleurs.</p>	<p><i>La proportion d'aide apportée par les bailleurs sous forme d'aide programme croît</i> <i>Le nombre de procédures différentes de gestion financière et de passation de marchés auxquelles les différentes administrations sénégalaises doivent se soumettre dans le cadre des projets et programmes financés par les bailleurs diminue</i></p>	<p>Les groupes thématiques de bailleurs existants sont tous ouverts à (et à terme co-présidés par) un représentant du ou des ministères concernés.</p>	Groupes thématiques Etat-bailleurs	Immédiat	Amélioration de la qualité du dialogue sectoriel
		<p>Dans les secteurs où il n'y en n'a pas, le gouvernement rédige une politique sectorielle cohérente avec le DSRP.</p>	Ministères sectoriels	Fin 2008	Tous les secteurs ont une politique fin 2008
		<p>Un protocole d'accord sur les aides budgétaires est adopté</p>	MEF et bailleurs	Mi 2006	Protocole adopté
		<p>Le gouvernement et les bailleurs établissent un diagnostic conjoint des difficultés qui freinent l'adoption d'approches programmes et d'appui budgétaires, et bâtissent un plan d'action pour les dépasser. [difficultés à aborder : la question des salaires dans la fonction publique, le problème du niveau des per diem pour les déplacements sur le terrain, la mise en œuvre de la décentralisation budgétaire, etc.]</p>	MEF et bailleurs	Fin 2006	Diagnostic conjoint et plan d'action établis
		<p>Dans chaque secteur, les bailleurs établissent un manuel de procédures pour harmoniser leurs procédures</p>	Bailleurs	Fin 2006	Manuels disponibles et appliqués
		<p>Le gouvernement et les bailleurs s'accordent sur un calendrier de mise en place d'approches programmes (à l'image de ce qui existe en éducation). Par exemple : en 2007 pour la santé et la décentralisation, etc. Les secteurs où existent un CDMT et une politique sectorielle, ainsi que ceux où sont actifs un grand nombre de bailleurs sont prioritaires.</p>	Groupes thématiques Etat-bailleurs	Fin 2006	Le Sénégal améliore l'indicateur 9 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
10a. Le nombre de missions non coordonnées diminue. En conséquence, l'administration est moins accaparée par les bailleurs.	<i>Les missions des bailleurs sont mieux planifiées et coordonnées.</i>	<p>Chaque groupe thématique fixe des règles déterminant les missions devant être conjointes, puis établi en fin d'année un calendrier prévisionnel des missions et identifie l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement sur la base de ces règles.</p> <p>Les calendriers de missions sont mis en ligne [site Web créé au point 3] et mis à jour trimestriellement.</p> <p>Le Sénégal définit une politique générale en matière de missions [imposer un préavis minimum aux bailleurs pour annoncer les missions, fixer des périodes sans missions, par exemple au moment de la préparation du budget, etc.]</p>	<p>Groupes thématiques</p> <p>Groupes thématiques</p> <p>MEF</p>	<p>Annuellement</p> <p>Trimestriellement</p> <p>Fin 2006</p>	<p>Le Sénégal améliore l'indicateur 10a de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p> <p>Politique définie</p>
10b. Le nombre de travaux analytiques dupliqués diminue. En conséquence, l'administration est moins accaparée par les bailleurs.	<i>Le nombre de travaux analytiques conjoints augmente.</i>	<p>Chaque groupe thématique établi en fin d'année un calendrier prévisionnel des travaux analytiques et identifie ceux pouvant être réalisés conjointement.</p> <p>Les travaux analytiques sont systématiquement partagés à l'ensemble des bailleurs. [par exemple via le site WEB spécialisé www.countryanalyticwork.net]</p>	<p>Groupes thématiques</p> <p>Groupes thématiques</p>	<p>Annuellement, dès 2006</p> <p>En permanence</p>	<p>Le Sénégal améliore l'indicateur 10b de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]</p> <p>Meilleur impact des travaux analytiques</p>

Objectif	Résultat attendu	Action	Responsable	Echéance	Produits
11. Le gouvernement dispose des outils et des compétences pour piloter ses ressources dans une logique de résultat	<i>Les résultats visés dans le DSRP II sont atteints.</i>	[dresser ici une liste d'action se rapportant au volet « suivi et évaluation » du DSRP II. Par exemple, actions liées au renforcement des capacités statistiques, à l'utilisation par les bailleurs d'indicateurs systématiquement tirés du DSRP II ou liés à sa matrice] [le MEF et l'ensemble des bailleurs devraient compléter cette partie conjointement]	[à définir]	[à définir]	[à définir] Le Sénégal améliore l'indicateur 11 de la déclaration de Paris [préciser le niveau à atteindre]
12. Le gouvernement et les bailleurs sont mutuellement responsables de l'efficacité de l'aide	<i>Les obstacles à l'amélioration de l'aide sont progressivement levés</i>	Les réunions gouvernement-bailleurs au niveau du premier ministre sont organisées 2 fois par an. Un dispositif d'évaluation conjointe ou indépendant des progrès dans l'efficacité de l'aide (y compris dans la mise en œuvre de ce plan d'action) est agréé et mis en place	Etat et bailleurs Structure de dialogue	Annuellement Fin 2006	Réunions tenues Evaluation conduite annuellement

Annexe 7 - Principales conventions internationales ratifiées par le Sénégal

Conventions internationales ratifiées

Conventions	Année de ratification
Convention concernant l'abolition du travail forcé	1962
Convention sur l'esclavage, signée à Genève	1963
Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et celle relative au traitement des prisonniers de guerre, signées à Genève	1963
Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève	1963
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, signée à New York	1972
Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques sociaux et culturels adoptés à New York	1978
Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, signée à Lake Success	1979
Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, signée à Nairobi	1982
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies	1983
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée à New York	1984
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, signée à New York	1986
Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York	1990
Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant adoptée par la 26ème Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA	1998
Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale	1999

Conventions	Année de ratification
Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 15 ans), signée à Genève	1999
Convention sur les pires formes de travail des enfants, signée à Genève	2000
Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.et Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant, l'implication des enfants dans les conflits armés	2003
Protocole facultatif à la Convention contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants	2003
Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels adoptés à Palerme en décembre 2000 : protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants	2003
Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC)	2005
Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique en 2005	2005

Annexe 8 - Engagements du Sénégal en matière de gouvernance pour la programmation du 10^e FED

VERSION PROVISoire (16.11.06)

(basés sur un consensus avec services techniques - validation officielle de l'ON attendue)

Les domaines, défis, engagements généraux et spécifiques **signalés « en gras »** feront l'objet d'un suivi au cours de la mise en œuvre du 10^{ème} FED

	Domaines de la gouvernance	Défis	Engagements généraux	Engagements spécifiques
01	Gouvernance politique/démocratie			
	Droits de l'homme	Respecter et protéger les droits civiques et les droits humains	Principe affirmé dans la constitution : «la construction nationale repose sur la liberté et le respect de la personne humaine.»	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un Conseil National des Droits de l'Homme ayant pour vocation de constituer le creuset où s'élaborent, de manière conjointe, des propositions pour l'amélioration de la défense des droits de l'Homme au Sénégal.
	Libertés civiques fondamentales	Garantir à tous les citoyens, les libertés individuelles, fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs	Principe de garantie des libertés civiques et fondamentales, affirmé dans la Constitution, en son article 8	<ul style="list-style-type: none"> Les libertés et droits garantis par la Constitution : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, liberté de déplacement, liberté de manifestation. Autres libertés garanties : liberté culturelle, liberté religieuse, liberté philosophique, liberté syndicale, liberté d'entreprendre, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'information plurielle.

	Processus électoral	Organiser des élections libres, transparentes et démocratiques en 2007	Mise en place d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), chargée de superviser et de contrôler toutes les opérations du processus électoral, en rapport avec les partis politiques	Inscription dans le budget de crédits suffisants pour que la CENA puisse fonctionner de façon satisfaisante : IOV = allocations 2006, 2007 et maintien d'un effort budgétaire adéquat sur 2008 et 2009 - source : lois de finances, lois de règlement, rapports d'activité CENA
	Principes démocratiques constitutionnels	Renforcer le processus démocratique, la séparation et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire	Respect des principes démocratiques et constitutionnels	Mise en place d'un dispositif électoral qui assure un égal accès des citoyens à l'exercice du pouvoir et permet un déroulement satisfaisant des processus électoraux sur la période 2007-2013
02	Gouvernance politique /			

état de droit			
Systeme juridique	Renforcer la crédibilité de la justice et garantir la sécurité juridique et judiciaire	Mise en place d'un Programme ²⁹ Sectoriel Justice (PSJ)	<p>Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice en 2007, en particulier formation des personnels, informatisation des services, gestion documentation et archives...</p> <p>Décisions de justice rendues et exécutées dans les délais requis (rapports annuels de l'IGAJ)</p> <p>Amélioration des sites judiciaires (tribunaux, maisons d'arrêt) sur tout le territoire national (adoption des textes relatifs à la carte judiciaire et exécution des constructions/réhabilitations)</p> <p>Informatisation achevée de la chaîne pénale et du greffe et mise en réseau du système judiciaire en 2008 – système fonctionnel et opérationnel sur la période 2008-2013.</p>
Lutte contre la corruption	Lutter contre la corruption dans toutes ses formes	Mise en place d'une Commission ³⁰ Nationale de Lutte contre la Non transparence, la Corruption et la Concussion par la loi n° 2003-35 du 24 novembre 2003	<p>Dotations budgétaires annuelles à la Commission suffisantes pour lui permettre d'accomplir sa mission. IOV = allocations 2006, 2007 et maintien d'un effort budgétaire adéquat sur la période 2008-2013 - source : lois de finances, lois de règlement, rapports d'activité. Niveau de financement extérieur complémentaire mobilisé sur la période 2007-2013</p> <p>Renforcement de son autonomie et de son</p>

²⁹ Le PSJ est déjà conçu et mis en place. Il bénéficie de l'appui de la Commission Européenne, à travers son Programme d'appui au PNBG (PAPNBG)

³⁰ La réforme de la commission a été initiée par le groupe de travail « Procédures administratives, application des textes, bonne gouvernance, lutte contre la corruption et contrats publics » du Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI)

				<p>indépendance par une réforme de la loi en 2007 permettant à la commission de s'autosaisir en cas de faits avérés</p> <p>Production régulière des rapports annuels de la commission pour rendre compte des réalisations sur la période</p>
03	Efficienc e gouvernementale			
	Capacités institutionnelles	Améliorer les performances et la qualité du service public	<ul style="list-style-type: none"> • Réactualisation du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) • Mise en œuvre d'une réforme globale de l'administration publique 	<p>Définition de normes de création et d'organisation des structures administratives à partir de 2007</p> <p>Réalisation d'une évaluation participative de la décentralisation et définition d'une nouvelle politique, dans le sens d'un renforcement des capacités des collectivités locales, à partir de 2007</p>

	Gestion des finances publiques	Promouvoir l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la planification, l'allocation des ressources budgétaires, l'exécution des dépenses et les contrôles interne et externe exercés sur les finances publiques.	Mise en place d'un Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) pour la mise en œuvre des plans CFAA ³¹ et CPAR ³²	Généralisation de l'utilisation des logiciels SIGFIP et ASTER à partir de 2009 Mesure de l'amélioration de la performance des finances publiques à travers la réalisation d'un PEFA en 2007 puis en 2010 au plus tard Mise en application du nouveau code des marchés publics et réduction du pourcentage du montant total des marchés publics passés en entente directe (cible : moins de 20% à partir de 2007)
04	Gouvernance économique			
	Secteur privé / climat d'investissement	Atteindre un niveau de classe internationale en matière d'environnement des affaires	Mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'investissement	Adoption d'une loi relative à l'allègement des procédures administratives relatives à l'investissement Ramener le délai de constitution d'une entreprise et l'installation de l'investissement en dessous de 57 jours
	Gestion des ressources naturelles	Réduire la dégradation des ressources naturelles	Mise en place d'un système intégré de suivi de l'état de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du reboisement, de la réhabilitation des forêts classées et de la régénération des forêts dégradées en 2008 • Promotion de la participation des populations et intégration du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles en 2008 • Application du code de l'environnement à partir de 2008

³¹ Country Financial Accountability Assessment Report

³² Country Procurement Assessment Report

05	Sécurité interne et externe			
	Stabilité interne / conflits	Renforcer la sécurité interne et parvenir à une paix durable en Casamance	Mise en place d'un comité national de dialogue pour la paix en Casamance	Continuation du dialogue avec les responsables du MFDC, pour parvenir à une paix durable en Casamance au cours de la période 2007- 2013 permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, et de relancer le processus de reconstruction/développement de la région.
	Sécurité extérieure et sécurité globale	Contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité des Etats et des peuples, au plan africain et au plan mondial	Adoption d'une stratégie de prévention des conflits et de maintien de la paix	<ul style="list-style-type: none"> Participation des forces armées sénégalaises et des forces de police à des opérations de maintien de la paix, initiées par le SNU, la CEDEAO et l'UA
06	Gouvernance sociale			
	Education	Améliorer l'accès à l'éducation, la qualité des enseignements et la gestion des services éducatifs	Mise en place d'un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un taux brut de scolarisation³³ élémentaire, supérieur à 80% pour les filles et 85% pour les garçons en 2007 Réalisation d'un taux d'admission au CI de 99% pour les filles et de 97% pour les garçons, en 2007 Atteinte d'un taux d'achèvement pour l'élémentaire de 63% pour les filles et de 65,1% pour les garçons en 2007
	Santé	Améliorer l'état de santé de la population avec en priorité la réduction de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et la maîtrise de la fécondité ;	Mise en place d'un Programme de développement intégré de la santé (PDIS)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un taux de 87% de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois Atteinte du taux de 56% de couverture primaire curative

³³ Extraits de la liste conjointe gouvernement partenaires des indicateurs DSRP

		Répondre aux besoins de santé de la population en veillant particulièrement à l'égal accès à des soins de santé de qualité.		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une proportion d'accouchements assistés par du personnel formé de 65% • Amélioration de la couverture sanitaire par la réalisation de structures de proximité (hôpitaux, centres de santé et postes de santé)
	Accès à l'eau potable	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Mise en place du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 86% et de 63% en zones rurales, en 2007³⁴ • Réalisation d'un taux d'accès à l'assainissement de 63% en milieu urbain et de 20% en milieu rural en 2007
	Emploi	Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et en milieu urbain d'une part, et une meilleure gestion de l'employabilité de la main d'œuvre, de l'autre ³⁵	Mise en place d'une politique d'emploi, productive et inclusive qui réponde aux objectifs de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté en 2007	EN ATTENTE INPUT DMP – SCA...
07	Contexte régional et international			
	Intégration régionale	Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO, et de l'Union Africaine	Mise en place d'un Ministère chargé de l'Intégration économique régionale et du NEPAD	<ul style="list-style-type: none"> • Application des textes communautaires
	Implication dans le	Promouvoir la bonne	Mise en place d'un Comité	Informers les différents acteurs de la

³⁴ DSRP II

³⁵ DSRP II

	mécanisme de revue des pairs (ex./ NEPAD /APRM)	gouvernance à travers le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs	National de concertation, chargé de préparer l'évaluation du Sénégal par les pairs	gouvernance du processus d'évaluation par les pairs Se soumettre à l'évaluation du groupe d'experts africains et tirer les leçons de l'exercice
	Migration	Maîtriser les flux migratoires vers l'Europe et autres destinations	Définition d'une politique de migration pour mettre un terme à l'émigration clandestine et favoriser le retour au pays de certains sénégalais de l'extérieur	Dialogue régulier UE-Sénégal sur le respect de l'article 13 de l'accord de Cotonou Mise en place d'un dispositif de surveillance des côtes, pour freiner l'émigration clandestine par voie maritime. Développement des projets créateurs d'emplois pour freiner le départ massif de candidats à l'émigration, y inclus les projets portés par les sénégalais de l'extérieur
08	Qualité du partenariat			
	Dialogue politique	Mise en œuvre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou	Dialogue politique global, équilibré et approfondi, conduisant à des engagements mutuels.	Rencontres régulières UE - Gouvernement
	Dialogue de programmation	Promouvoir la participation des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques	Mise en place d'instances d'orientation, de pilotage et de suivi-évaluation du DSRP	Tenue régulière de la revue annuelle documentée du processus DSRP permettant le dialogue entre tous les acteurs concernés et d'éventuelles réorientations stratégiques ou opérationnelles.
	Acteurs non étatiques	Renforcer les capacités	Mise en place d'un programme	Appui technique et appui financier aux acteurs

	d'organisation et d'intervention des acteurs non étatiques	d'appui au PNBG comportant un volet appui aux acteurs non étatiques	non étatiques Appui à la mise en place d'une plate forme des acteurs non étatiques
--	--	---	---

Annexe 9 - Bibliographie

Auteur	Titre	Date
Agence française de développement	Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local.	2003
Aidharmonization.org	Country-level harmonization – Initiatives for Senegal	2006
AMMASSARI Savian	Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest, cahiers de migrations internationales	2004
Banque Mondiale	Améliorer l'efficacité de l'investissement public, Revue des dépenses publiques, rapport n° 32479-SN, PREM 4, Région Afrique	juin 2005
Banque Mondiale	Rapport du suivi mondial 2006 – Aperçu régional – Afrique Subsaharienne	2006
Banque Mondiale	Country Assistance Strategy for the Republic of Senegal	Mars 2003
Banque Mondiale	Senegal Data Profile	2002
Banque mondiale et Banque Africaine de Développement	Rapport analytique du système de passation des marchés au Sénégal (« rapport CPAR »)	2003
Banque mondiale et Banque Africaine de Développement	Evaluation de la gestion des finances publiques et des pratiques comptables du secteur privé. (« rapport CFAA »)	2003
Bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations à Dakar	Rapport général du séminaire national tripartite sur la migration internationale et le développement au Sénégal.	2003
CAD – OCDCE	Harmonisation, alignement, résultats. Bilan des progrès accomplis, défis à surmonter, occasions à saisir.	2005
CAD – OCDCE	Enquête 2006 sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Note explicative	2006
CAD – OCDCE	Harmonisation, alignment, results. Progress report on aid effectiveness	2005
CAD – OCDCE	Harmonising donor practices for effective aid delivery – Volume 2: Budget Support, Sector Wide Approaches and Capacity Development in Public Financial Management	2006
CAD – OCDCE	OECD-DAC Survey on Progress in Harmonisation and Alignment, Overview and Senegal results	2004
CAD – OCDCE	Synthèse des résultats de l'enquête sur la coordination EU – Sénégal	2005
CEDA0/UEMOA/CE	Réunion du Comité Ministériel de suivi des APE entre l'Afrique de l'Ouest et la CE : Relevé des conclusions et Recommandations	10 avril 2006
CEDA0/CE	Meeting of Ministers of Trade on the Economic Partnership Agreement between West Africa and the European Community, Road Map for Economic Partnership Agreement Negotiations between West Africa and the European Community	4 août 2004

Auteur	Titre	Date
CNUCED	Rapport 2005 sur l'investissement dans le monde	2005
Commission Européenne	Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen.	2002
Commission Européenne	Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Proposition de déclaration conjointe du Conseil, du Parlement Européen et de la Commission : La politique de Développement de l'Union européenne, « Le Consensus Européen »	2005
Commission Européenne	Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social Européen. La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique	2005
Conférence régionale ministérielle ouest-africaine sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine.	Mise en œuvre et suivi de la Déclaration de Paris.	2001
COOPI (Cooperazione internazionale), CeSPI (Centro Studi di Politica Internazionale), Cisao	Les migrants pour le développement des relations socioéconomiques entre l'Italie et le Sénégal	2004
Délégation de la Commission européenne au Sénégal	Termes de référence pour l'analyse des résultats d'une enquête auprès des Etats membres de l'UE et de la Commission européenne au sujet de la coordination et de l'harmonisation de l'aide	2006
Délégation de la Commission européenne au Sénégal	Fiche Coordination	2005
DEMBA FALL Papa, UNESCO	Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal	Avril 2003
FLEURIEU CLARET Marc	Towards more effective development cooperation: the EU's coordination and harmonisation initiative. The Courier ACP – EU n°196	January-February 2003
FMI	<i>Senegal : Selected Issues</i> , IMF Country Report	2001
FMI	DTIS Cadre intégré Etude diagnostique de l'Intégration commerciale (Tome I)	2003
FMI	Senegal Policies and Strategies for Accelerated Growth and Poverty Reduction A Country Economic Memorandum	Avril 2003
FMI	Senegal : Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries-Completion Point Document	Mai 2004
FMI	Senegal : Third and Fourth Reviews under the Three-Year Arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility	Mars 2006

Auteur	Titre	Date
Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest	Migration et développement local (MIDEL)	2006
FORESTIER Marc et DEBENE Christian	Rapport de mission « Eléments pour un programme de renforcement des capacités de l'administration sectorielle ; Mise en œuvre du PDEF »	Février 2006
Forum à Haut Niveau de Paris, Harmonisation, action commune, résultats	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	2005
Fos Català de cooperacio al Desenvolupament	Development and migration circuits	2006
GOLUB Stephen et MBAYE Aly Ahmadou	Obstacles and opportunities for Senegal's international competitiveness	2002
KPMG	Revue a posteriori de la passation des marchés publics de 6 ministères clés	2003
LAMY Pascal	"Partenariat Economique UE-CEDEAO : ouverture des négociations", Ouverture des négociations d'un Accord de Partenariat Economique CEDEAO-Union Européenne - Cotonou	Octobre 2003
MBAYE Aly Ahmadou	An industry level analysis of manufacturing productivity	2002
Ministère de l'Economie et des Finances	Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance 9° FED Unité de Gestion de Programme Composante d'Appui aux ANE - Termes de Référence	Mai 2005
Ministère de l'Economie et des Finances - Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières – Secrétariat exécutif (SE/PCRBF)	Compte rendu du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (n°3) du 30 mai 2005 et rapports d'étape janvier-avril 2005	Mai 2005
Ministère de l'Economie et des Finances – SE/PCRBF	Compte rendu du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (n°4) du 2 novembre 2005 et rapports d'étape de mai-août 2005	Novembre 2005
Ministère de l'Economie et des Finances – SE/PCRBF	Document en vue du CCHS - Rapport d'étape septembre-décembre 2005	avril 2006
Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Projet de rapport économique et financier annexé au projet de Loi de Finance 2006	Octobre 2005
Ministère de l'Education	Programme de Développement de l'Education et de la Formation - Education pour Tous (PDEF/EPT)	Décembre 2002
Ministère de l'Education	Programme décennal de l'éducation et de la formation – Plan d'action de la 2 ^{ème} phase 2005-2007, version finale	25 juin 2005

Auteur	Titre	Date
Ministère de l'Education	Système de suivi évaluation dans le contexte CDSMT – présentation pour la revue sectorielle avril 2006	Avril 2006
Ministère de l'Education – DAGE	Cadre de dépenses sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2006-2008 (Conférence budgétaire / MEF)	Juillet 2005
Ministère de l'Education – DAGE	Présentation CDSMT – revue sectorielle avril 2006 (version révisée)	Avril 2006
Ministère de l'Education – Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE)	Rapport Economique et Financier 2001 – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Décembre 2002
Ministère de l'Education – DPRE	Rapport Economique et Financier 2003 – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Janvier 2004
Ministère de l'Education – DPRE	Analyse du secteur de l'éducation – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Janvier 2004
Ministère de l'Education – DPRE	Rapport Economique et Financier 2005 – Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES)	18 avril 2006
Ministère de l'Intérieur espagnol	Sea Horse Project	2006
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Micro-Finance	Charte des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal	Décembre 2003
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Matrice de recommandations suite à la Revue Annuelle conjointe de 2003	Août 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) – phase 2 : 2004-2008	Août 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, CAS/PNDS	Niveau d'exécution des recommandations de la RAC 2003 ; Comité de suivi des recommandations de la RAC, avril 2005	11 mars 05
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Cadre de dépenses sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2006-2008 (Conférence budgétaire / MEF)	Juillet 2005
Ministère de la Santé et de la Prévention - CEFORP	Evaluation finale du PDIS 1998-2002	Novembre 2003
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale -MGP Afrique	Etude sur la revue des dépenses publiques de santé au Sénégal 1997-2002, Rapport final	Juillet 2004

Auteur	Titre	Date
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale ; Centre de recherche pour le Développement Humain, Dakar ; Measure DHS+ ORC Macro, Calverton, Maryland, USA	Sénégal – Enquête Démographique et de Santé 2005 (EDS IV), rapport préliminaire	Juillet 2005
	Sénégal – Enquête Démographique et de santé 2005 (EDS IV), indicateurs de base (résultats provisoires)	Janvier 2006
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Division de la Statistiques	Annuaire statistique 2001	Mai 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Service National d'Information Sanitaire	Annuaire statistique 2003 (annuaire de la situation sanitaire et démographique)	Juillet 2005
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Service National d'Information Sanitaire	Annuaire statistique 2004 (annuaire de la situation sanitaire et démographique)	Septembre 2005
Ministère du Plan et du Développement Durable	Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour l'année 2004	Juillet 2005
NIANE, Thierno Seydou-NDECKY André, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal	Contribution du Sénégal sur les priorités en matière d'harmonisation des procédures – Forum à haut niveau de Rome	2003
NIANG Birahim Bouna	Les dépenses publiques d'éducation sont-elles pro-pauvre? Analyse et application au cas du Sénégal	2005
ODI	Linking policies and budgets : Implementing medium term expenditure frameworks in a DSRP context	2001
OMC	Examen des politiques commerciales, Sénégal, Rapport du Gouvernement	2003
OMC	Examen des politiques commerciales, Sénégal, Rapport du Secrétariat	2003
Organisation Internationale du Travail	Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. Synthèse sous-régionale. Projet Migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	2005
Organisation Internationale pour les Migrations	Séminaire international sur les politiques des migrations en Afrique de l'Ouest. Rapport et conclusions.	2001
Organisation Internationale pour les Migrations	Le programme MIDA de l'OIM pour la mobilisation des diasporas pour le développement de leurs pays d'origine.	2001

Auteur	Titre	Date
Parlement Européen, Conseil et Commission	Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée « Le consensus européen »	2006
Partenaires au développement du secteur santé	Aide Mémoire des partenaires au développement du secteur santé suite à la Mission Conjointe de Supervision (MCS) des 22 et 23 juillet 2004 et à la Revue Annuelle Conjointe (RAC) des 26 et 27 juillet 2003	18 août 2004
Partenaires au développement du secteur de la santé	Contribution des partenaires au développement du secteur de la santé à la réunion du comité de suivi des recommandations de la RAC 2003 » ; pour le Comité de suivi des recommandations de la RAC, avril 2005	05 avril 05
Partenaires au développement du secteur santé	Commentaires des partenaires au développement du secteur santé sur le CDSMT santé	21 mars 2006
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission de Supervision Programme Décennal de l'Education et de la Formation et Revue du secteur de l'éducation	5-20 février 2004
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission conjointe de Supervision du Programme Décennal de l'Education et de la Formation et revue de décembre 2004	6-11 décembre 2004
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission de Supervision du Programme Décennal de l'Education et de la Formation	6-8 mars 2006
Pays Bas	Première revue de l'appui budgétaire sectoriel pour le secteur environnement au Sénégal financé par les Pays-Bas, Rapport final	Mars 2006
PNUD	Rapport Mondial sur le Développement humain	2004
PNUD - bureau Sénégal	Rapport Sénégal	Janvier 2005
PNUD	Rapport Mondial sur le Développement humain	2005
Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat	Trends in Total Migrant Stock	2005
Programme des Nations Unies pour le développement, Unité de politique et d'analyse stratégique	Note de stratégie – Sénégal	2005
RACAMIER Philippe, SOLTIS Finances pour l'Agence Française de Développement	Etude des modalités d'une aide sectorielle harmonisée des partenaires du programme sectoriel de l'Education du Sénégal – Rapport de Synthèse	Novembre 2005
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Avril 2002

Auteur	Titre	Date
République du Sénégal	Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) - Délégation au Management Public	Janvier 2003
République du Sénégal	Programme Sectoriel Justice du Sénégal (PSJS)	Février 2004
République du Sénégal	Loi BOT (Loi relative aux contrats de construction – exploitation – transfert)	13 Février 2004
République du Sénégal	Code des investissements	Février 2004
République du Sénégal	Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation	Novembre 2004
République du Sénégal	Loi de finances n°2004-39 pour l'année 2005	28 déc 2004
République du Sénégal	Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sectoriel Justice	Décembre 2004
République du Sénégal	Cadre intégré de développement du commerce extérieur du Sénégal (Matrice d'Actions)	Mai 2005
République du Sénégal	Loi de finances n°2005-31 pour l'année 2006 et ses annexes	21 déc 2005
République du Sénégal	Commission société civile-Sous commission genre, Evaluation du DSRP I	2005
République du Sénégal	Programme National de Développement Local (PNDL)	2005
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (rapport provisoire 2)	Mars 2006
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II	Juin 2006
République du Sénégal – Communauté Européenne	Document de stratégie de Coopération et Programme Indicatif	Mai 2003
République du Sénégal - Commission Européenne	Convention de Financement n°9281/SE PAPNBG	Février 2005
République du Sénégal - Commission Européenne	Convention de Financement et Dispositions Techniques et administratives (DTA), Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (ABSRP) 9ACP SE007 (CF n°9295/SE)	Décembre 2005
République du Sénégal – MEF/CSPLP	Rapport Introductif sur les Mécanismes de Mise en œuvre et de Suivi - Evaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (Résumé)	Mai 2003
République du Sénégal – MEF/CSPLP	Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004	Mai 2005
République du Sénégal - Partenaires Techniques et Financiers du secteur éducation	Projet de lettre d'entente entre le Gouvernement du Sénégal et les Partenaires Techniques et Financiers concernant le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)	Version janvier 2006

Auteur	Titre	Date
République du Sénégal - Partenaires Techniques et Financiers du secteur éducation	Matrice commune de suivi – PDEF 2	version avril 2006
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2002 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Décembre 2003
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2003 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Avril 2004
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2004 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Août 2005
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2005 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne (version provisoire)	Avril 2006
République du Sénégal/BMAN	Rapport Trimestriel du Bureau de Mise à Niveau	Mars 2006
République du Sénégal/BMAN	Rapport Trimestriel du Bureau de Mise à Niveau	Avril 2006
République du Sénégal	Projet de « Loi modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) » adopté en Conseil des Ministres et « Exposé des motifs »	mars 2006
République du Sénégal	Code des Marchés publics (décret) adopté en Conseil des Ministres	mars 2006
République du Sénégal	Projet de Décret « portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics » adopté en Conseil des Ministres	mars 2006
ROBERT François	Rapport « Evaluation technique de la candidature du Sénégal à l'Initiative Fast Track » et Résumé exécutif	Février 2006
ROBIN Nelly, IRD	Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux »	2005
ROBIN Nelly, IRD	L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation	2005
SANDER Erstin et BARRO Issa, Organisation internationale du travail	Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance	
TALL Mansour, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication	2001
Transparency International	Indice de Perception de la Corruption	2005
UEMOA	Comité de Convergence : Rapport aux ministres	Avril 2005
World Bank	Expenditure Accountability Assessment and Action Plan (« rapport AAP ») ; tableau récapitulatif	2004

Auteur	Titre	Date
World Bank	Senegal : Public Expenditure Review, report n° 29357-SN, PREM4, Africa Region	2004

Liste des sigles

AATR	Agence autonome des travaux routiers
ABSRP	Appui budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté
ACP	Région Afrique, Caraïbes, Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGOA	
ANE	Acteurs non étatiques
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de partenariat économique
APIX	Agence chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux
APP	Accord de partenariat de pêche
ARD	Agence régionale de développement
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASEPEX	Agence sénégalaise pour la promotion des exportations
BAD	Banque africaine de développement
BCI	Budget consolidé d'investissement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'Aide et de Coopération de l'OCDE
CAS	Cellule d'appui et de suivi
CAS-PNDS	Cellule d'appui et de suivi du plan national de développement sanitaire
CCHS	Comité conjoint d'harmonisation et de suivi
CCMAO	
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CDSMT	Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEFOREP	

CENA	Commission électorale nationale autonome
CFAA	<i>Country Financial Accountability Assessment</i>
CMP	Code des marchés publics
COM	Cadre d'obligations mutuelles
CPAR	<i>Country Procurement Assessment Review</i>
CRES	Consortium pour la recherche économique et sociale
CSPLP	Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté
DAGE	Directeur de l'administration générale et de l'équipement
DAPS	Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques
DCE	Délégation de la Commission européenne
DCEF	Direction de la coopération économique et financière
DDI	Direction de la dette et de l'investissement
DGF	Direction générale des finances
DIC	Division des investigations criminelles
DIPE	Politique nationale de développement intégré de la petite enfance
DIREL	Direction de l'élevage
DOS	Document d'orientation stratégique
DPDA	Document de politique de développement agricole
DPEE	
DPRE	Direction de la planification et de la réforme de l'éducation
DPS	Direction de la prévision et de la statistique
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTCP3	Vaccination diphtérie-tétanos-coqueluche-polio (3)
EDS	Enquête démographie-santé
EPP	Enquête de perception de la pauvreté au Sénégal
EPS	Établissement public de santé
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAO	Organisation des Nations unies Pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc des Communautés Franco-africaines d'Afrique de l'Ouest et Centrale qui était rattaché au franc français et maintenant à l'euro.
FDD	Fonds de dotation pour la décentralisation
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales
FED	Fonds européen de développement

FENU	Fonds d'équipement des Nations unies
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FTI	<i>Fast Track Initiative</i>
GES	Gaz à effet de serre
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Institution de coopération technique allemande)
IDA	International Development Agency
IDE	Investissement direct étranger
IPTE	Initiative pour les pays pauvres très endettés
KfW	Kreditbank für Wirtschaft (Banque allemande de crédit)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ON	Ordonnateur national
ONAS	Office national d'assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'unité africaine
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PADELU	Programme d'appui au développement local urbain
PAJ	Programme d'actions prioritaires justice
PAP	Plan d'action prioritaire
PAPNBG	Programme d'appui au programme national de bonne gouvernance
PAR	Programme d'appui aux régions
PCRBF	Projet de coordination des réformes budgétaires et financières
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la formation
PDIS	Programme de développement intégré de la santé
PEFA	Public Expenditure Financial Accountability
PEFSE	Programme d'éducation, de formation et de sensibilisation environnementale
PELT	Projet eau à long terme
PEPAM	Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire
PIB	Produit intérieur brut

PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme Indicatif Régional
PIU	
PME	Petite et moyenne entreprise
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDA	Programme national de développement agricole
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
PNDL	Programme national de développement local
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PO	Plan d'opération
POS	Plan d'opération sectoriel
PRAESC	Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance
PRDI	Plan régional de développement intégré
PRDCC	Programme de renforcement et de développement des capacités commerciales
PSIDEL	Programme de soutien aux initiatives de développement local
PST	Programme sectoriel des transports
PTIP	Programme triennal d'investissement prioritaire
RAC	Revue annuelle conjointe
RDP	Revue des dépenses publiques
RUP	Région ultrapériphérique
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
STRADEX	Stratégie de développement et de promotion des exportations
TBS	Taux brut de scolarisation
TEC	Tarif extérieur commun
TMI	Taux de mortalité infantile
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Programme des Nations unies pour la femme
USAID	United States Agency for International Development
VIH	Virus Immuno-déficitaire Humain